

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les industries belges de 1939 à 1945 — Législation économique — Statistiques

LES INDUSTRIES BELGES DE 1939 A 1945

L'ELECTRICITE ET LE GAZ

A. — L'année 1939 et les quatre premiers mois de 1940

La puissance installée totale de l'équipement dont le pays disposait pour la production d'énergie électrique se chiffrait, en 1939, par 2.636.000 kW. Cette puissance se répartissait de la façon suivante entre les trois catégories de producteurs : les régies communales totalisaient une puissance installée de 217.000 kW ; les sociétés privées de production et de distribution (organismes de distribution publique), une puissance installée de 1.251.000 kW et les auto-producteurs industriels et unions de centrales (centrales industrielles), une puissance installée de 1.168.000 kW ; les plus importants des producteurs de cette dernière catégorie utilisaient leurs excédents de courant à satisfaire une partie des besoins de la consommation publique.

Il n'est pas inutile de rappeler ici l'importance relative des diverses sources d'énergie qui étaient utilisées pour la production d'électricité : 86 p. c. de celle-ci provenaient de centrales à vapeur employant la houille, 13 p. c. des centrales à moteurs alimentées par les gaz de récupération et un peu plus de 1 p. c. seulement des centrales hydro-électriques.

Après avoir subi un recul assez sensible en 1938, conséquence du fléchissement de l'activité industrielle du pays, la production d'énergie électrique s'accroît au cours de 1939 au point que les quantités de courant produites pendant l'année — 5.592 millions de kWh — constituent le maximum enregistré en Belgique avant le dernier conflit.

Ce sont principalement les fournitures des centrales industrielles — dont l'activité est la plus

étroitement liée aux oscillations conjoncturelles — qui se sont accrues, elles atteignent 2.959,3 millions de kWh contre 2.698,1 en 1938 ; cependant, la reprise industrielle de 1939 n'est pas le seul facteur de cette recrudescence de la consommation de courant : celle-ci provient également de la mise en service, au cours du dernier trimestre, de locomotives électriques pour la traction des convois omnibus sur la ligne Bruxelles-Anvers.

L'examen plus détaillé des quantités d'énergie débitées par les centrales de chacune des grandes catégories d'industrie, n'est pas dénué d'intérêt : ces indications fournissent, en effet, un critère indirect et approximatif de l'allure de l'activité particulière de chacun de ces secteurs. C'est la production des centrales des industries du groupe « Métallurgie » (fer et autres métaux) qui accuse l'accroissement le plus important (1.177,8 contre 980,4 millions de kWh en 1938), justifié par l'évolution de la situation dans cette branche en 1939 ; néanmoins, le chiffre de 1939 n'atteint pas celui de 1937, 1.212,5 millions de kWh. Dans le groupe « carrières, ateliers de construction, textiles, papeteries », la production d'électricité de 1939 (214,2 millions de kWh contre 183,8 en 1938) dépasse même le niveau de 1937. Le progrès que l'on observe dans les trois secteurs « glacières, verreries et produits chimiques », « sucreries et distilleries » et « charbonnages, mines, minières et fours à coke » se maintient sans interruption depuis 1936. Au contraire, l'activité des centrales installées dans l'industrie cimentière va en fléchissant au cours des années 1938 et 1939, de sorte que la production de 1939 accuse un recul de 12,6 p. c. par rapport à 1937.

La production globale des centrales industrielles pour l'année 1939 arrive à dépasser, non seulement

celle de l'année 1938, mais également celle de 1937, année cependant caractérisée par une pointe conjoncturelle favorable.

On ne peut faire la même observation à propos de la consommation du courant que fournissent les organismes de distribution publique, tant centrales distributrices que régies communales : si cette consommation dépasse le niveau de 1938, elle reste légèrement en dessous des chiffres enregistrés en 1937.

Pendant les quatre premiers mois de 1940, il semble que, dans l'ensemble, le rythme de marche des centrales se soit pour le moins maintenu; la comparaison des chiffres de la production, au cours du premier tiers des années 1939 et 1940, est, en effet, à l'avantage de la seconde :

(en milliers de kWh)

	Sociétés de distribution	Sociétés industrielles	Régies communales	Total
4 premiers mois de :				
1939.....	824.657	940.209	93.181	1.858.047
1940.....	860.903	1.061.676	93.667	2.016.246

L'électrification a continué à faire des progrès; ceux-ci ont été évidemment réduits, vu la densité antérieure du réseau : à quelques pour-cent près, la totalité de la population était desservie ou se trouvait à proximité immédiate des lignes.

* * *

La couverture des besoins de la consommation de gaz en Belgique est assurée par les catégories suivantes de producteurs :

1° des cokeries gazières au nombre de trois qui fournissent du gaz pour la distribution : les cokeries du Brabant, de la Ville de Bruxelles et de la Ville de Gand;

2° des cokeries d'usines : usines de produits de synthèse, de charbonnages, d'entreprises métallurgiques, de l'industrie du verre;

3° des usines à gaz, de moins en moins nombreuses d'ailleurs (une quinzaine environ).

Trois sociétés ont pour objet de transporter le gaz à distance en vue de la vente en gros soit à des industriels importants, soit à des sociétés de distribution. Ces trois sociétés sont :

a) *Distrigaz* qui transporte le gaz par les canalisations principales suivantes : un axe double Bruxelles-Anvers collectant le gaz des cokeries du Marly et des cokeries du Brabant; un axe région de Charleroi-Soignies qui est alimenté par la cokerie des Aciéries et Minières de la Sambre à Monceau-sur-Sambre, et deux cokeries de la région du Centre qu'elle traverse (Houillères de et à Anderlues, Usines G. Boël à La Louvière); une canalisation reliant Bruxelles et Soi-

gnies unit ces deux premiers réseaux; un troisième, alimenté par la Carbonisation Centrale à Tertre et également relié à travers la région montoise avec Soignies, dessert le Tournais et se prolonge jusqu'à Menin, rejoignant les réseaux partant de Zandvoorde et de Zeebrugge; une dernière tuyauterie-mère, partant de Monceau-sur-Sambre, alimente le Nord français;

b) La Compagnie régionale de Transport d'Energie qui achète le gaz produit par la cokerie de Zeebrugge et le transporte jusqu'aux réseaux desservant les régions de Bruges, Courtrai et Roubaix;

c) La Société pour l'Achat, la Vente et la Distribution du Gaz « *Sargaz* » qui transporte le gaz de quatre cokeries du bassin industriel de Liège (Ougrée-Marihaye, Cockerill, Espérance-Longdoz et Chimeuse) par trois canalisations reliant ce bassin à Huy, Visé et Verviers.

Certaines sociétés de distribution (Gazelec, Antwerpsche Gasmaatschappij, La Provinciale, etc.) font également du transport de gaz entre diverses usines de production et les lieux de distribution.

On dispose, en matière de production et de distribution de gaz, de deux séries de données statistiques que reproduisent les tableaux publiés à la fin du présent chapitre : les éléments du premier de ceux-ci sont rassemblés par le Ministère des Travaux publics et indiquent la *distribution* du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille; cette statistique ne comprend donc pas les gaz d'autre nature qui constituent une part importante des volumes distribués; elle exclut également le gaz de houille produit dans les cokeries s'il est utilisé pour les besoins propres des entreprises industrielles dont ces cokeries font juridiquement partie intégrante. Le second tableau donne une indication très approximative du volume de gaz produit, de la consommation totale et de la consommation du gaz réparti; il convient de souligner notamment que les quantités de gaz autres que le gaz de houille produites dans les cokeries (gaz à l'eau, gaz pauvre, gaz intégral, gaz de hauts fourneaux) ne figurent pas dans les chiffres de la production et de la consommation totales; au contraire, les données numériques relatives à la consommation du gaz distribué sont complètes. On trouvera d'ailleurs, en note de ce tableau, les indications utiles à son interprétation.

Etant donné les lacunes que présente le matériel statistique disponible, nous nous en tiendrons à commenter brièvement, séparément, l'évolution de la consommation du gaz distribué en Belgique et l'évolution de la consommation des industries auxquelles les cokeries sont annexées, cette dernière étant considérée comme représentative de la consommation en gaz de la grosse industrie.

Le volume de gaz distribué par les régies communales ou les sociétés de distribution ne subit guère

de modifications importantes et la consommation se maintient au même niveau qu'en 1938, soit 564,05 millions de m³. La régression continue de l'utilisation du gaz pour l'éclairage public et la diminution des pertes en réseau sont compensées par un accroissement assez important de la consommation domestique, artisanale, industrielle et des services publics.

Le mouvement de la consommation dans les industries alimentées directement par les cokeries est évidemment plus sensible aux oscillations conjoncturelles : alors qu'il s'était réduit à 350,9 millions de m³ en 1938, le volume de cette consommation atteint, en 1939, 447,3 millions de m³ sans rejoindre cependant le niveau de 1937 (656,6 millions de m³).

La consommation paraît s'être encore légèrement accrue au cours des quatre premiers mois de l'année 1940, pendant lesquels 192,8 millions de m³ ont été distribués par les régies ou les sociétés de distribution, tandis que les ventes de gaz des cokeries aux seules industries juridiquement indépendantes portaient sur 72 millions de m³.

* * *

B. — La période d'occupation

La production d'énergie électrique, industrie de base, acquiert dans l'économie de guerre une importance particulière. Aussi les autorités occupantes ont-elles pris toutes les mesures pour placer cette industrie dans des conditions assurant son fonctionnement régulier.

Les installations génératrices et les réseaux n'avaient pas subi de dommages majeurs au cours des hostilités. Le ravitaillement en combustibles des centrales fut assuré par priorité et la main-d'œuvre, considérée comme appartenant à un service public, ne fut pas, sauf dans quelques cas particuliers, l'objet de mesures de déportation.

Effectivement, pendant les années 1941, 1942 et 1943, la production totale d'énergie se maintient à un niveau quasi normal si l'on tient compte de la diminution, tant des besoins que de la capacité productive, résultant de la perte des cantons de l'Est. On observe même, au cours de ces trois années, un léger accroissement des fournitures de courant : celles-ci atteignent en 1943, 5.059 millions de kWh. L'activité des trois catégories de producteurs d'électricité évolue d'ailleurs différemment : au fur et à mesure du ralentissement de la vie économique, la production des centrales industrielles fléchit; elle se réduit à 2.270 millions de kWh en 1941 (contre 2.959 millions de kWh en 1939) et à 2.129 millions en 1942; en dépit d'une certaine reprise industrielle en 1943 — intéressant notamment la métallurgie — elle ne dépasse pas 2.229 millions de kWh pendant cette dernière année; ce sont d'ailleurs les centrales des usines métallurgiques qui accusent la diminution d'activité la plus importante en grandeur absolue, leurs fournitures

étant tombées de 1.177,8 millions de kWh en 1939 à 586,9 millions en 1942 et 696,5 millions en 1943.

La défaillance de cette catégorie de producteurs était compensée par un accroissement des livraisons effectuées par les sociétés distributrices; celles-ci dépassent sensiblement en 1942 (2.669 millions de kWh) et 1943 (2.610 millions de kWh) le niveau d'avant-guerre (2.380 millions de kWh en 1939).

Mais les difficultés toujours plus grandes rencontrées dans l'approvisionnement des centrales en combustibles par suite de la chute de l'extraction charbonnière et de la désorganisation des moyens de communication devaient provoquer, à partir de l'hiver 1943-1944 et surtout au cours des derniers mois de l'occupation, un ralentissement brutal de l'activité des producteurs d'électricité. Sans doute, la localisation d'une partie des centrales sur le charbon et le fonctionnement de l'interconnexion permirent-ils de pallier jusqu'à un certain point; les effets de la paralysie croissante des transports, mais les Allemands, malgré tout l'intérêt qu'ils portaient à la fabrication de courant, se virent contraints de réduire les contingents de charbon attribués aux centrales; en outre, la qualité des combustibles distribués ne convenait pas toujours pour leur emploi dans les installations génératrices. Enfin, au cours du printemps et de l'été 1944, les actes de sabotage de plus en plus nombreux parvinrent à gêner les relations d'interconnexion et à contrarier la marche des centrales et la distribution d'énergie.

Les quantités de courant fournies pendant les huit premiers mois de 1944 n'atteignent plus au total que 2.645,7 millions de kWh; la moyenne mensuelle pour cette période — 330.710.000 kWh — est nettement inférieure à celle qui avait été obtenue pendant l'année précédente — 421.600.000 kWh.

Les difficultés rencontrées indistinctement par les diverses catégories de producteurs étaient encore accrues, dans le cas des centrales industrielles, par la paralysie progressive de grands secteurs industriels; calculés sur la base des données de 1939, les quelques indices réunis ci-dessous sont suffisamment révélateurs :

	Production des sociétés de distribution	Production des centrales industrielles	Total
1939.....	100	100	100
1943.....	107,5	75,3	90,5
8 premiers mois de 1944	92,5	51,9	71,0

Cet état de tension amena les autorités compétentes à prendre des mesures sévères en vue de restreindre la consommation d'électricité. Un arrêté de cadre du 31 juillet 1942 (1), dont les dispositions furent complétées et renforcées par une série

(1) *Monteur belge* du 15 août 1942.

de règlements ultérieurs (1), avait déjà apporté certaines limitations, notamment en matière d'installation de nouveaux raccordements ou de renforcement de raccordements existants et interdit aux distributeurs d'augmenter la puissance mise à la disposition de chaque consommateur. Cette mesure, souvent transgressée, n'avait guère eu d'effet. Aussi, un second arrêté de cadre est-il promulgué le 31 janvier 1944 (2) habilitant le Chef du Ministère des Affaires Économiques, en cas de pénurie de charbons dans les centrales, à mettre en vigueur des règles d'entraide étendue entre les entreprises de production ou de distribution et à restreindre la consommation d'électricité en limitant temporairement l'utilisation du courant dans certaines branches de l'industrie pour réserver l'énergie disponible aux besoins vitaux (3). Ces restrictions devaient être mises en vigueur dès que les réserves de charbon des centrales électriques de la région envisagée avaient baissé au point que, compte tenu des apports sûrs d'énergie dus à l'entraide entre centrales, il n'était plus guère possible d'assurer la fourniture de l'énergie électrique nécessaire aux besoins vitaux de la région pendant dix jours.

Un arrêté ultérieur du 8 mai 1944 (*Moniteur belge* du 12 mai 1944) renforça encore le système des restrictions en prévoyant qu'elles pourraient être imposées dans une région, même si les réserves en charbon des centrales dépassaient le minimum, au cas où la puissance libérée pourrait satisfaire aux besoins vitaux d'une autre région.

Ces mesures furent appliquées surtout entre la mi-avril et la mi-mai 1944, mais, bien que dans les mois d'été, l'approvisionnement en combustibles se soit amélioré, les Allemands ont toujours refusé de lever ces mesures exceptionnelles. Leur aire d'application s'est d'ailleurs limitée à une partie du pays : les deux Flandres (à l'exception d'une bande côtière alimentée par la centrale de Slijkens), le Brabant, la province d'Anvers et le nord de la province de Hainaut. En général, les fournitures des centrales situées sur le charbon, favorisées quant à leur approvisionnement en combustibles, ne furent guère réglementées. D'autant plus qu'une limitation de la consommation de courant dans ces régions industrielles aurait porté

(1) Arrêtés du 15 septembre 1942 (*Moniteur belge* du 20 septembre 1942), du 24 novembre 1942 (*Moniteur belge* du 10 décembre 1942), du 23 février 1943 (*Moniteur belge* des 1er-2 mars 1943), du 30 avril 1943 (*Moniteur belge* des 4-5 juin 1943), du 18 novembre 1943 (*Moniteur belge* du 26 novembre 1943), du 10 décembre 1943 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1943).

(2) *Moniteur belge* du 2 février 1944.

(3) Sont considérés comme besoins vitaux : la lumière, les besoins domestiques; la préparation des aliments notamment dans les restaurants et les cantines; l'hygiène et la santé publique (notamment : hôpitaux, cliniques, ventilation artificielle); la production des denrées alimentaires de première nécessité; la conservation des denrées et matières périssables; la manutention (expédition et stockage) de denrées, matières et produits, à l'exclusion de toute opération de fabrication; l'extraction ou la production de charbon naturel ou aggloméré; les travaux indispensables pour assurer la sécurité publique ou pour éviter des dégâts matériels importants (tels que pompage en vue d'éviter des inondations); entretien indispensable du matériel industriel ou autre en vue d'éviter sa dégradation; les services publics ou d'utilité publique (tels que : eau, gaz, électricité, transports, télégraphes, téléphones) et les administrations publiques.

préjudice à l'activité de toute une série d'entreprises plus ou moins utiles à l'économie de guerre.

A propos du prix des fournitures de courant, on retiendra que les tarifs n'ont été augmentés que dans des cas exceptionnels, notamment lorsque l'équilibre du budget communal le nécessitait; la plus grande partie du renchérissement des éléments du prix de revient a pu être résorbée par les entreprises elles-mêmes et imputée sur la marge bénéficiaire que la plupart d'entre elles se ménageaient avant la guerre.

Avant de clore cet exposé des conditions de la production d'énergie électrique sous l'occupation, il convient de mentionner encore les tentatives des Allemands de mettre à profit l'équipement du pays, en l'interconnectant avec le réseau allemand, pour drainer vers leurs industries de guerre une partie de l'électricité produite en Belgique. Dès octobre 1940, l'administration militaire allemande imposa la conclusion d'un accord entre la Société belge pour la Coordination de la Production et du Transport de l'Énergie électrique (C.P.T.E.) et la *Rheinische-Westfälische Elektrizitätsgesellschaft*; la ligne à 220.000 volts, qui devait relier les centrales de Bressoux et de Brauweiler, ne fut achevée qu'en octobre 1941 et, en fait, le potentiel de cette ligne n'a pas dépassé 150.000 volts; d'ailleurs, des fournitures de courant par la Belgique n'ont été opérées que pendant les années 1941 et 1942; à partir de 1943, au contraire, l'Allemagne a envoyé du courant vers le réseau belge, surtout après la destruction des grands barrages de Westphalie qui forçait les centrales allemandes à consommer au fil de l'eau la puissance hydraulique produite par les pluies hivernales. Les chiffres des échanges d'énergie entre la Belgique et ses divers voisins — de France, nous avons importé d'assez grosses quantités de courant — figurent au tableau 3 ci-après : on constatera que la balance nette de ces échanges — qu'elle soit positive ou négative — ne revêt jamais qu'une importance très limitée par rapport au total des quantités distribuées.

Les Allemands ont également entamé la réalisation du projet, à l'étude avant la guerre en Belgique, de construire un axe à haute tension Nord-Sud. La ligne aurait relié Schelle à Gouy sur l'axe Ouest-Est, via Droogenbosch. A cet effet, ils ont démonté certaines lignes en France qu'ils ont utilisées pour joindre Gouy à Droogenbosch. Mais en France, ces lignes avaient servi pour des transports de courant à 70.000 volts. A moins de la doubler d'une autre ligne semblable, la nouvelle liaison ne pouvait suffire aux échanges tels qu'ils étaient conçus dans le projet belge d'avant-guerre. Au demeurant, elle n'a jamais été mise en service faute de transformateurs.

Enfin, les autorités occupantes ont établi une ligne raccordant la centrale d'Aubange — déjà reliée aux usines luxembourgeoises — aux centrales hydro-élec-

triques des Alpes françaises dans le but d'acheminer en Allemagne via la Belgique, le courant produit dans les régions alpestres. Il ne paraît pas que ce système ait fonctionné sur une grande échelle, surtout qu'en 1944, le raccordement Aubange-Jupille fut mis hors d'usage par de nombreux actes de sabotage.

En dehors des prélèvements que les Allemands s'efforcèrent d'opérer de la sorte en tentant d'organiser l'exportation de courant vers leurs propres zones industrielles, il y eut évidemment, dans certains cas, consommation sur place par l'occupant de l'énergie produite dans le pays; des entreprises de travaux militaires notamment ont été alimentées de la sorte en courant. Mais la documentation statistique ne permet pas de juger de l'ampleur de cette consommation.

* * *

Pendant l'occupation, la fabrication et la distribution du gaz se sont effectuées dans des conditions assez analogues à celles dans lesquelles s'est poursuivie la production d'énergie électrique. Dans ce secteur également, les producteurs reçurent un approvisionnement en combustibles prioritaire et le personnel des usines fut exempté du travail obligatoire en Allemagne.

Par suite de l'usage de plus en plus étendu du gaz pour la satisfaction des besoins domestiques, en conséquence du manque de charbon et par suite de l'emploi du gaz comprimé pour la traction — procédé quasi inutilisé avant-guerre — le volume de gaz émis pour la distribution publique en Belgique est allé en s'accroissant pendant les années 1941, 1942 et 1943 bien que les besoins de l'éclairage public aient complètement disparu : au cours de ces trois années, les quantités distribuées se mesurent respectivement par 595,9, 649,3 et 690,3 millions de m³ et dépassent donc le maximum des dernières années d'avant-guerre.

On ne peut en déduire cependant que la production ait pareillement maintenu une allure record car la consommation dans les industries alimentées directement par les cokeries se situe, par rapport à l'avant-guerre, à un niveau considérablement réduit : alors que ces industries avaient utilisé, en 1937, 447,3 millions de m³ de gaz, leur consommation se limite à 228, 302,3 et 333,4 millions de m³ pour les années 1941 à 1943. Malgré l'accroissement que l'on observe pendant cette période, les besoins en gaz restent bien en dessous de ceux d'avant-guerre, étant donné l'activité industrielle moindre.

Malgré l'accroissement de l'émission de gaz pour la distribution publique, les possibilités de production s'avérèrent bientôt insuffisantes pour couvrir tous les besoins qui se manifestaient. Des difficultés temporaires de transport ayant provoqué des tensions locales, un arrêté fut pris le 23 janvier 1942 (*Moniteur* du 5 février 1942) qui conférait au Chef du Groupement professionnel un pouvoir réglementaire en vertu duquel des mesures de caractère local pouvaient être prises en vue de pallier des insuffisances locales. C'est ainsi que des règlements, très différents

dans leurs modalités, furent imposés dans les diverses régions : interruption de la distribution à certaines heures, suspension complète des fournitures, réduction de la pression, etc.

Cette réglementation fut d'ailleurs appliquée surtout à la fin de la période d'occupation, car la perturbation des conditions d'exploitation fut la plus grave au cours des huit premiers mois de 1944 : la moyenne mensuelle des quantités de gaz émises pour la distribution publique pendant cette période s'établit à environ 38 millions de m³ contre 57,5 millions l'année précédente.

A la suite des bombardements de mai 1944, la distribution fut d'ailleurs suspendue dans tout le pays pendant une période de six semaines environ; seuls étaient satisfaits les besoins de gaz comprimé des transporteurs. En juillet et août, la paralysie des moyens de communication eut pour effet d'améliorer les fournitures de gaz dans certaines régions, car les cokeries établies aux abords des charbonnages bénéficièrent d'un approvisionnement plus large.

Par suite de la paralysie de plus en plus étendue de l'activité industrielle, la consommation de gaz dans les industries alimentées directement par les cokeries est tombée, pendant cette période des huit premiers mois de 1944, dans une proportion plus sensible encore que la distribution publique de gaz : en effet, elle ne représente plus qu'un peu plus de 10 millions de m³ par mois, soit moins de 40 p. c. de la consommation industrielle moyenne de 1943.

* * *

Conformément aux arrêtés de base relatifs à l'organisation de l'économie, l'arrêté du 20 juin 1941 (*Moniteur belge* des 29-30 juin 1941) institua un Groupement principal de l'énergie ayant le caractère d'établissement public et la représentation exclusive de son ressort économique. Y étaient affiliées :

1) en qualité de membre principal, les entreprises, qu'elles dépendent ou non des administrations publiques, exerçant comme activité unique, principale ou secondaire importante : la production, le transport ou la distribution de l'énergie électrique, la production, le transport ou la distribution du gaz, le captage ou la distribution d'eau potable;

2) en qualité de membre inscrit : les entreprises exerçant une telle activité comme activité auxiliaire ou secondaire non importante.

Au sein de ce groupement principal furent créés par arrêté du 5 août 1941 (*Moniteur* des 11-12 août 1941) trois groupements professionnels : celui de l'électricité, celui du gaz et celui de l'eau.

Nous nous sommes étendus assez longuement sur la mission dévolue à ces groupements professionnels dans l'« aperçu général » de la situation de l'Industrie pour qu'on nous permette de nous borner ici à signa-

ler l'application au secteur Energie, des principes généraux.

* * *

C. — Les premiers mois après la libération et l'année 1945

Au moment où, l'armée et l'administration allemandes étant chassées, le pays apportait sa participation immédiate à l'effort de guerre allié et entreprenait de réorganiser et de ranimer son économie bouleversée par l'occupation, l'industrie de la production d'énergie électrique ne pouvait mettre à sa disposition que le concours de possibilités extrêmement réduites. Les bombardements et les combats de la campagne de libération, les destructions systématiques de l'ennemi en retraite avaient causé des dommages étendus aux installations : les centrales de Quaregnon, de Sclessin, de la Ville de Liège, de Merxem et de Langerbrugge avaient subi de graves dégâts; plusieurs centaines de milliers de kW de puissance installée étaient inutilisables, dont plus de 100.000 kW définitivement; les réseaux de distribution et d'interconnexion devaient être rétablis en maints endroits. D'autre part, volontairement ou non, pendant les derniers temps de son occupation, l'administration allemande n'avait plus assuré qu'au jour le jour l'approvisionnement en charbon des centrales; or, généralement, celles-ci constituent leurs stocks au cours de l'été de façon à désencombrer les transports au moment des campagnes agricoles d'automne. L'extraction charbonnière ne reprenait que très lentement. Les moyens de transport étaient réduits et désorganisés. Enfin, les centrales qui utilisent les gaz de récupération étaient privées de leur source d'énergie. L'activité de la sidérurgie étant suspendue.

Ces difficultés immédiates réclamaient une solution urgente et par là retenaient sans doute le plus vivement l'attention. Mais, en outre, le potentiel de l'équipement productif était amoindri par l'état déficient du matériel, dont l'entretien et le renouvellement n'avaient pu être poursuivis normalement depuis plusieurs années. Cet état d'usure technique s'ajoutait encore aux obstacles du moment alors qu'il s'avérait que le rééquipement des centrales nécessiterait de longs délais.

Le point le plus bas dans la production d'électricité du pays fut atteint pendant le mois de septembre 1944 avec 183,5 millions de kWh, soit 39,4 p. c. de la moyenne mensuelle de 1939.

Bien que, en l'espace de quelques mois, les génératrices les moins gravement endommagées aient été remises en ordre de marche, la capacité de production des centrales interconnectées au réseau général ne représentait, à la fin de 1944, guère plus de 40 p. c. de 1939. Les explosions de bombes volantes provoquaient d'ailleurs de nouvelles perturbations dans la marche en parallèle des centrales. Et le gel des canaux, au cours de l'hiver rigoureux 1944-1945, vint arrêter la

navigation intérieure qui assurait pour une bonne part les transports de charbon.

Aussi, les quantités de courant fournies au cours des mois de janvier et février 1945 (306,4 et 260,2 millions de kWh) furent-elles inférieures à celles du mois de décembre 1944 (325,5 millions de kWh) qui témoignaient de la réalisation d'un sérieux progrès depuis septembre.

La couverture des besoins du pays en électricité bénéficia, au cours du premier semestre de 1945, de la contribution de deux centrales flottantes américaines, alimentées au mazout et installées l'une à Langerbrugge, l'autre à Schelle. Les fournitures de ces deux seules unités, au cours des trois mois de mars, avril et mai, représentaient 10 p. c. de la quantité totale d'énergie produite en Belgique. Leurs apports cessèrent respectivement le 12 juin et le 28 juillet.

Entretemps, de notables améliorations avaient été apportées à l'état des transports intérieurs. D'autre part, grâce à l'accroissement des disponibilités en charbon, les contingents de houille attribués aux centrales furent progressivement élargis : le Comité des Charbons, créé au sein du Conseil professionnel de l'Electricité, s'occupait d'assurer la meilleure alimentation des producteurs à l'aide des allocations du Ministère des Affaires Economiques. Pour le premier semestre de 1945, la moyenne mensuelle de ces allocations était de 166.000 tonnes seulement; elle se relève considérablement par la suite, au point d'atteindre 231.300 tonnes et 315.600 tonnes respectivement pour les troisième et quatrième trimestres. En fait, ce sont les progrès de l'approvisionnement du pays en charbon qui ont été le facteur déterminant du redressement de la production d'énergie électrique.

A la fin de 1945, les centrales disposent de stocks de charbon de 250.000 tonnes, suffisant à assurer vingt-huit jours de marche — c'est-à-dire la moitié seulement du stock considéré comme normal — alors qu'à la fin de l'année précédente, leurs provisions de combustibles étaient tombées à 45.000 tonnes.

Au cours de l'année, les relations d'interconnexion furent encore complétées par le raccordement de la centrale de Droogenbosch au réseau général; celui-ci eut pour effet d'accroître de quelque 10.000 kW les disponibilités en puissance utilisables.

La production totale de courant, au cours du mois de décembre 1945, atteint 490,5 millions de kWh, c'est-à-dire que les quantités d'énergie livrées à la consommation sont, dans l'ensemble, comparables à celles de 1939.

Cependant, on constate de sensibles écarts dans les niveaux respectifs d'activité atteints par chacune des catégories de producteurs depuis la libération. Dans la production totale de 1939 — 5.592 millions de kWh — les centrales distributrices intervenaient pour 42,6 p. c., les régies communales pour 4,5 p. c. et les

centrales industrielles autoproductrices pour 52,9 p. c. La production de 1945 se répartit, dans le même ordre, dans les proportions suivantes : 59,4 p. c., 4,3 p. c., 32,9 p. c.

Alors que, dès décembre 1944, les sociétés affiliées à l'Union des Exploitations Electriques de Belgique entretiennent une activité comparable à celle d'avant-guerre et que, à la fin de 1945, elles produisent 1,4 fois plus de courant qu'en 1939, la production des centrales industrielles, ne progressant que lentement, reste jusqu'en juillet inférieure à 50 p. c. de celle de 1939 et, malgré l'accélération du redressement au cours du second semestre à la suite de la reprise industrielle, n'atteint encore, à la fin de l'année, que 74,3 p. c. de celle de 1939.

La situation défavorisée des *centrales industrielles* s'explique par le fait que leurs groupes producteurs sont mis en service dans la mesure où l'exige la satisfaction des besoins de consommation des entreprises dont ces centrales font partie; or, un des groupes les plus importants des autoproducteurs industriels d'énergie est constitué par les usines sidérurgiques et celles-ci ne rétablissent que lentement leur courant d'activité. De plus, les générateurs électriques, alimentés au moyen des gaz de récupération provenant des hauts fourneaux, subissent un sérieux déficit de puissance.

Malgré l'augmentation de la puissance de certaines centrales industrielles à vapeur au cours des derniers mois de 1945, l'extension des besoins de la consommation amena les organismes de coordination à remettre en marche des unités de réserve, à prix de revient élevé.

On constatera, en consultant le tableau 2 qui indique la production d'énergie des centrales industrielles par branche d'industrie, que, en 1945, les quantités produites dans chacun des divers groupes sont supérieures déjà à celles de 1944 — sauf dans la métallurgie; cependant, à l'exception des charbonnages, l'activité de chaque groupe ne représente qu'une fraction de celle d'avant-guerre; cette indication, qui a trait à l'ensemble de l'année 1945, doit néanmoins être appréciée en tenant compte de ce que la reprise industrielle s'est amorcée assez tard dans l'année.

Ne pouvant utiliser avec assez d'intensité leur propre potentiel de production d'énergie, les diverses industries se sont tournées vers les *sociétés de distribution* pour obtenir une partie du courant qu'elles fabriquaient auparavant. L'apparition de ces consommateurs nouveaux, en même temps qu'un accroissement considérable de la demande d'énergie de chauffage par la population civile, justifient le degré élevé d'activité auquel sont parvenus les producteurs membres de l'Union des Exploitations Electriques de Belgique.

Quant aux fournitures des *régies communales*, d'ailleurs d'importance secondaire, elles ont enregistré de notables progrès au cours de l'année au point de

dépasser, en décembre 1945 (28,7 millions de kWh), leur moyenne mensuelle de 1939 (21 millions de kWh).

Après avoir décrit brièvement l'évolution, depuis la libération, de la situation de chacune des catégories de producteurs d'électricité, il convient sans doute de donner quelques indications sur les facultés laissées aux consommateurs.

Car il s'avéra indispensable, étant donné l'insuffisance des fournitures, de restreindre certaines consommations de courant pour ne pas compromettre la couverture des besoins des secteurs vitaux essentiels.

L'arrêté du 30 septembre 1944 (1) rétablissait le principe de la réglementation de la fourniture d'électricité aux consommateurs dans les régions où celle-ci était compromise. Les mesures prévues consistaient à mettre en vigueur les règles d'une entr'aide étendue entre les centrales interconnectées et éventuellement à imposer, sous diverses formes, des restrictions temporaires à la consommation. L'application du principe fut progressivement étendue à toutes les régions du pays (2), l'emploi de l'électricité fut interdit pour certains usages, les heures de circulation des tramways électriques et d'ouverture des établissements publics furent limitées (3); dans certains cas, le courant fut coupé pendant certains jours ou certaines heures du jour ou subit une réduction de puissance (4). D'autre part, la consommation par les industriels ne fut autorisée que pour assurer la marche des installations d'après les nécessités vitales du pays, définies par le Ministre des Affaires Economiques.

En ce qui concerne l'utilisation de courant à des usages domestiques, les diverses mesures purent assez rapidement être levées; mais l'emploi d'énergie électrique par l'industrie resta plus longtemps soumis à réglementation. Ainsi, dans le courant du mois d'août, malgré les progrès déjà réalisés, la production d'énergie n'étant pas suffisante encore pour couvrir les besoins, accrus par la reprise industrielle, une décision ministérielle du 18 août 1945 imposa de nouvelles restrictions à charge des industries dont l'activité ne pouvait pas être considérée comme vitale.

Cette décision put être rapportée vers le milieu de décembre, après que l'accroissement régulier des fournitures de courant eut assuré la satisfaction de toutes les demandes. En fin d'année, il ne subsistait pratiquement plus de limitations à l'utilisation du courant et la seule réglementation générale à laquelle la distribution était encore soumise en principe, résultait de l'arrêté ministériel du 3 octobre 1945 relatif aux mesures de réduction à appliquer en cas de

(1) *Moniteur belge* du 5 octobre 1944.

(2) Arrêtés du 2 octobre 1944 (*Moniteur belge* du 5 octobre 1944), du 11 octobre 1944 (*Moniteur belge* du 18 octobre 1944) et du 6 décembre 1944 (*Moniteur belge* du 10 février 1945).

(3) Arrêté du 2 décembre 1944 (*Moniteur belge* des 4-5 décembre 1944).

(4) Arrêtés du 5 décembre 1944 (*Moniteur belge* du 10 décembre 1944) et du 21 décembre 1944 (*Moniteur belge* du 31 décembre 1944).

manque de puissance électrique par les distributeurs et les autoproduiteurs d'énergie.

Les échanges internationaux de courant entre la Belgique et ses voisins étaient restés assez insignifiants pendant l'occupation. Les données chiffrées manquent encore qui indiquent l'ampleur qu'ils ont eue pendant les derniers mois, mais on sait que, pendant le premier trimestre de 1945, le Limbourg hollandais fournit plus de 20 millions de kWh à la Belgique; ces fournitures furent d'ailleurs compensées à partir de mai par des exportations de courant belge effectuées par une ligne récemment établie entre Merxem et Roosendaal.

La Belgique est, d'autre part, représentée au sein de la Commission alliée, chargée du contrôle de la production et de l'exportation d'énergie électrique produite en Allemagne et, dès que la ligne Brauweiler-Jupille eut été remise en état, soit à la fin d'octobre 1945, du courant fut envoyé d'Allemagne vers la Belgique et le Grand-Duché. Mais les conditions d'exploitation en Allemagne n'ont pas permis de donner rapidement à ces fournitures l'ampleur que l'on avait espéré; en fin d'année, l'Allemagne expédiait quelque 5 millions de kWh par mois seulement.

En décembre 1945, enfin, les échanges d'énergie entre la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et la Lorraine ont pu reprendre, la ligne Rimièrre-Aubange, qui avait été coupée sur 50 km lors de l'offensive des Ardennes, ayant été restaurée.

Au moment de la libération, les prix de l'électricité étaient demeurés sensiblement au niveau d'avant-guerre. Le prix moyen au consommateur domestique du kW d'électricité en basse tension s'établissait à fr. 2,05 pendant le premier semestre de 1939 et à fr. 2,29 en août 1944. La hausse des coûts de production justifia un réajustement des tarifs des fournitures d'énergie électrique : ceux-ci furent majorés, en principe, dans les limites permises par les stipulations de l'arrêté du 12 octobre 1944. En mai 1945, le prix moyen du kW d'électricité en basse tension fourni à la consommation domestique atteignait fr. 3,10. Quant aux tarifs des ventes d'énergie en haute tension, ils varient évidemment suivant les termes particuliers de chaque contrat de fourniture.

Un arrêté du 11 juillet 1945 (*Moniteur* du 21 juillet 1945) vint d'ailleurs établir certaines normes dans la détermination du prix maximum du courant en vue de limiter la hausse des prix de vente de l'énergie électrique résultant soit du libre jeu des formules contractuelles, soit, en leur absence, des décisions des autorités compétentes.

Signalons enfin, dans un autre domaine, que l'organisation provisoire de l'économie conformément aux principes établis par l'arrêté-loi du 16 novembre 1944, inclut également l'industrie de la production d'électricité et qu'un Conseil professionnel de l'Elec-

tricité fut établi par arrêté du 18 janvier 1945 (*Moniteur belge* du 24 janvier 1945).

* * *

Si l'on avait pu constater un certain mieux, à la fin de l'occupation, dans la distribution du gaz, les difficultés que l'on a déjà signalées de la période qui suivit immédiatement la libération compromirent à nouveau la situation.

Pendant les quatre derniers mois de 1944, les quantités distribuées mensuellement ne dépassaient pas 19,5 millions de m³. Il fallut attendre la fin du mois de février (c'est pendant celui-ci que les fournitures de gaz, 14,6 millions de m³, atteignirent leur niveau le plus bas pour toute la période de guerre) pour pouvoir observer une amélioration lente sans doute, mais continue, de l'approvisionnement du pays en gaz. Fonction, comme la production d'électricité, des disponibilités en charbon, la fabrication du gaz ne put d'ailleurs être normalisée que dans les tout derniers mois de 1945 : les fournitures à la distribution en décembre (58,6 millions de m³) atteignent un niveau supérieur à la moyenne de l'année 1939, soit quelque 47 millions de m³.

Au total, les quantités distribuées en 1945 s'élèvent à 436,2 millions de m³, ce qui indique un redressement notable par rapport à la situation de l'année 1944 pendant laquelle 382,2 millions de m³ furent fournis.

Comme pour l'énergie électrique, une réglementation de la production, de la distribution et de la consommation du gaz fut imposée. L'arrêté du 16 novembre 1944 (1) consacre les deux principes de l'entraide entre organismes de production et de distribution dont les réseaux se relient, et la limitation de la consommation pour assurer les fournitures de gaz aux besoins vitaux.

La consommation dans les industries annexes tend à se normaliser progressivement également, mais beaucoup plus lentement.

Pendant le dernier tiers de l'année 1944, elle fut évidemment dérisoire : elle s'élevait à environ 1,5 million de m³ par mois. Pour l'année 1945, on ne dispose pas encore du chiffre total de la consommation de ces entreprises alimentées directement par les cokeries, mais seulement des données partielles concernant les ventes de gaz aux industries juridiquement indépendantes des cokeries. On constate que pour toute l'année 1945, le volume du gaz utilisé de la sorte s'élève à 45,9 millions de m³ seulement, soit 26,2 p. c. de la moyenne correspondante de 1939; en décembre, c'est-à-dire pendant le mois où cette consommation industrielle atteint son maximum pour

(1) Arrêté du 16 novembre 1944 (*Moniteur belge* des 20-21 novembre 1944) modifié par les arrêtés du 18 septembre 1945 (*Moniteur belge* du 27 septembre 1945), du 17 décembre 1945 (*Moniteur belge* des 2-3 janvier 1946) et du 5 janvier 1946 (*Moniteur belge* des 7-8 janvier 1946).

l'année 1945, elle ne représente encore que 44,1 p. c. de la consommation moyenne de 1939.

Les prix du gaz ont été fixés, à titre provisoire, en date du 8 décembre 1944 par la Commission Centrale Régulatrice des Prix. L'augmentation des tarifs accordée était, en général, de 50 p. c. environ par rapport au premier semestre de 1939. Malgré l'alourdissement des charges d'exploitation dans le courant de l'année

1945, aucune majoration de prix de vente du gaz ne fut admise pendant cette année.

L'arrêté du 17 mars 1945 (*Moniteur belge* du 29 mars 1945) créa un Conseil professionnel du Gaz chargé de représenter officiellement les producteurs de gaz, en ce qui concerne les usines à gaz, les transporteurs et les distributeurs, ainsi que les exploitants de stations de gaz de ville pour traction.

Juillet 1946.

TABLEAU 1

Puissance installée et production d'électricité en Belgique
Centrales de toutes catégories de 100 kW et plus

Source : Ministère des Travaux publics : Office central de l'Electricité.

ANNÉES	Organismes de distribution publique				Centrales industrielles (autoproductrices)								Total				
	Centrales distributrices		Centrales régies		Nombre de centrales	Puissance installée (milliers de kW.)	Production				Nombre de centrales	Puissance installée (milliers de kW.)	Production (millions de kWh.)				
	Nombre de centrales	Puissance installée (milliers de kW.)	millions de kWh.	p. c. du total de la production			Nombre de centrales	Puissance installée (milliers de kW.)	Centrales affiliées à l'A.C.E.L.B. (millions de kWh.)	Centr. recensées direct. par le Min. Trav. publ. (millions de kWh.)				Production totale des centrales industrielles			
					millions de kWh.	p. c. du total de la production					millions de kWh.	p. c. du total de la production					
1935.....	37	1.211	1.905	42,8	10	171	195	4,4	249	1.049	2.129	226	2.356	52,8	296	2.431	4.456
1936.....	36	1.161	2.115	42,8	11	172	228	4,6	316	1.089	2.293	306	2.599	52,6	363	2.422	4.943
1937.....	33	1.171	2.388	43,1	11	175	257	4,6	314	1.116	2.566	338	2.903	52,3	358	2.462	5.549
1938.....	33	1.241	2.333	44,2	11	217	247	4,7	308	1.110	2.383	315	2.698	51,1	352	2.568	5.278
1939.....	33	1.251	2.380	42,6	13	217	253	4,5	315	1.168	2.602	357	2.959	52,9	361	2.636	5.592
1940.....	33	1.241	1.869	44,7	12	217	176	4,2	302	1.169	1.889	252	2.141	51,1	347	2.627	4.186
1941.....	(2) 31	1.281	2.377	49,3	12	218	172	3,6	298	1.158	2.009	262	2.270	47,1	341	2.657	4.819
1942.....	(2) 30	1.251	2.609	53,5	11	217	187	3,8	288	1.170	1.922	208	2.129	42,7	329	2.638	4.985
1943.....	(2) 30	1.151	2.610	51,6	11	217	220	4,3	287	1.152	2.044	185	2.229	44,1	328	2.520	5.059
1944.....	(2) 30	1.151	2.147	57,9	11	217	156	4,2	283	1.100	1.272	133	1.405	37,9	324	2.468	3.708
1945 (4)...	31		2.688	59,4	11		195	4,3	279	1.182	1.334	154	1.488	32,9	321		3) 4.525

(1) Non compris 65 millions de kWh (supputation) non recensés.

(2) Deux centrales de la région Eupen-Malmédy ne sont plus recensées depuis mai 1940.

(3) Comprend 153 millions de kWh produits par les centrales flottantes de janvier à juillet 1945.

(4) Chiffres provisoires.

TABLEAU 2

Statistique des centrales industrielles
Puissance installée et production par catégorie d'industries

Années 1935 à 1945

Source : A.C.E.I.B. et Ministère des Travaux publics : Office central de l'Electricité.

BRANCHES D'INDUSTRIE	Nombre										
	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
1. Charbonnages, mines, minières et fours à coke	57	57	62	62	60	58	57	58	57	56	57
2. Métallurgie (fer et autres métaux).....	43	43	49	49	55	52	53	52	51	51	54
3. Glaceries, verreries et produits chimiques..	23	23	29	30	32	23	22	22	22	21	23
4. Carrières, ateliers de construction, textiles, papeteries et divers	82	80	127	124	128	109	106	106	106	105	118
5. Cimenteries	9	9	9	10	10	11	11	11	11	11	10
6. Sucrieries, distilleries, etc.	20	20	25	16	15	16	16	16	16	16	16
7. Transports.....	2	2	2	3	2	2	1	1	—	—	—
Total...	236	234	303	294	302	271	266	266	263	260	278

BRANCHES D'INDUSTRIE	Puissance installée (1.000 kW.)										
	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
1. Charbonnages, mines, minières et fours à coke	449,3	449,4	475,7	469,3	501,2	512,7	502,7	536,0	525,6	499,6	512,9
2. Métallurgie (fer et autres métaux).....	374,8	377,3	382,7	386,5	380,7	371,4	368,2	362,6	345,9	344,0	372,8
3. Glaceries, verreries et produits chimiques..	89,6	91,2	96,8	103,9	108,2	107,5	98,0	91,4	91,4	70,3	91,2
4. Carrières, ateliers de construction, textiles, papeteries et divers	73,8	73,3	93,2	82,3	111,5	110,8	107,9	108,0	106,3	103,8	135,8
5. Cimenteries	36,5	36,5	38,5	38,6	39,0	39,0	40,0	39,6	39,6	39,6	38,4
6. Sucrieries, distilleries, etc.	24,8	24,0	25,6	22,7	24,2	24,2	31,1	31,0	31,0	30,8	31,4
7. Transports.....	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	2,0	2,0	—	—	—
Total...	1.052,3	1.055,2	1.116,1	1.111,8	1.168,4	1.169,2	1.149,9	1.170,6	1.139,8	1.097,1	1.182,5

BRANCHES D'INDUSTRIE	Production (1 million kWh.)										
	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
1. Charbonnages, mines, minières et fours à coke	990,6	1.077,6	1.190,8	1.221,5	1.239,7	1.145,8	1.220,4	1.237,7	1.249,0	930,9	1.010,7
2. Métallurgie (fer et autres métaux).....	1.011,9	1.062,1	1.212,5	980,4	1.177,8	677,0	659,0	586,9	696,5	345,6	314,8
3. Glaceries, verreries et produits chimiques..	114,7	141,6	173,5	192,2	211,2	117,3	175,1	174,0	162,0	60,9	72,5
4. Carrières, ateliers de construction, textiles, papeteries et divers	142,5	149,6	209,1	183,8	214,2	141,4	130,3	45,7	62,7	32,6	45,1
5. Cimenteries	65,2	68,4	78,3	74,8	68,4	25,0	53,9	36,1	31,9	8,5	28,0
6. Sucrieries, distilleries, etc.	30,5	34,7	39,1	45,5	47,9	35,0	31,8	49,0	26,6	26,2	28,7
7. Transports.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	2.355,5	2.532,9	2.903,2	2.608,1	2.959,3	2.141,4	2.269,5	2.129,4	2.228,8	1.404,7	1.489,8

TABLEAU 3

Distribution et transport de l'énergie électrique en Belgique

Source : Bulletin de l'Office central de Statistique.

ANNÉES	Population desservie	Energie distribuée				Energie importée	Energie exportée	Longueur des lignes			
		en basse tension			en haute tension			Basse tension		Haute tension	
		Eclairage privé et usages domest.	Petite force motrice	Eclairage public				aériennes	souter-raines	aériennes	souter-raines
	(milliers)	(millions de kWh.)						(kilomètres)			
1935.....	8.261	318	155	31	1.484	37,4	18,4	33.693	5.114	10.194	9.790
1936.....	8.319	364	167	35	1.738	45,7	22,8	35.871	5.724	9.968	10.066
1937.....	8.322	397	179	39	1.968	78,3	29,1	38.190	6.036	10.042	10.642
1938.....	8.384	430	165	42	1.904	73,0	26,2	40.689	6.183	10.085	10.349
1939.....	8.394	425	165	40	1.947	87,4	27,7	41.603	6.427	10.116	10.370
1940.....	8.292	303	124	14	1.470	32,4	55,0	42.763	5.864	9.898	10.352
1941.....	8.292	329	160	2	1.776	29,2	89,4	38.990	6.643	9.564	10.545
1942.....	8.236	451	200	2	1.881	77,0	105,8	39.622	5.799	10.108	10.251
1943.....	8.244	506	208	3	1.837	92,7	40,8	40.122	5.783	10.079	10.571

TABLEAU 4

Production et distribution de l'énergie électrique en Belgique
(Sociétés affiliées à l'Union des Exploitations Electriques en Belgique.)

Source: *Union des Exploitations Electriques.*

A. — Production et répartition de l'énergie électrique

ANNÉES	Puissance installée (milliers de kW.)	Energie (millions de kWh.)			Répartition en p. c. de l'énergie électrique vendue					
		Livrée aux réseaux par les centrales	Achetée à des producteurs ne faisant pas partie de l'U.E.E.B.	Reçue par les réseaux	Force motrice haute tension	Force motrice basse tension	Traction	Distributions par des semi-régies ou associations de communes	Eclairage privé et usages domestiques	Eclairage public
1935.....	1.545	1.903	122	2.025	60,3	4,9	10,4	14,1	9,5	0,8
1936.....	1.535	2.114	123	2.237	59,8	5,0	10,5	13,8	10,1	0,8
1937.....	1.540	2.373	135	2.508	63,0	4,7	8,9	13,2	9,4	0,8
1938.....	1.540	2.330	125	2.455	61,0	4,5	10,1	13,4	10,1	0,9
1939.....	1.667	2.378	124	2.502	62,6	4,4	9,4	12,8	10,1	0,7
1940.....	1.613	1.832	119	1.951	61,6	4,6	11,1	12,2	10,0	0,5
1941.....	1.635	2.337	118	2.455	64,3	4,6	11,2	10,9	9,0	—
1942.....	1.667	2.632	122	2.754	65,6	5,1	9,9	9,2	10,2	—
1943.....	1.681	2.584	210	2.794	62,5	5,3	9,6	11,2	11,4	—

B. — Importance de la distribution de l'énergie électrique

ANNÉES	Communes exploitées		Nombre d'abonnés		Longueur des lignes (kilomètres)			
	Nombre	Population (en milliers)	d'éclairage	haute tension	haute tension		basse tension	
					aériennes	souterraines	aériennes	souterraines
1935.....	1.974	5.870	1.270.000	3.050	7.160	8.050	26.240	2.700
1936.....	1.981	5.899	1.295.000	3.220	7.200	8.100	28.150	2.840
1937.....	1.972	5.864	1.370.000	3.310	6.870	8.610	29.960	2.340
1938.....	1.983	5.906	1.425.000	3.490	6.900	8.800	31.500	2.410
1939.....	1.975	5.909	1.441.000	3.520	7.000	8.900	31.700	2.440
1940.....	(1) 1.937	5.737	1.399.080	3.480	6.554	8.257	32.755	2.549
1941.....	(1) (2) 1.945	5.794	1.401.500	3.650	6.710	8.484	29.345	2.522
1942.....	(1) (2) 1.950	5.803	1.402.865	3.796	6.817	8.560	29.597	2.552
1943.....	(1) (2) 1.950	5.825	1.406.841	4.030	6.938	8.618	30.073	2.540

(1) Trente-huit communes appartenant aux régions rédimées sont provisoirement annexées par l'Allemagne.

(2) Compte non tenu de la réunion des communes groupées en grandes agglomérations.

TABLEAU 5

Distribution du gaz (1)
(milliers de mètres cubes)

Source: *Ministère des Travaux publics.*

ANNÉES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936.....	64.680	5.506	15.246	436.202	154.026	675.660
1937.....	70.728	5.616	14.852	482.038	195.803	769.037
1938.....	70.981	5.554	14.500	477.724	118.513	687.272
1939.....	67.736	5.268	13.755	483.318	174.185	744.262
1940.....	54.137	3.240	11.154	403.419	115.816	587.766
1941.....	60.971	3.982	15.963	506.101	101.207	688.204
1942.....	60.717	4.913	29.593	529.658	152.457	777.339
1943.....	63.727	4.724	38.555	562.630	175.975	845.611
1944.....	43.668	1.834	29.016	280.875	37.194	392.588
1945.....	50.645	3.043	32.609	311.224	45.876	443.397

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

TABLEAU 6

Production et consommation du gaz en Belgique

(milliers de mètres cubes)

Sources : Conseil professionnel du Gaz (A);
Administration des Travaux publics (B);
Administration des Mines (C).

ANNÉES	Production			Commerce extérieur		Jeu des gazomètres		Consommation totale	Gaz émis pour la distribution publique en Belgique (4)					Consommation des industries annexes aux cokeries (6)			
	Col. 1	Col. 2	Col. 3	Col. 4	Col. 5	Col. 6	Col. 7	Col. 8	Col. 9	Col. 10	Col. 11	Col. 12	Col. 13	Col. 14	Col. 15	Col. 16	Col. 17
	Usines à gaz (1) (A)	Cokeries (2) (C)	Total (3) Col. 1 + Col. 2	Importation (A)	Exportation (A)	Pris aux gazomètres (A)	Mis aux gazomètres (A)	= Col. (3+4 + 6) - Col. (5 + 7)	Be-soins propr. des ind. distrib. (A)	Pertes totales d' les rés. de distr. (A)	Gaz pour traction (A)	Eclairage public (A)	Consom. domest., artisan., ind. et des serv. pub. (5) (A)	Tota. Col. (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	Industr. juridique indépen dantes (B)	Ind. non juridique. Col. 8 - Col. (14 + 15)	Total Col. (15 + 16)
1937.	21.736	1.214.703	1.236.439	540	11.395	34	53	1.225.565	3.283	76.054	—	51.132	438.430	568.899	195.803	460.863	656.606
1938.	22.354	904.006	926.362	553	11.688	24	131	915.120	3.370	75.161	249.815	435.037	564.185	118.513	232.422	350.935	
1939	20.940	1.000.165	1.021.105	579	10.241	17	59	1.011.401	3.347	73.288	2043.961	443.442	564.058	174.185	273.168	447.343	
1940.	17.906	793.222	811.126	230	6.729	273	36	804.864	3.371	71.092	1.00615.728	383.218	474.971	115.816	214.077	329.893	
1941	30.508	806.158	836.666	822	13.587	35	31	823.905	3.093	76.063	6.6211.726	508.311	595.894	101.207	126.804	228.011	
1942	65.869	900.943	966.812	1.063	16.421	205	32	951.627	3.571	55.559	24.610—	565.590	649.330	152.457	149.340	302.297	
1943	84.726	955.368	1.040.094	1.170	17.519	70	44	1.023.771	2.586	49.134	41.428—	597.171	690.319	175.975	157.477	333.452	
1944	73.634	407.008	480.672	631	7.405	277	168	474.007	2.579	17.967	53.495	715	307.429	382.185	37.195	91.822	
1945.	75.911			922	4.749	12	173		2.182	58.975	22.473	696	351.870	436.196	45.876		

(1) Production nette de gaz de toute nature (gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre, gaz intégral).

(2) Production nette (chauffage des fours et usages propres déduits) de gaz de houille seul, à l'exclusion des gaz pauvres, gaz à l'eau et gaz de hauts fourneaux produits dans les cokeries et utilisés en mélange avec le gaz de houille.

(3) Production totale sous la réserve faite au (2) ci-dessus.

(4) Emissions de gaz de toute catégorie.

(5) Ne comprend pas la consommation des entreprises industrielles alimentées directement par les cokeries, le gaz ainsi consommé n'étant pas distribué.

(6) A l'exclusion d'une partie de la consommation correspondant à la production par les cokeries de gaz autre que le gaz de houille.

LA SIDERURGIE

1. Les derniers mois avant la guerre et la période de mobilisation (Du 1^{er} janvier 1939 au 10 mai 1940)

Le redressement qui s'est dessiné à la fin de l'année 1938 — pendant laquelle l'activité de la sidérurgie avait été exceptionnellement basse — se poursuit au cours de cette période de réarmement général qui précède l'invasion de notre territoire. Les conditions anormales qui prévalent sur le marché international ouvrent, pour la sidérurgie, une brève période de prospérité, plus factice que réelle d'ailleurs.

Les conditions d'exploitation sont un moment compromises par la déclaration de guerre : la mobilisation enlève aux usines une partie de leur personnel ouvrier, l'arrivée des minerais français est suspendue pendant quelque temps; de plus, la crainte de voir la Belgique entraînée dans le conflit, provoque quelques hésitations dans le marché et certaines frontières sont temporairement fermées.

Mais la pression des besoins accrus par les nécessités des programmes de défense rend rapidement à l'activité sidérurgique une allure expansionniste. D'autant plus que les possibilités offertes par l'exportation sont considérablement étendues par l'atténuation temporaire, sur le marché mondial, de la concurrence émanant des Etats belligérants.

La production s'écoule à des prix rémunérateurs dans l'ensemble, en dépit d'une concurrence plus vive des producteurs américains, à l'étroit sur leur marché intérieur et, par conséquent, les marges bénéficiaires sont maintenues malgré un nouvel alourdissement des coûts de production.

* * *

Mais la situation, brillante en apparence, de la grosse métallurgie, repose cependant sur un facteur absolument artificiel et sporadique : la préparation d'une guerre. On ne peut faire mention d'un progrès de la position particulière de l'industrie belge du fer et de l'acier : la part qui revient à celle-ci dans la production mondiale n'est probablement pas accrue; bien que les statistiques soient incomplètes à partir de 1939, on peut inférer des éléments d'appréciation disponibles que le mouvement de redressement de l'activité sidérurgique se produit chez tous les pays producteurs; on en trouvera l'indice dans les chiffres relatifs à la production d'acier brut de quelques producteurs importants.

Les données concernant l'Allemagne manquent, mais, selon toute vraisemblance, étant donné ses programmes militaires, son cas n'infirmes pas la remarque qui vient d'être faite. Dans les pays comme la Grande-Bretagne, la France, la Suède, l'U.R.S.S. et les Indes, la production d'acier brut en 1939 a même été supérieure à celle de 1937, ce qui n'est pas le cas pour la Belgique; en outre, les importations de cette

dernière en lingots d'acier ne sont pas allées en s'accroissant depuis 1937, ce qui exclut l'hypothèse d'un développement proportionnellement plus considérable

de l'activité particulière des transformateurs ultérieurs.

(milliers de tonnes)

	U. S. A.	U. R. S. S.	Grande-Bretagne	France	Japon	Belgique	Luxembourg	Suède	Indes britanniques
1935.....	34.640	12.600	10.017	6.255	4.703	2.966	1.837	896	876
1936.....	48.534	16.244	11.974	6.686	5.223	3.105	1.981	977	880
1937.....	51.380	17.730	13.192	7.893	5.811	3.777	2.510	1.106	910
1938.....	28.805	18.000	10.398	6.137		2.213	1.437	972	952
1939.....	47.897	18.796	13.221	7.886		3.036	1.829	1.152	1.035

Le Luxembourg est dans le même cas que la Belgique. Les Etats-Unis également, mais la reprise de la sidérurgie dans ce dernier pays est en avance sur celle que connaît l'industrie belge si l'on se fonde du moins sur le critère de la production d'acier brut : aux Etats-Unis, cette production atteint, en 1939, 93 p. c. du niveau obtenu en 1937, alors que pour notre pays, la proportion est de 80,3 p. c. seulement.

* * *

Cette réserve étant faite, on peut examiner l'étendue des progrès réalisés en Belgique. Sans atteindre aux chiffres de 1937, la production de fonte et d'acier réalisée au cours de 1939 est nettement supérieure à celle de l'année antérieure. Pendant cette dernière, 2.426.000 t. de fonte et 2.279.000 t. d'acier brut (y compris les pièces moulées en première fusion) ont été produites. Les chiffres correspondants de 1939 sont respectivement de 3.059.000 t. et de 3.105.000 t. ; l'augmentation est donc de l'ordre de 26,1 p. c. pour les fontes et de 36,2 p. c. pour les aciers en lingots et moulage. Le redressement intéresse également l'activité des laminoirs : leur production d'aciers finis passe de 1.762.000 t. en 1938 à 2.236.000 t. en 1939, soit un accroissement de 26,9 p. c.

Ces chiffres globaux de la production ne peuvent donner une idée de l'évolution, au cours de l'année, de l'activité de la grosse métallurgie. On constate, en effet, de notables écarts entre les productions des différents mois ; c'est ainsi que, si l'on considère par exemple les quantités de fonte — le produit de base — coulées par les hauts fourneaux, on remarque que, pendant les premiers mois de 1939, la production se ressent encore de la chute enregistrée en 1938 et, malgré le mieux constaté déjà dans les derniers mois de 1938, elle n'est encore que de 231.000 t. en janvier 1939. La reprise se poursuit jusqu'en juillet, mois pendant lequel 295.000 t. de fonte sont coulées ; puis une nouvelle contraction se produit, qui ramène à 206.000 t. la production de septembre ; les trois derniers mois apportent de nouveaux progrès, de sorte qu'en décembre et pour les quatre premiers mois de 1940, les quantités de fonte coulées dépassent large-

ment les 300.000 t. Ce niveau est d'ailleurs encore loin de signifier une utilisation maximum de la capacité de production de la sidérurgie belge évaluée à ce moment à 400.000 t. par mois. Le nombre de hauts fourneaux à feu à fin de mois varie de semblable manière : il est de 37 au 31 janvier, de 46 au 31 juillet, de 38 seulement à fin septembre et de 46 à la fin avril 1940.

Ce serait une redite que de décrire l'évolution, au cours de l'année, des productions respectives des aciéries et des laminoirs qui accusent évidemment des fluctuations largement parallèles.

Moyenne mensuelle de la production d'aciers bruts et finis

(en tonnes)

	Aciers bruts	Aciers finis
1939 1 ^{er} trimestre	205.000	163.000
2 ^e trimestre	262.000	188.000
3 ^e trimestre	258.000	175.000
4 ^e trimestre	288.000	209.000
1940 1 ^{er} trimestre	310.000	212.000
Mois d'avril	319.000	223.000

L'année 1939 s'est donc ouverte sous des auspices peu favorables. Les déterminantes de la dépression de 1938 exercent encore en partie leurs effets. Dans le bassin de Charleroi, la moitié des hauts fourneaux sont en service et, dans les laminoirs et les divisions transformatrices de l'acier brut, la semaine de travail est fréquemment réduite à trois jours.

La clientèle intérieure reste dans l'expectative et se borne à couvrir ses besoins immédiats, en exigeant des livraisons rapides auxquelles les industriels sont à même de répondre aisément. Malgré certains indices de reprise — multiplication des demandes de prix pour fourniture — les opérations sur les marchés extérieurs sont assez calmes et les exportateurs belges, en raison de la vive concurrence étrangère, se voient obligés d'accorder des rabais sur les prix officiels de l'Entente Internationale de l'Acier, allant parfois au delà de 10 sh.-or la tonne.

A partir d'avril et de mai, une demande accrue se manifeste sur les marchés, malgré la tension internationale consécutive à l'occupation de la Bohême-Moravie et de l'Albanie : au contraire, la crise survenue dans la politique internationale provoque un gonflement rapide des commandes passées à la sidérurgie belge par les acheteurs étrangers de telle façon que la part de production destinée à l'exportation dépasse largement la proportion normale. La plupart des pays se préoccupent, en effet, de couvrir leurs besoins militaires, navals, aériens et d'assurer leur défense anti-aérienne. La demande émanant de la clientèle britannique est particulièrement importante; des ordres considérables en demi-produits sont passés, hors contingents, par ce pays; d'ailleurs, à partir du 10 octobre 1939, les fontes pourront entrer en franchise dans le Royaume-Uni alors qu'elles étaient, depuis le 1^{er} avril 1938, soumises à un droit de 33 1/3 p. c. En plus des clients habituels, des clients occasionnels s'adressent à notre industrie. Il leur est, en effet, bien difficile, voire même impossible, d'obtenir des fournitures des producteurs des grands pays car ceux-ci travaillent presque exclusivement pour un marché intérieur tendu par la course aux armements. Dans de telles circonstances, la demande d'acier revêt sur le marché européen un caractère quasi inélastique et, par conséquent, les prix se relèvent assez rapidement; des primes sont même payées pour obtenir la livraison rapide de certains fabricats; c'est le cas pour les tôles de forte épaisseur utilisées en construction navale.

Pendant que la tension politique devient le plus aiguë, que les pays européens décrètent l'application des mesures de mobilisation, puis quand la guerre éclate, l'activité de la sidérurgie marque un recul provoqué par les difficultés d'approvisionnement en minerais à la suite de l'arrêt des expéditions du bassin de Briey, la raréfaction des transports, les prélèvements de main-d'œuvre par l'armée et la crainte de voir le pays entraîné dans le conflit.

Nous reviendrons plus loin avec plus de détails sur ce problème, que nous ne faisons que mentionner ici, de l'approvisionnement des hauts fourneaux belges, non seulement en minerais, mais en combustibles. Au cours de la période de mobilisation, les difficultés de cette nature auront été, plus que l'obtention de commandes, l'objet des préoccupations des milieux intéressés et dans les années qui suivront, ce sera l'insuffisance à ce double égard qui provoquera, en fait, la chute de la production pendant l'occupation, puis les lenteurs de la reprise au cours de la période de restauration d'après-guerre.

Quoi qu'il en soit, dès octobre 1939, la production de fonte, d'aciers bruts et finis reprend à nouveau à une allure ascendante, de telle sorte que les chiffres atteints au mois de décembre constituent les maxima de l'année. Un changement se produit cependant dans la destination des fabricats : le marché intérieur — et, par priorité, les besoins de la défense nationale —

requiert des tonnages beaucoup plus importants; les charbonnages, poussant au maximum leur production, procèdent à des achats de produits métallurgiques divers auprès d'usines transformatrices. La proportion entre exportations et consommation intérieure se modifie et les délais requis pour les fournitures à l'étranger s'allongent de plus en plus.

La permanence d'une demande intense et aussi le mouvement haussier des prix de revient ayant déterminé sur les marchés libres (vis-à-vis de la France et de la Grande-Bretagne nous sommes tenus par certains engagements) un relèvement des prix à l'exportation, celui-ci facilite, en fin d'année, un regain de la concurrence américaine sur certains marchés peu éloignés; comme d'autre part, devant le calme des opérations militaires, la France et la Grande-Bretagne reprennent leurs exportations, des acheteurs d'outre-mer adressent moins de commandes aux usines belges dans les tout derniers mois de 1939. Le retrait partiel de cette clientèle est rapidement compensé par l'afflux de commandes émanant de pays européens proches (les Pays-Bas, la Suisse) pressés de poursuivre l'exécution de leur programme d'armement et, de ce fait, discutant moins les prix.

L'activité intense se maintient donc dans les premiers mois de 1940; la plupart des secteurs de la sidérurgie y participent, à l'exception cependant des producteurs de produits ferreux destinés à la construction, de moins en moins demandés, et des fabriques de tôles fines. Mais, dans l'ensemble, les demandes affluent au point que *Cosibel* décide de surseoir temporairement à l'inscription de nouvelles commandes.

L'intensification de l'activité sidérurgique dans les derniers temps de la neutralité belge ressort de la comparaison des quantités d'acier brut produites pendant les trois premiers mois de 1939, soit 614.470 t., et de la production des mêmes demi-produits pour la période correspondante de 1940 : 929.320 tonnes, soit plus d'une fois et demie la précédente.

* * *

Il a été fait mention ci-dessus de difficultés d'approvisionnement rencontrées par la sidérurgie au moment de l'entrée en guerre des grands pays voisins. Les hauts fourneaux utilisent du coke, des minerais de fer, des scories, résidus et mitrailles : en 1939, pour réaliser une production de fonte de 3.058.000 t., la sidérurgie a consommé 2.938.000 t. de coke, 7.879.000 t. de minerais, 312.000 t. de mitrailles et 546.000 t. de résidus et scories. Si ces derniers et les mitrailles sont généralement fournis par le pays même en quantités suffisantes, il n'en est pas de même du minerai pour lequel l'industrie belge est entièrement tributaire de l'étranger, la production belge étant insignifiante (175.000 t. en 1939 dont 126.000 t. ont été consommées par la sidérurgie). A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler brièvement l'évolution qui s'est poursuivie au cours des dernières décades pour opérer le départ entre les obstacles purement

fortuits, nés de l'état de guerre, et les problèmes qui peuvent se poser en permanence.

Dès la seconde moitié du siècle passé, l'industrie belge de l'acier dut faire appel aux fournisseurs étrangers pour obtenir la matière première qu'elle utilisait. Le Grand-Duché de Luxembourg fut tout d'abord le plus grand fournisseur, mais, après la mise en exploitation du bassin de Briey, la Lorraine française devint notre principale source d'approvisionnement. En 1913, les minerais de fer consommés en Belgique provenaient :

de la Lorraine française, à concurrence de 5.000.000 de tonnes (soit 73,6 p. c. du total);

du Grand-Duché de Luxembourg, à concurrence de 1.380.000 t. (soit 20,3 p. c. du total);

de la Lorraine allemande, à concurrence de 257.000 t. (soit 3,8 p. c. du total);

d'Espagne, à concurrence de 158.000 t. (soit 2,3 p. c. du total).

Pour s'assurer de la fourniture régulière des matières premières, les sidérurgistes belges avaient acquis des concessions à l'étranger ou pris des parti-

cipations dans les mines des pays producteurs et, principalement, dans le bassin de Briey.

Car la France, après avoir d'abord encouragé l'exportation de ses minerais, en vint peu à peu à une politique protectionniste, qu'inspiraient des mobiles de plusieurs ordres : préoccupation de prolonger l'existence du gisement, souci de satisfaire prioritairement aux besoins de la consommation intérieure, désir de décourager l'exportation de produits incorporant peu de travail, considérations d'ordre fiscal.

Les inconvénients que les contingentements et les droits d'exportation appliqués aux expéditions de minerais français constituaient pour les usines belges et, aussi, l'incidence de la hausse des tarifs ferroviaires français, firent que la sidérurgie belge put être amenée, dans les dernières années d'avant-guerre, à se fournir en plus grande proportion auprès d'autres producteurs. Les données ci-dessous, relatives à la provenance des minerais consommés en Belgique pendant les années 1935 à 1939, traduisent une tendance à diminution progressive de l'importance relative des fournitures françaises.

Tonnes	1935	1936	1937	1938	1939
France- Est et Lorraine.....	6.183.610	5.945.900	6.224.180	4.337.480	5.414.330
(en p. c. du total) (1).....	(73,1 p.c.)	(72,8 p.c.)	(67,8 p.c.)	(69,5 p.c.)	(68,7 p.c.)
Ouest (1)	550.000	550.000	550.000	450.000	550.000
	6.733.610	6.495.900	6.774.180	4.787.480	5.964.330
Grand-Duché de Luxembourg	762.900	1.043.100	1.489.350	859.150	1.318.080
Suède, Norvège, Finlande	200.810	310.350	638.120	324.520	310.060
Belgique.....	152.560	166.390	168.330	126.060	126.010
Afrique du Nord	48.390	100.420	78.320	137.520	141.360
Divers	14.580	54.100	25.630	5.270	19.370
Total....	7.912.850	8.170.220	9.173.930	6.240.000	7.879.210

(1) Estimations.

A la veille de la guerre, les importations de minerais lorrains restaient néanmoins, et de loin, les plus importantes; il faudrait pourtant pondérer ces chiffres d'après la teneur en fer, les minettes lorraines et grand-ducales étant plus pauvres que les minerais suédois et, dans une mesure moindre, que les minerais nord-africains. Si le déplacement des centres d'approvisionnement devait s'accroître à l'avenir et si la sidérurgie belge était amenée à importer par voie d'eau, de beaucoup plus grandes quantités de minerais, il conviendrait de se préoccuper de développer en conséquence les voies navigables qui desservent les centres sidérurgiques du pays, et notamment le bassin de Charleroi dont la consommation de minerais atteignait, en 1939, 4.039.500 tonnes sur un total de 7.879.000 tonnes. Il est indispensable, en effet, que les industries du sud du pays puissent disposer de minerais au prix de revient le plus favorable, pour soutenir la concurrence internationale; or, les frais

de transport, qui seraient dans cette éventualité fonction de la valeur des communications par eau, ont une répercussion marquée sur les coûts de production de la tonne de fonte ou d'acier.

Le recours à l'importation de minerais d'outre-mer, provoqué à l'origine par une certaine incertitude quant à l'approvisionnement en minettes lorraines, prendra d'ailleurs de plus grandes proportions au cours des premières années d'après-guerre, pendant la période de restauration de la France.

Quoi qu'il en soit, en 1939, la question se pose avec acuité d'assurer, en dépit de l'instauration en Europe d'une économie de guerre, l'approvisionnement de la sidérurgie en minerais dans la mesure indispensable au maintien du rythme de production répondant à la demande pressante qui émane des belligérants et des pays neutres, clients réguliers ou occasionnels. Etant donné la conjoncture politique en 1938-1939, des stocks importants de minerais français, suédois et marocains

ont été constitués en Belgique dans les ports et les usines. Les stocks de mitrailles ont également été renforcés, malgré une hausse rapide des prix; mais la quantité de vieux métaux récupérables annuellement dans le pays est forcément limitée et les importations en sont entravées par les mesures de sauvegarde prises par les autres pays.

Dès septembre 1939, des négociations sont entreprises avec la France en vue de la conclusion d'un accord de troc, minerais contre charbon, de façon que l'industrie belge dispose de manière certaine d'un contingent qui sera prévu dans l'accord. Celui-ci, d'ailleurs retouché à plusieurs reprises, est conclu sur les bases suivantes : fourniture à la Belgique de 6 millions de tonnes de minerais par an, moyennant livraison à la France par la Belgique de 4 millions de tonnes de fines à coke; la Belgique s'engage en plus à ne pas expédier de produits sidérurgiques fabriqués avec du minerai français à l'Allemagne et aux territoires lui inféodés, mais, au contraire, à réserver aux Alliés 80 p. c. de ces produits.

La production métallurgique destinée aux besoins intérieurs belges et aux autres marchés d'exportation doit donc être fabriquée au moyen des 20 p. c. restants des minerais français, des stocks existants à la déclaration de guerre, des mitrailles, des achats de matières premières effectués en Suède, au Grand-Duché de Luxembourg et éventuellement dans d'autres pays.

L'accord avec la France vise d'ailleurs uniquement l'approvisionnement de l'industrie belge et n'intéresse pas la métallurgie grand-ducale, pour laquelle la situation se présente différemment.

D'un autre côté, le marché houiller subit une sérieuse tension à la suite du renversement de la balance du commerce extérieur des charbons. L'insuffisance relative de l'extraction des charbons gras aggrave la pénurie des cokés, indispensables à la marche des hauts fourneaux. L'approvisionnement de certaines unités n'est plus assuré qu'au jour le jour : cependant, certaines usines sidérurgiques qui sont propriétaires de charbonnages ou qui détiennent des participations financières sont évidemment mieux loties.

On se rappellera les mesures (1) qui ont été prises pour assurer une exploitation plus intensive des mines. De sorte que, dans les derniers mois qui ont précédé l'invasion, les difficultés d'approvisionnement de la sidérurgie en combustibles peuvent être considérées comme écartées; elles ne le seront qu'à titre provisoire car, au cours des années de guerre et de reconstruction ultérieures, l'insuffisance des disponibilités en houille exercera une incidence directe sur le niveau d'activité de la sidérurgie.

* * *

(1) Voir le chapitre « La Houille et le Coke », paru dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de septembre 1946.

Pour l'ensemble de l'année, malgré la stagnation des premiers mois, le commerce extérieur des fers, fontes et produits de laminoirs porte sur un volume et atteint une valeur intéressants (1). Les résultats des quatre premiers mois de 1940 sont plus favorables encore; en raison d'un décalage normal, ils sont d'ailleurs déterminés en grande partie par les conditions d'exploitation et l'allure du marché des derniers mois de 1939.

Si l'on examine tout d'abord les *importations*, on constate que si leur volume s'accroît de 158.900 tonnes en 1938 à 200.900 tonnes en 1939, l'augmentation en valeur est proportionnellement plus faible : 193,7 millions en 1939 contre 177,3 millions en 1938. Cela tient en ordre principal à ce que le gonflement des importations intéresse surtout les fontes, produit de faible valeur spécifique; d'ailleurs, l'augmentation observée dans la valeur totale des produits importés est imputable à deux catégories de produits seulement : les fontes brutes et les tôles. Il est à noter à ce sujet que les quantités de fontes entrées dans le pays sont à nouveau — comme c'est normalement le cas en Belgique — supérieures à celles qui en sortent; en 1938, la proportion s'est trouvée exceptionnellement renversée.

Pour les quatre premiers mois de 1940, au contraire, on constate, en ce qui concerne les importations, une diminution des quantités simultanée à une augmentation en valeur : ce mouvement trouve naturellement son origine dans l'élévation des prix.

Quant aux *exportations*, après la chute subie en 1938, elles s'avèrent en nette amélioration, aussi bien en volume qu'en valeur. Les quelques chiffres ci-dessous révèlent la constance des progrès.

	Quantités	Valeurs
1937.....	3.455.500 t.	3.445 millions
1938.....	2.119.000 t.	2.274 »
1939.....	2.711.900 t.	2.930 »
4 premiers mois de 1940 (ramenés sur base annuelle).....	3.305.000 t.	4.712 »

La plupart des catégories de produits, à l'exception sans doute des fontes, participent au gonflement des courants de vente en 1940; il est particulièrement important pour les fils et verges, les tôles, l'acier brut et les profilés. Cet accroissement de la valeur des produits exportés, au début de 1940, est plus que proportionnel à l'augmentation des quantités exportées en raison de l'incidence du mouvement de hausse des prix. Celui-ci s'est amorcé dans les derniers mois de 1939 déjà, mais néanmoins, pour l'ensemble de l'année, les valeurs unitaires moyennes de plusieurs catégories de produits exportés restent encore légèrement inférieures à celles de 1938, comme il ressort des données suivantes :

(1) Voir tableau v à la fin de ce chapitre.

Valeurs unitaires de fers, fontes et produits de laminoirs exportés
(en francs — par tonne)

	Fonte brute	Acier brut	Aciers spéciaux en barres	Profilés	Tôles	Fers ou aciers feuillards	Fils et verges de fer et d'acier	Total
1938	526	832	8.463	1.085	1.369	1.317	1.076	1.073
1939	545	820	5.831	1.106	1.356	1.226	1.719	1.080
1940 (4 premiers mois)	844	1.034	7.741	1.400	1.733	1.656	1.505	1.425

On notera, en passant, que l'importance des exportations de produits de moindre valeur spécifique a pour effet de ramener la valeur unitaire du total (correspondant à la moyenne arithmétique des valeurs, pondérée en tenant compte des quantités exportées) à un niveau assez faible.

Les marchés extérieurs sur lesquels les ventes de produits sidérurgiques se sont particulièrement amplifiées en 1939 sont les pays scandinaves, les Pays-Bas, la Suisse, l'Argentine et la Grande-Bretagne; cette dernière a absorbé des livraisons d'acier brut considérablement accrues.

L'évolution des deux constituantes de la balance du commerce extérieur des produits sidérurgiques se traduit par un élargissement du solde positif de celle-ci, qui reste cependant inférieur, pour l'année 1939, au résultat bénéficiaire enregistré en 1937 :

1937	3.049,2 millions
1938	2.097,1 »
1939	2.736,1 »
Quatre premiers mois de 1940	4.391,6 »

(sur base annuelle)

Le tableau VI donne, d'autre part, quelques indications relatives aux échanges extérieurs concernant divers autres produits en fontes et en aciers. Il s'agit, en général, de produits plus finis de plus grande valeur spécifique. Les délais de fabrication sont en général plus longs, aussi remarque-t-on que l'extension des ventes à l'étranger n'est pas tellement importante en 1939 : le mouvement se manifeste seulement au cours des premiers mois de 1940; au contraire, en 1939, si l'on fait exception des tôles galvanisées, les valeurs des expéditions à l'étranger sont stationnaires, voire en régression. Il est à signaler également que le montant total des quantités importées se contracte sérieusement au cours des premiers mois de l'année 1940.

* * *

L'Entente internationale de l'Acier cesse pratiquement d'exister depuis le 1^{er} septembre, mais une entente provisoire et précaire lie les groupes belges et luxembourgeois. La disparition de l'Entente internationale laisse subsister le Comptoir de la Sidérurgie belge (*Cosibel*), dont le rôle est de discuter avec les autorités de toutes les questions qui intéressent la métallurgie, de fixer les prix et de répartir les com-

mandes suivant les quotes-parts de chacun; le Comptoir a mis sur pied un organisme d'achat en commun de toutes les matières premières importées.

Vers le milieu de l'année se constitue le Comptoir belge des fontes de moulage qui s'occupe de réglementer les ventes de la fonte phosphoreuse de moulage en Belgique et dans le Grand-Duché en fixant les prix et en déterminant les quotas de participation à attribuer aux producteurs belges, luxembourgeois, français et hollandais, les producteurs allemands se désintéressant des marchés belges.

Diverses tentatives de réglementer la production doivent également être signalées. Certaines ont abouti à des résultats positifs.

D'abord l'Association des producteurs belges de barres d'acier étirées et tournées (a.s.b.l.) a déposé, peu avant la guerre, une requête tendant à l'institution d'une réglementation économique de la production au sein de sa branche d'activité : il s'agit, entre autres, de limiter, pour une période déterminée, la production annuelle de chaque producteur à 60 p. c. de la capacité de production de l'ensemble de ses installations en ordre de marche au 30 juin 1939 et d'interdire l'extension des moyens de production ou l'établissement d'installations nouvelles, en dehors du matériel neuf destiné au renouvellement normal de l'équipement hors d'usage ou déclassé, sans qu'il y ait accroissement de la capacité de production. Cette demande n'aboutit que vers la fin de 1941.

De son côté, le Comptoir des boulonneries belges obtient qu'une requête similaire introduite en vertu de l'application de l'arrêté royal du 13 janvier 1935 soit prise en considération : l'arrêté royal du 15 juillet 1939 impose la limitation de la production annuelle à 50 p. c. de la capacité de production à fin 1938 et interdit l'extension des moyens de production ou la création d'installations nouvelles sans autorisation gouvernementale spéciale.

Un arrêté royal du 12 septembre 1939 introduit des limitations analogues dans l'industrie de la clouterie et de la tréfilerie. Le coefficient maximum d'utilisation de la capacité de production est fixé à 60 p. c.

* * *

Reflétant, avec un certain décalage, l'évolution des conditions du marché, les prix accusent des fluctuations sensibles au cours de l'année. Au début de l'année, vu la stagnation du courant d'affaires et l'encombement du marché par les stocks à écouler, sur-

tout en demi-produits, les usines accordent certains rabais pour stimuler la demande et rencontrer, avec succès, la concurrence américaine sur les marchés d'outre-mer. A mesure de la reprise des achats de produits sidérurgiques, les concessions octroyées sont annulées et les prix réellement pratiqués atteignent le niveau des prix officiels. Le mouvement de hausse se poursuit par la suite avec le gonflement des commandes passées à la sidérurgie : les acheteurs n'hésitent pas à verser des primes pour obtenir une livraison rapide. D'autant plus que l'Entente internationale de l'Acier ayant été virtuellement rompue, les prix extérieurs fluctuent librement : alors que les cotations se pratiquaient auparavant en livres sterling, la pratique se généralise d'établir uniformément les prix en francs belges.

On peut estimer à 40 p. c. la hausse moyenne subie par les prix à l'exportation au cours du second semestre. A la fin de l'année, le prix des aciers marchands atteint 1.800 francs la tonne. Les prix des fontes ont même bénéficié de majorations plus importantes : les fontes de moulage passent de 500 à 875 francs la tonne, de fin 1938 à fin 1939, après être tombées au minimum de 430 francs au début de l'année; les fontes hématites, cotées de 650 à 750 fr. au début de 1939, s'écoulent de 1.100 à 1.350 francs en fin d'année.

Toutefois, il convient de noter ici que, dans les derniers mois de l'année, les expéditions destinées aux Alliés (France et Grande-Bretagne) s'opèrent à des conditions spéciales. En effet, le prix des minerais fournis par la France, conformément à l'accord d'échange intervenu, a été fixé à un niveau qui ne dépasse guère de plus de 15 p. c. les prix en vigueur avant les hostilités; en contrepartie de cette concession accordée aux usines belges, l'accord stipulait que les produits fabriqués livrés aux Français et aux Britanniques ne seraient pas facturés aux prix pratiqués à l'exportation, mais à un cours voisin des prix en vigueur sur le marché intérieur belge.

Le contingent destiné aux marchés neutres reste suffisamment important pour que la sidérurgie profite des conditions du marché international; l'allure haussière qui caractérise les prix belges les amène à un niveau nettement supérieur à ceux des concurrents français et britanniques. Aussi, à la fin de l'année, ces producteurs réapparaissent sur le marché international; c'est à ce moment également que le renchérissement des produits sidérurgiques belges provoque une résurgence de la concurrence américaine sur certains marchés peu éloignés.

Dès lors, la poussée des prix à l'exportation est stoppée au palier atteint à la fin de 1939. On a vu précédemment que, pour la moyenne de l'année, les valeurs unitaires des produits exportés accusent très sensiblement les effets de la dépression des premiers mois de 1939.

Sur le marché intérieur belge, le mouvement ascendant des prix reste plus limité, aucune fourni-

ture n'étant opérée en dehors des groupements organisés et on estime que la hausse se limite à un ordre voisin de 25 p. c.; les aciers en barre, par exemple, atteignent à peu près 1.350 francs en fin d'année.

Mais le bénéfice que la sidérurgie belge pourrait réaliser, étant donné les conditions de prix favorables auxquelles elle écoule ses produits, est réduit par un alourdissement des coûts de production. Celui-ci est d'autant plus ressenti que d'anciens contrats doivent être apurés aux conditions convenues, alors que la hausse des prix de revient fait sentir ses effets.

Les éléments fondamentaux du prix de revient subissent, de par l'effet des circonstances, des hausses importantes. A partir du dernier trimestre de 1939, les prix des minerais français, on l'a vu, sont majorés par rapport à leur cours avant les hostilités. La valeur moyenne des minerais importés de toute provenance atteint, pour les quatre premiers mois de 1940, 70 francs la tonne contre 50 francs pour l'ensemble de l'année 1939. Le prix *cif* des matières premières importées de pays d'outre-mer enregistre la hausse des frets maritimes, conséquence de l'état de guerre : ces matières comprennent non seulement le minerai de fer (Scandinavie, Afrique du Nord, Brésil), mais aussi d'autres produits tels le minerai de manganèse (Indes, U.R.S.S., Brésil, l'Egypte, etc.). Les cours des mitrilles — surtout les catégories spéciales — haussent dans des proportions considérables, comme en témoignent les données du tableau suivant :

Cours approximatif des :	Janvier	Septembre (1939)	Décembre
Mitrilles spéciales pour hauts fourneaux.....	330/340	390/400	—
Mitrilles ordinaires pour hauts fourneaux.....	260/270	280/290	—
Mitrilles pour hauts fourneaux.....	—	—	425/540
Mitrilles pour fours Martin.....	365/375	430/435	545/560

D'autre part, le coke métallurgique, qui s'obtenait à 170 francs la tonne pendant le quatrième trimestre de 1938, atteint à la fin de 1939, en raison de la pénurie de ce produit, le prix de 260 francs la tonne; la hausse se poursuit et, au début de 1940, le combustible indispensable à l'activité des hauts fourneaux s'obtient difficilement à 320 francs la tonne.

Les salaires, réglés par une convention collective dont l'application est assurée par la Commission paritaire mixte de la sidérurgie, sont augmentés de 5 p. c. le 15 novembre et de 2,5 p. c. le 15 décembre. L'ancienne convention, dénoncée en fin d'année, est remplacée par un nouvel accord sur base duquel, le 20 mars 1940, une nouvelle hausse générale est consentie, justifiée par l'élévation de l'indice des prix de détail pendant le premier trimestre de l'année.

Le tableau IV donne d'ailleurs une évaluation des valeurs unitaires des productions respectives des hauts fourneaux, des aciéries et des laminoirs. Pour la détermination de ces valeurs à la tonne, sont prises

en considération, d'une part, les valeurs totales des matières et des salaires incorporés à la production pour l'année, d'autre part les quantités produites.

Dès 1939, malgré le fléchissement des prix au début de l'année, la valeur à la tonne des fontes (fr. 570,14) et des aciers bruts (fr. 718,15) dépasse le niveau atteint en 1938. Au contraire, les prix de revient moyens pour l'année des aciers demi-finis (fr. 797,91) et finis (fr. 1.278,65), sur lesquels le renchérissement des produits de base ne se répercute qu'après un certain délai, sont légèrement inférieurs à ceux de 1938.

L'alourdissement sensible des coûts de production que l'on constate en 1940 doit être apprécié en considérant qu'il s'agit de moyennes pour l'année; il est, par conséquent, impossible de préciser les niveaux atteints plus particulièrement pendant le premier tiers de celle-ci.

Il a été fait mention ci-dessus, à propos des échanges extérieurs, de quelques prix unitaires à l'exportation. Quelque intérêt qu'il y ait à opérer le rapprochement entre ces derniers et les prix de revient moyens, l'absence de correspondance entre les catégories de produits pour lesquels chacun de ces deux éléments a été déterminé ôte toute pertinence aux comparaisons que l'on serait tenté de faire.

* * *

Malgré l'allure expansionniste de l'activité et l'affermissement des marchés au cours de l'exercice, le solde bénéficiaire total de la sidérurgie reste en dessous des résultats de l'année antérieure (1).

(en millions de francs)

Années	Solde bénéficiaire	Dividendes distribués
1938.....	388	241
1939.....	355	234
1940.....	339	211

En 1939, 234 millions de francs de dividendes ont pu être distribués à l'aide des bénéfices, d'un import total de 355 millions, obtenus en ordre principal pendant la période 30 juin 1938-30 juin 1939. Les chiffres de l'année suivante sont inférieurs. En 1940, 211 millions de francs ont été distribués à titre de dividende par les sociétés sidérurgiques sur des bénéfices de 339 millions au total réalisés en ordre principal grâce aux conditions d'exploitation de la période 30 juin 1939-30 juin 1940. La chute apparente des rendements

(1) Les données comptables concernant le rendement, dont les chiffres sont groupés ci-dessus, doivent être appréciées en tenant compte de deux réserves. Il s'agit de bilans globaux reflétant dans plusieurs cas — celui de chacune des usines intégrées — les résultats de l'activité non seulement des divisions sidérurgiques proprement dites, mais également des divisions annexes (cokeries, forges, ateliers de construction, centrale électrique, etc.). D'autre part, presque toutes les sociétés recensées, à une ou deux exceptions près (de moindre importance d'ailleurs), clôturent leurs bilans au 30 juin et paient leurs dividendes au cours de la même année civile, de sorte que les chiffres mentionnés ci-dessus par année civile indiquent surtout les résultats de l'activité entretenue au cours du second semestre de l'année antérieure et du premier semestre de l'année considérée.

tient donc pour une bonne part à ce que les résultats sont affectés par l'arrêt de toute activité en mai et juin 1940. De plus, l'exécution des contrats de commandes demande, en métallurgie, d'assez longs délais, de sorte que les résultats des entreprises à un moment donné sont déterminés en partie par l'allure du marché à une date antérieure. Enfin, l'alourdissement des coûts de production vient au moins compenser, semble-t-il, le mouvement ascensionnel des prix de vente.

2. La période d'occupation

En gros, l'évolution de l'activité de la sidérurgie au cours de l'occupation se résume en une paralysie progressive des moyens de production, coupée d'une reprise partielle à la fin de 1942 et au cours de 1943.

Les difficultés d'exploitation auxquelles se heurtent les usines sidérurgiques n'ont guère de caractère *sui generis*; elles sont communes à la plupart des secteurs industriels : blocus extérieur, interruption ou amputation des courants d'importation des matières à travailler à laquelle il faut parer à l'aide des stocks et de déchets, de produits de remplacement; contingentement des approvisionnements par les autorités occupantes; pénurie de combustibles et de moyens de transport, diminution du rendement de la main-d'œuvre, sous-alimentée, et des installations techniques, mal ou trop peu entretenues; limitation des débouchés au cadre européen.

Jusqu'à la mi-1942, les Allemands ne semblent pas attacher un intérêt primordial à la production sidérurgique belge qu'ils contrôlent cependant de près. Ils organisent plutôt l'activité sur un pied réduit, poussant à la concentration de la production dans quelques unités pour économiser les frais généraux et libérer de la main-d'œuvre. A ce moment, il semble qu'ils s'attachent surtout à attirer dans leur propre industrie la main-d'œuvre spécialisée.

Mais par la suite, quand, dans les dernières années de l'occupation, les autorités allemandes modifient leur politique, il leur est impossible d'obtenir de la sidérurgie belge la contribution qu'ils exigent, parce qu'entretiens la désorganisation de l'économie européenne a pris de telles proportions que l'allure de marche des usines est forcément limitée.

L'effondrement économique des pays occupés à partir de 1944 et la rupture des réseaux de transport, portent le dernier coup à une activité difficilement entretenue à un faible niveau et qui aura, dès lors, un aspect léthargique.

Il n'est pas étonnant que, dans de telles conditions d'exploitation, les résultats financiers soient, dans l'ensemble de cette période, nettement déficitaires. Les prix de revient n'ont cessé de s'élever alors que les prix de vente sur le marché intérieur sont contenus dans des limites très étroites. Quant aux exportations, le courant d'affaires, entretenu auparavant à des prix rémunérateurs, est réduit à peu de chose et

la plus grande partie des ventes à l'extérieur sont destinées à l'Allemagne, qui impose ses prix intérieurs.

Dans le chef de la sidérurgie belge, on peut parler d'une réelle déperdition de substance, en partie au profit de l'Allemagne.

Quant à la couverture de la demande intérieure de fonte, de fer et d'acier, elle a été l'objet mineur des préoccupations allemandes et les besoins de la consommation, hormis dans quelques secteurs privilégiés, ont été de moins en moins, puis plus du tout satisfaits par la distribution officielle, dont la défaillance a provoqué l'organisation d'un marché noir.

* * *

L'invasion du pays surprend la sidérurgie en pleine activité. Dans les journées qui suivent le 10 mai, les installations sont mises en chômage; les hauts fourneaux sont couverts, les aciéries et les laminoirs sont arrêtés.

La campagne militaire ne cause guère de dommages majeurs aux usines sidérurgiques.

Dès les premières semaines de l'occupation, des pourparlers sont entrepris en vue de la remise en marche des usines et un organisme nouveau, le Syndicat belge de l'Acier, société coopérative, *Sybelac*, est constitué le 28 juin 1940 (1), chargé de conduire les négociations relatives à la remise en marche des usines et de régler leur degré d'activité. Le nouvel organe remplace le Comptoir belge de la Sidérurgie (*Cosibel*) qui existait avant les événements et est mis en liquidation, mais il en diffère sur certains points de structure. L'affiliation des usines est obligatoire. Les entreprises de transformation non productrices d'acier (laminoirs à tôles, fabricants de produits galvanisés, émailleries possédant une division de tôlerie, producteurs d'aciers spéciaux) font partie du Syndicat alors qu'elles n'étaient pas attachées à *Cosibel*.

Le nouvel organisme, représentant officiel des industries du fer et de l'acier, agit sous la surveillance d'un *Referat* allemand et, par conséquent, en ce qui concerne les rapports avec l'occupant, il constitue le rouage chargé de recevoir et de faire appliquer les instructions de celui-ci. En fait, à l'origine, *Sybelac*, contrôlé par le Ministère des Affaires économiques, joue un rôle analogue à celui d'un Office central de marchandises : il est chargé de faire les achats de matières premières et de consommation, de répartir ces matières et les stocks, de donner toutes les directives ayant trait à la vente des produits fabriqués : les usines ont donc perdu toute individualité : si elles écoulent encore leurs produits par le canal des comptoirs de vente antérieurs, elles ne sont pourtant plus qu'un organe d'exécution aux mains d'un organisme directeur qui leur attribue des commandes qu'elles ne recherchent plus elles-mêmes et qu'elles reçoivent

(1) Arrêté du 26 juillet 1940 (*Moniteur belge* des 29-30 juillet 1940).

sans avoir à discuter des prix, des spécifications, sans s'inquiéter de la clientèle pour compte de qui la commande a été inscrite. Avec l'autorisation du Ministère des Affaires économiques, *Sybelac* est, de plus, habilité à réglementer les prix de vente.

Il faut cependant noter que les dirigeants et le personnel d'exécution sont, à quelques exceptions près, ceux de *Cosibel*, de sorte que l'industrie sidérurgique reste, sous réserve de directives allemandes, pratiquement maîtresse de son activité. Ce caractère d'organisme privé conservé par *Sybelac* justifie la création ultérieure d'un Office central du fer et de l'acier, dont il sera question plus loin; l'existence de cet Office réduira, au début de 1941, le rôle de *Sybelac* qui gardera cependant le pouvoir de réglementer la production; et d'ailleurs les directions des deux organismes seront, encore une fois, quasi identiques.

Après avoir précisé les traits fondamentaux de la structure dont l'industrie sidérurgique s'est dotée pour la période de guerre, nous examinerons avec quelques détails les conditions dans lesquelles l'exploitation s'est poursuivie et le degré d'activité que ces conditions ont permis d'entretenir.

Au début de leur occupation, les autorités allemandes admettent le principe de la remise à feu de deux hauts fourneaux seulement par société, sans tenir compte du nombre respectif des hauts fourneaux existants. Le travail ne peut s'effectuer que pendant la journée, la coulée étant interdite la nuit : la règle de continuité de travail n'est donc plus observée. Pendant le mois de juin, toutes les usines restent inactives et la production, tant de fonte que d'acier et de fer, est nulle. A fin juillet, deux hauts fourneaux seulement sont en activité et la production de fonte du mois est dérisoire (3.590 tonnes). La production d'acier reprend en août : au cours de ce mois, elle atteint en produits bruts 16.320 tonnes. Ce n'est qu'à la fin de l'année, après un lent redressement, que la production parviendra à un niveau très sensiblement inférieur à celui d'avant-guerre sans doute, mais que l'on pourra considérer comme normal dans les conditions du moment et qui ne sera d'ailleurs plus dépassé, sous l'occupation, que pendant une courte période vers le milieu de 1943. A la fin de décembre 1940, 23 hauts fourneaux fonctionnent; la production mensuelle moyenne de fonte, d'aciers bruts et d'aciers finis pour les deux derniers mois de l'année est respectivement de 127.700, 142.950 et 102.770 tonnes.

La lenteur de cette remise en marche tient à des facteurs de deux ordres : tout d'abord, une partie importante du personnel et des cadres s'est expatriée et regagne le pays à mesure des possibilités; ensuite les transports par voie ferrée et par voies d'eau intérieures sont extrêmement réduits, aussi l'acheminement des minerais vers les hauts fourneaux, des demi-produits vers les transformateurs et l'évacuation des fabricats des différents échelons de la production sont-ils sérieusement entravés.

Dans les années qui suivent, les conditions d'exploitation demeurent défavorables.

Le tableau suivant résume l'évolution de l'activité des hauts fourneaux, aciéries et laminoirs, en donnant les indices de la production dans chacun de ces secteurs, calculés par rapport à la moyenne des années 1936-1938. Toutes ces données sont sans doute légèrement sous-évaluées, à concurrence de la partie de la production non recensée parce que écoulée clandestinement.

Indices de production
par rapport à la moyenne des années 1936-1938

Période	Production de fonte	Production d'aciers bruts, non compris pièces moulées en première fusion	Production d'aciers finis
Moyenne 1936-1938 = 100 ...	T. 264.300	252.600	193.000
Moyenne 1939	96,7	100,2	95,1
Moyenne nov.-déc. 1940	48,3	56,7	53,2
Moyenne 1941	44,8	51,2	53,1
Moyenne 1942	40,1	43,5	43,0
Moyenne 1943	51,5	52,8	52,6
Moyenne 1944 (8 prem. mois) ..	29,9	27,8	26,5

Les difficultés fondamentales proviennent de l'insuffisance de l'approvisionnement en minerais et en coke, et de la chute du rendement de la main-d'œuvre.

En ce qui concerne plus spécialement les minerais, les usines vivent d'abord sur leurs stocks puis, à partir de 1941, quand les communications sont rétablies et que les producteurs ont regroupé leurs parcs de wagons spéciaux, la réception du minerai se fait avec assez de régularité et les stocks se maintiennent. Mais en 1942, après l'hiver rigoureux et à mesure que s'use le matériel ferroviaire, les arrivages sont plus erratiques et les tonnages reçus ne peuvent suffire seuls à l'entretien d'une activité même réduite. Jusqu'à ce moment, le stock permet de combler aisément le déficit des apports de matières premières. Les arrivages, qui proviennent du bassin de Briey et surtout du Luxembourg, sont réglés par l'occupant. C'est ainsi que celui-ci réserve à sa propre industrie la plus grosse part des expéditions de minerais français, d'ailleurs réduites par la chute de l'extraction dans le bassin lorrain; la sidérurgie belge est amenée à employer en plus grande proportion la minette luxembourgeoise, dont la teneur en fer est plus faible, qui compte une forte proportion de déchets et dont la fusion nécessite plus de coke. On voit, en effet, que si la production de fonte en 1941 représente 46 p. c. de celle de 1939, les rapports correspondants de la consommation de minerais et de coke s'établissent respectivement à 52 p. c. et 54 p. c.

La récupération des mitrailles dont la sidérurgie fait un plus grand usage est, d'autre part, poussée et l'Office central des Déchets et Matières de récupéra-

tion se préoccupe, dès 1940-1941, d'en organiser le marché dans ce but (1).

Bientôt — et surtout à partir de l'automne de 1941 — les disponibilités en coke sont également en régression : sans doute la production nationale se maintient-elle assez bien, mais les importations sont réduites à peu de chose alors qu'il faut assumer l'approvisionnement du Grand-Duché. Aussi, malgré l'attribution à la sidérurgie de contingents prioritaires, celle-ci reçoit, en combustible, des tonnages nettement inférieurs à ceux d'avant-guerre.

Le rendement de la main-d'œuvre baisse également, sous l'effet de l'état de sous-alimentation et de mobiles psychologiques; à ces facteurs s'ajoute, à partir de 1943, l'inexpérience des travailleurs nouvellement recrutés. Les statistiques reproduites à la fin de ce chapitre indiquent la production par ouvrier occupé; l'évolution que ces chiffres font ressortir doit être appréciée en tenant compte de ce que les usines ont conservé une grande partie de la main-d'œuvre en l'affectant à des travaux d'entretien ou de réfection, de sorte que la proportion de l'effectif employé strictement à la production en pâtit, surtout pendant les années 1941 et 1942.

Il ne semble pas que les Allemands aient sérieusement tenté, jusqu'en 1942, de s'opposer à cette diminution de la production sidérurgique belge puisque, loin de veiller à améliorer les conditions d'exploitation, ils se réservent les minerais des meilleures sources, ils rationnent le coke et cherchent à concentrer la production réduite dans quelques unités, en limitant le nombre des installations en activité.

Les usines, préoccupées de maintenir sur place leur personnel, s'efforcent d'ailleurs de contrecarrer cette détermination et de disperser l'activité : la pénurie de matières compromettant le maintien à feu de deux hauts fourneaux par producteur, elles sont amenées à conclure en 1941 un accord en vue d'établir dans chaque bassin un roulement entre les différentes unités, chacune chômant successivement pendant un ou plusieurs mois, de façon à ce que les installations travaillent à meilleur rendement pendant la période de marche. Cet accord intéresse presque exclusivement l'activité des divisions hauts fourneaux car les divisions de transformation possèdent, en général, un stock de produits finis qu'elles continuent à travailler.

Jusqu'en octobre 1942, le nombre des hauts fourneaux en activité fluctue entre 21 et 23 et leur production de fonte accuse une tendance nette à

(1) Ordonnances de l'Office central des Déchets et Matières de récupération et de l'Office central du Fer et de l'Acier :
règlementant le commerce des mitrailles et de la fonte concassée (*Moniteur belge* du 16 octobre 1940);
règlementant la répartition et le commerce des mitrailles de fonte (*Moniteur belge* du 7 août 1941);
portant réglementation du commerce et de l'utilisation des mitrailles de fonte et d'acier (*Moniteur belge* du 15 novembre 1941);
portant réglementation du commerce des fers et aciers de réemploi (*Moniteur belge* du 10 décembre 1941);
portant réglementation du marché des mitrailles d'aciers alliés et de fontes alliées (*Moniteur belge* du 24 février 1943).

décroître : elle s'est relevée jusqu'à 147.500 tonnes en décembre 1940; la moyenne mensuelle pour 1941 n'est plus que de 129.350 tonnes, et celle des neuf premiers mois de 1942 de 101.500 tonnes.

Dans la seconde moitié de 1942, la politique des autorités d'occupation en matière de production sidérurgique se modifie du tout au tout. Dans la crainte d'une intensification des bombardements de leurs propres bassins industriels, les Allemands s'appliquent à développer dans toute la mesure du possible la production belge, en même temps qu'ils réduisent le contingent laissé à la consommation propre du pays.

En même temps que se produit ce mouvement de décongestion des centres sidérurgiques, un système de centralisation à outrance est institué, suivant le plan Roeschling, qui met l'industrie métallurgique du Reich et des pays occupés sous la dépendance de la *Reichsvereinigung für Eisen und Stahl*; les interventions impératives, les contrôles de l'occupant se multiplient. De nombreuses unités productrices qui avaient été tenues en chômage sont réintégrées dans l'activité : le nombre des hauts fourneaux en activité passe de 22 en septembre à 26 en octobre, à 28 en mai 1943 et à 33 le mois suivant. La production de fonte hausse en conséquence : alors qu'elle n'était plus, en moyenne, que de 101.500 tonnes pendant les neuf premiers mois de 1942, elle atteint 121.250 tonnes en décembre 1942 et monte progressivement jusqu'à un maximum de 156.300 tonnes en septembre 1943, pour retomber dans les mois suivants aux environs de 140.000 tonnes; pour toute l'année 1943, la moyenne est de 136.100 tonnes. Cette quantité ne représente que 51,5 p. c. de la production de fonte des années 1936-1938, et ne dépasse guère la production des derniers mois de 1940 et du premier trimestre de 1941.

L'objectif que les Allemands se sont fixé, de porter la production belge de fonte à 170.000 tonnes, n'est pas atteint. C'est, en effet, que leurs efforts se heurtent à deux obstacles. Tout d'abord à des difficultés matérielles considérables, dans l'état de désorganisation de l'économie des pays occupés qu'a engendré l'action des nombreux facteurs dont les effets se cumulent. Ensuite, l'ingérence des Allemands est tenue en échec à ce moment par une force d'inertie de la part de la plupart des milieux sidérurgiques belges, qui arguent des difficultés matérielles pour freiner l'activité.

L'approvisionnement en minerais devient plus irrégulier et les conditions de transport dans lesquelles il s'effectue excluent la possibilité d'un redressement important. En janvier 1944, les programmes prévus pour l'acheminement des minerais lorrains sont exécutés à concurrence de 50 p. c. seulement. Cette irrégularité des arrivages de minerais handicape davantage le rendement des installations : il est de plus en plus difficile d'enfourner directement les matières qui arrivent par à-coups, et ce stockage provisoire inhabituel occasionne de multiples manutentions.

Les réserves de minerais sont largement mises à contribution au cours du second trimestre de 1943, au moment où sont rallumés plusieurs hauts fourneaux et, bien que les stocks soient renforcés ultérieurement lors de la reprise des importations de minerais normands, ils ne représentent guère, à la fin de l'année, plus d'un mois de consommation.

Les autorités allemandes, pour fournir plus de matières à la métallurgie, ordonnent la livraison de toute quantité de fer et d'acier non utilisée; chaque groupement bénéficiaire d'un contingent doit fournir périodiquement un tonnage fixé de mitrilles; de plus, doivent être livrés au commerce de mitrilles les produits finis ou demi finis en fer et en acier qui ne sont pas employés dans le but prévu à l'origine ou en exécution de commandes valablement passées, de même que les machines et autres produits en fer et acier neufs ou usagés, qui équipent des établissements en inactivité, sauf si ceux-ci le sont par ordre (1). Ces mesures, tournées ou ignorées volontairement, restent d'ailleurs sans grand effet pratique.

D'ampleur limitée, cette reprise de l'activité ne sera pas non plus de longue durée : les bombardements du printemps 1944 disloquent tout le réseau des communications; le travail est suspendu à l'occasion de chaque alerte aérienne, et ces interruptions d'activité font tomber plus bas encore les rendements. La courte période d'accalmie qui précède la libération du pays rend possible un début de réorganisation et l'activité, très faible encore, tend à reprendre; ce mouvement est stoppé en septembre.

1944	Production de fonte (en tonnes)	Hauts fourneaux en activité
Mars	143.000	32
Avril	91.500	25
Mai	33.600	16
Juin	21.200	7
Juillet	29.900	11
Août	36.400	13

L'aperçu qui vient d'être donné a trait, en ordre principal, à la production de la fonte. Il est évident que l'activité des aciéries et des laminoirs, qui transforment et finissent cette matière, suit une évolution analogue.

Au début, il ne semble pas que le nombre des installations en marche soit catégoriquement limité par l'autorité occupante. Par après cependant, à la suite d'une enquête des autorités allemandes sur les conditions de production des laminoirs indépendants, examinant notamment le rapport du tonnage produit aux quantités de combustible utilisées, les laminoirs les moins bien équipés sont fermés dans le courant de 1942 et le personnel non indispensable aux travaux d'entretien est réparti entre les autres laminoirs et

(1) « Verordnung » du 2 octobre 1943 (*Verordnungsblatt* n° 109, du 13 octobre 1943).

les grandes entreprises intégrées. La division des laminoirs à Tilleur de la Société Angleur-Athus est, d'autre part, démontée et réquisitionnée par les Allemands. A la fin de 1942, il n'y a plus que 114 trains de laminoirs en activité contre 125 à fin 1941, sur un total de 186 trains existants.

En plus de la fonte produite dans le pays, les usines transformatrices belges ont reçu certaines quantités — d'ailleurs de peu d'importance relative — de demi-produits allemands à travailler : par exemple des tôles de récupération expédiées d'Allemagne pour être relaminées aux fins de servir de coffrage à béton.

Ce travail à façon explique en partie que la production d'aciers bruts et de laminés fléchit plus lentement et dans une mesure moindre que la production du produit de base, la fonte — on le constatera en se reportant au tableau succinct des indices de production inséré plus haut dans le texte. Le décalage provient aussi de ce que les aciéries retravaillent des mitrilles d'acier récupérées dans le pays et épuisent progressivement les stocks de demi-produits qui ont été constitués avant-guerre.

Il n'en reste pas moins qu'en 1942, la production mensuelle moyenne d'aciers bruts (non compris les pièces moulées en première fusion) et d'aciers finis ne représente plus respectivement que 43,5 et 43 p. c. de la production correspondante des années 1936-1938 (à la même époque, le rapport est de 40,1 p. c. pour la fonte).

A la suite des mesures prises par les Allemands dans le second semestre de 1942 pour accroître l'utilisation du potentiel de production de la sidérurgie belge, ces pourcentages se relèvent et atteignent en 1943, par rapport à la même période de base, 52,8 et 52,6 p. c. Les sept premiers mois de 1944 sont, une fois de plus, caractérisés par une contraction brutale de l'activité et, bien que, au cours des trois premiers mois, la production d'aciers lingots et de laminés soit comparable à celle de l'année antérieure, les indices pour l'ensemble de la période, toujours calculés sur base des chiffres de 1936-1938, se réduisent à 27,8 et 26,5 p. c. Le désordre croissant des communications freine dès la fin de 1943 l'activité des usines; le ralentissement est particulièrement sensible aux derniers stades de la production et, en particulier, dans la fabrication des tôles, au point que le contingent de celles-ci destiné au marché intérieur est supprimé pour permettre aux laminoirs de rattraper leurs retards de livraison.

Les quelques données numériques suivantes, empruntées à *Sybelac*, indiquent, en chiffres absolus, l'évolution de la production des aciéries et des transformateurs, de 1940 à 1944.

Les chiffres de 1942 auraient été plus bas encore sans la reprise constatée à partir du dernier trimestre.

Moyenne mensuelle	Production de fer et d'acier brut (sans les moulages)			Production de laminés
	Total	dont acier :		
		Thomas	Siemens- Martin	
(en tonnes)				
1940 (3 derniers mois) ..	138.500	107.200	29.300	99.800
1941.....	131.200	98.600	30.100	106.400
1942.....	112.100	83.300	26.600	83.500
1943.....	137.000	106.200	28.200	100.600
1944 (7 premiers mois)...	77.500	61.200	15.400	58.400

On observe que la production d'acier brut par le procédé Siemens-Martin subit, jusqu'en 1942, la réduction relativement la moins importante dans le total de la production des aciéries. Les quantités d'acier produit au four électrique et de fer sont de peu d'importance. Quant aux laminoirs, il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur leur activité : car si celle-ci subit au total une chute sensible, il n'en est pas de même pour chacune des diverses spécialités : les laminoirs fabriquant des petits profils et des barres laminées voient leur activité sérieusement réduite; au contraire, la production de tôles et surtout de fil machine fait, dans l'ensemble, preuve de plus de stabilité.

Moyenne mensuelle	Barres laminées et petits profils	Tôles fortes, moyen- nes et minces	Fil machine	Divers	Total
1940 (3 derniers mois) ..	36.500	35.900	3.000	24.400	99.800
1941.....	38.700	38.200	9.200	20.300	106.400
1942.....	28.000	29.600	10.000	15.900	83.500
1943.....	27.500	39.200	18.700	15.600	101.000
1944 (7 premiers mois) ..	14.400	23.700	9.800	10.900	58.800

* * *

La documentation statistique habituelle relative au commerce extérieur fait défaut pour les années de guerre, mais les données numériques réunies par *Sybelac* concernant l'écoulement des produits laminés et des pièces moulées permettent de juger de la répartition de la production entre le marché intérieur et les débouchés étrangers. Sous cette réserve préalable que ces chiffres ne doivent pas être considérés comme rigoureusement exacts, mais plutôt comme indiquant, avec une large approximation, des ordres de grandeur; ceux-ci font d'ailleurs ressortir avec suffisamment de précision les traits fondamentaux de l'évolution subie.

Avant la guerre déjà, la plus grande partie de la production sidérurgique était exportée, la capacité de l'industrie belge dépassant, et de beaucoup, les possibilités d'absorption du marché intérieur. Mais le pays importait, d'autre part, certains produits finis pour l'obtention desquels il dépendait en tout ou en partie de l'étranger.

Pendant l'occupation, le marché intérieur est caractérisé par une pénurie étendue de produits en fer et en acier. Les dégâts immobiliers causés par les

événements militaires font apparaître, en effet, une demande potentielle supplémentaire alors que l'offre est fortement restreinte : la production ne se rétablit pas au niveau antérieur, puis fléchit et, sur cette production anémiée, les Allemands opèrent des prélèvements de plus en plus lourds; les importations, d'autre part, sont insignifiantes.

Les chiffres reproduits ci-dessous indiquent que, pour toute la durée de l'occupation, les quantités d'acier destinées au marché intérieur représentent 32,4 p. c. seulement de l'écoulement total — 4.668.600 t. pour les quarante-six mois recensés dans la statistique. Ce dernier chiffre lui-même apparaît d'ailleurs comme extrêmement bas si on le compare par exemple à la production d'aciers finis de la seule année 1939 : 2.202.400 tonnes.

**Écoulement des produits laminés
et des pièces moulées
(du 1^{er} octobre 1940 au 31 juillet 1944)**

Source : *Sybelac*.

	En tonnes	En p. c.
Livraisons au marché intérieur	1.510.975	32,4
Exportations vers l'Allemagne :		
a) directes	1.360.499	29,1
b) indirectes	1.505.278	32,2
	2.865.777	61,4
Exportations vers d'autres pays :		
a) directes	210.389	4,5
b) indirectes	81.425	1,7
	291.814	6,3
	4.668.566	100,0

(1) Source : *Sybelac*.

Par « livraisons au marché intérieur », il faut entendre, bien entendu, les quantités réellement consommées dans le pays pour couvrir les besoins nationaux, car les fournitures aux transformateurs ou aux constructeurs belges destinées à être incorporées dans des produits exportés figurent sous les rubriques « exportations indirectes » et les prélèvements de la Wehrmacht d'occupation sont rangés parmi les exportations.

Si la consommation finale en Belgique représente, pour toute la durée de la guerre, 32,4 p. c. de l'écoulement total, la proportion a varié, au cours des quatre années d'occupation, dans le sens d'une régression progressive. A la fin de 1940, elle est de 43 p. c., en 1941 de 37,3 p. c., en 1942 de 37,2 p. c., en 1943 de 24,1 p. c. et pour les sept premiers mois de 1944, de 20,5 p. c.

Ce contingent réservé aux besoins intérieurs est fixé par les autorités allemandes; en chiffres absolus, il est d'abord de 35.000 tonnes par mois à la fin de 1940, puis, en 1941, varie entre 45.000 et 50.000 tonnes. Au moment où les Allemands se préoccupent de suppléer

au manque à produire de leur propre sidérurgie dans la seconde moitié de 1942, ils réduisent le contingent intérieur belge à 35.000 tonnes puis, dans le courant de 1943, à 25.000 tonnes.

Etant donné l'insuffisance des fournitures par rapport aux besoins de la consommation, la répartition doit être réglementée en ce sens que des contingents sont fixés en faveur de groupes de consommateurs, en reconnaissant certains degrés de priorité au bénéfice de secteurs importants (charbonnages, chemins de fer) considérés comme répondant à des besoins vitaux. Il n'a pas été possible, lors de la fixation de ces contingents, de déterminer exactement la proportion de la consommation d'avant-guerre que le tonnage réservé actuellement aux divers secteurs représente, étant donné que la notion d'exportation indirecte n'était pas envisagée dans le même sens dans les statistiques d'expédition établies auparavant par les producteurs. De toute façon, le contingent global ne peut suffire à assurer la couverture des besoins propres du pays.

A partir de mai 1941, le disponible total est réparti en une quarantaine de contingents particuliers que gèrent les associations professionnelles des entreprises consommatrices. En janvier 1942, en suite de l'ordonnance du 18 décembre 1941 portant réglementation du contingentement des produits ferreux (1), le système de répartition se perfectionne et l'on y introduit l'usage du bon-matières : sous le contrôle de l'Office central du Fer et de l'Acier, qui dirige la répartition, chaque groupement gestionnaire d'un contingent est autorisé à émettre, à concurrence de ce contingent, des bons-matières qu'il remet à ses membres en représentation de leur quote-part. Il s'agit d'un véritable chèque exprimé en kilos d'acier brut, tiré par le groupement sur le crédit de matières qui lui est ouvert par *Sybelac*, transmissible par endossement de clients à fournisseurs, depuis l'entreprise consommatrice jusqu'à l'usine productrice.

Les amputations successives opérées sur le contingent intérieur total ne sont pas appliquées proportionnellement aux contingents particuliers des divers groupes de bénéficiaires : elles portent surtout sur les petits contingents de l'industrie artisanale et sur les allocations des travaux publics et de l'industrie de la construction; la plupart des entreprises industrielles de petite et moyenne importance doivent recourir, pour couvrir leurs besoins en fer et acier, au marché noir et aux matériaux de remploi. Pratiquement, à partir de la fin de 1942, seuls les charbonnages, la métallurgie et les chemins de fer reçoivent encore des contingents quelque peu substantiels.

Etant donné le déséquilibre croissant de la demande et de l'offre des produits sidérurgiques sur le marché intérieur, les restrictions apportées à la consommation de ces produits par ce contingent-

(1) *Montteur belge* du 21 décembre 1941.

ment ont dû être complétées par des interdictions de fabriquer certains produits (1) considérés comme dépourvus d'utilité immédiate.

Au même résultat, c'est-à-dire à une limitation de l'emploi de fer et d'acier, concourent en outre diverses décisions de réglementation économique qui intéressent l'activité de transformateurs; il en sera question plus loin.

L'activité « en noir » des entreprises ne se soumet évidemment à aucun de ces règlements et, à concurrence de la fraction non déclarée de la production, constitue une source d'approvisionnement supplémentaire pour le marché intérieur surtout, bien que les Allemands aient rapidement su tirer profit également de l'offre sur le marché clandestin.

Au chapitre des exportations, ce sont les livraisons à l'Allemagne, opérées d'ailleurs à des conditions de prix moins favorables que les ventes aux autres marchés extérieurs, qui prennent, et de loin, le plus d'ampleur (2); à partir de 1942, la proportion de l'ensemble des exportations directes et indirectes vers l'Allemagne dans le total des ventes de produits laminés et de pièces moulées va en croissant; les chiffres suivants en font foi :

	1940 (3 dern. mois)	1941	1942	1943	1944 (7 prem. mois)
	(en tonnes)				
Exportations :					
directes	88.461	495.050	215.722	388.748	172.518
indirectes	80.216	356.632	410.055	486.849	171.526
Total	168.677	851.682	625.777	875.597	344.044
En p. c. du total des ventes	51,2	57,6	56,7	68,4	72,1

Pour toute la durée de l'occupation, l'Allemagne a pris livraison de 2.867.800 tonnes de produits sidérurgiques sur un total vendu de 4.668.600 tonnes, soit 61,4 p. c.; les exportations indirectes, dont l'accroissement se poursuit le plus régulièrement, représentent, pour toute la période, un tonnage plus important

(1) Ordonnance de l'Office central du Fer et de l'Acier portant interdiction de fabrication d'objets déterminés en fonte grise, fonte malléable ou acier moulé (*Moniteur belge* du 1^{er} novembre 1940).

Ordonnance portant interdiction de fabrication et d'utilisation et limitation de fabrication de certains objets en fer et en acier (*Moniteur belge* des 24-25 février 1941).

Ordonnance portant interdiction de fabrication et d'utilisation et limitation de fabrication de certains objets en produits ferreux de toute nature (*Moniteur belge* des 9-10 février 1942 et 15-16 mai 1942).

Ordonnances relatives à l'emploi de ferro-alliages et de métaux non ferreux tombant sous la compétence de l'Office central du Fer et de l'Acier dont les stocks dans le pays sont en voie d'épuisement (*Moniteur belge* des 25 avril 1942 et 10 octobre 1943).

Ordonnance portant réglementation de la fabrication des produits tombant sous la compétence de l'Office central du Fer et de l'Acier (*Moniteur belge* du 3 mai 1942).

Ordonnance prévoyant la réglementation, sous forme de prescriptions d'emploi, de l'utilisation de certains métaux ferreux et non ferreux (*Moniteur belge* du 15 janvier 1944).

(2) Par livraisons à l'Allemagne, il faut entendre les ventes à l'Allemagne même et aux territoires provisoirement annexés (Grand-Duché, Alsace-Lorraine, Eupen-Malmédy, Bohême-Moravie, Gouvernement général de Pologne).

(1.505.300 tonnes) que les exportations directes (1.360.500 tonnes).

Quant aux expéditions vers les autres marchés (pays occupés ou neutres), elles restent extrêmement limitées par rapport aux courants d'exportation entretenus avant-guerre. Des contingents réguliers sont concédés pour l'exportation directe et indirecte vers la Hollande surtout, la Finlande, la Norvège et le Danemark. Les accords commerciaux conclus avec certains pays — telles la Hongrie et l'Italie — prévoient également la livraison de produits de la sidérurgie belge. Enfin, le Ministère des Affaires économiques admet des opérations de compensation avec les pays neutres, dans lesquelles les produits métallurgiques belges sont utilisés comme monnaie d'échange pour l'obtention de denrées profitables au ravitaillement du pays. Quoi qu'il en soit, le tonnage exporté tout au long de la période d'occupation est resté minime : pour l'ensemble de cette période, il ne représente que 291.800 tonnes, soit 6,3 p. c. du total des ventes.

Quant aux importations, elles sont insignifiantes, comme il a été dit plus haut : c'est, en effet, que les autorités allemandes ont décidé que ces importations doivent être imputées sur le contingent laissé à la consommation intérieure; d'ailleurs l'entrée dans le pays des produits ferreux sous toutes les formes, destinés à satisfaire des besoins belges, n'est autorisée en principe que s'il s'agit de produits qui ne sont pas fabriqués dans le pays ou qui ne le sont pas en quantité suffisante à couvrir les besoins immédiats du marché. L'Office central du Fer et de l'Acier contrôle ces importations.

* * *

Les stocks de produits laminés, qui s'élevaient encore à 174.100 tonnes à fin novembre 1940, sont largement mis à contribution au cours de l'année suivante, à la fin de laquelle ils n'atteignent plus que 100.200 tonnes, puis se reconstituent jusqu'à un certain point, vraisemblablement à raison surtout des difficultés d'évacuation : à la fin de l'année 1943, ils sont à 152.600 tonnes. La chute de la production dans le premier semestre de 1944 et les prélèvements allemands *in extremis* les ramènent à 122.000 t. à fin juillet 1944.

* * *

Diverses mesures de réglementation de la production antérieurement accordées par le Contentieux économique ont été prorogées. Dans l'industrie de la boulonnerie, la réglementation est prorogée d'année en année jusqu'au 31 décembre 1944, à la requête du Comptoir des Boulonneries belges, l'utilisation de la capacité de production restant donc limitée au coefficient de 45 p. c. Il en est de même de la réglementation instituée au sein de l'industrie de la tréfilerie et de la clouterie. En matière de fabrication de barres d'acier étirées et tournées, une réglementation est introduite en octobre 1941 et la production est,

jusqu'au 31 décembre 1944, limitée à 40 p. c. de la capacité des usines au 10 mai 1941.

* * *

L'effectif de main-d'œuvre employé pendant l'occupation par la sidérurgie peut être considéré, dans l'ensemble, comme inférieur à celui qui était au travail avant-guerre. On est mal renseigné sur cette question de l'emploi dans ce secteur pendant les années 1940 à 1944 : les données numériques des diverses sources paraissent discordantes. Il semble bien, de toute façon, que ce soit le personnel occupé dans les aciéries qui ait fait preuve de plus de stabilité, alors que le nombre d'ouvriers occupés dans les hauts fourneaux et les laminoirs a décliné davantage. Si l'on additionne, pour chaque année, les nombres moyens d'ouvriers occupés dans les hauts fourneaux, aciéries et laminoirs mentionnés dans les relevés de l'Administration des Mines, on obtient les chiffres totaux indiqués ci-dessous (A) en regard des indications fournies par *Sybelac* pour la période de guerre (B) :

	A	B
	—	—
1939	33.285	—
1941	25.847	37.095
1942	23.577	31.113
1943	26.509	35.881
1944 (quatre premiers mois)	—	34.863

La diminution de l'effectif, entre les années 1939 et 1942, est moins que proportionnelle à la réduction de la production, étant donné la politique des entreprises de conserver leur main-d'œuvre en l'occupant éventuellement à de simples travaux de conservation et d'entretien. Une partie de la main-d'œuvre chôme d'ailleurs par roulement à la suite de la suppression du travail de nuit. Le dépeuplement observé provient en partie des prélèvements opérés par les Allemands, mais il semble que ceux-ci soient restés assez limités en ce qui concerne la main-d'œuvre occupée dans la sidérurgie : le chiffre de 2.500 à fin 1942 a été avancé. A partir de 1943, les Allemands consentent d'ailleurs officieusement à maintenir sur place la main-d'œuvre de l'industrie du fer et de l'acier, d'autant plus que la reprise de l'activité en 1943 provoque un appel de main-d'œuvre ; il est probable que le gonflement de l'effectif au cours de l'année 1943 dépasse les besoins réels de forces de travail supplémentaires, nombre d'ouvriers occasionnels ayant été admis dans les usines sidérurgiques pour qu'ils soient soustraits aux menaces de la *Werbestelle*.

L'embauchage de ces travailleurs d'occasion dépayés dans leurs nouvelles occupations a pour conséquence une recrudescence des accidents du travail et de l'absentéisme, ce dernier étant provoqué par les blessures, les maladies, et le souci des

« pseudo-métallurgistes » de vaquer dans la mesure du possible à leurs propres affaires délaissées.

Le peu de valeur de tels travailleurs, la sous-alimentation généralisée, l'organisation du sabotage perlé, l'affectation à des services de surveillance ou de contrôle administratif institués par l'occupant et à l'entretien des installations arrêtées d'un personnel toujours plus nombreux, tous ces facteurs conjugent leurs effets et provoquent pendant les années d'occupation une chute du rendement dont il a antérieurement déjà été fait mention.

D'autre part, la durée du temps de travail a été graduellement prolongée depuis le début de l'occupation : de 167 heures par mois en novembre 1940, elle passe à 178 heures en 1941, 181 heures en 1942 et 194 heures en 1944.

Dans le cadre des questions relatives à la main-d'œuvre, il reste à signaler le blocage des salaires, majorés de 8 p. c. seulement en 1941, à la suite de l'augmentation générale consentie par les autorités allemandes. L'octroi de diverses subventions a été autorisé par le Commissariat aux Prix et Salaires, mais celles-ci ne peuvent pas être considérées comme des suppléments appréciables. Toutefois, des salaires indirects en nature sont payés par les usines à leur personnel sous forme de distribution de soupe, de repas ou d'achats en commun de denrées alimentaires dont le coût est réduit par l'intervention financière des sociétés.

Ces dépenses à caractère social, majorations camouflées des rémunérations du personnel ouvrier et employé, viennent en fait grever les prix de revient industriels. On cite le cas de certaines sociétés où ces dépenses représentent 8 p. c. du total des salaires payés.

* * *

Or, les prix de revient techniques eux-mêmes témoignent d'un mouvement de hausse progressif (1). La valeur à la tonne des fontes passe de fr. 570,14 en 1939 à fr. 861,04 en 1941 et à fr. 883,74 en 1943 ; celle des lingots d'acier, pendant les mêmes années, de fr. 718,15 à fr. 1.070,32 et fr. 1.128,22 ; celle des aciers finis de fr. 1.278,65 à fr. 1.787,— et à fr. 1.931,12.

En effet, les cours des matières premières et des matières de consommation sont supérieurs à ceux d'avant-guerre, qu'il s'agisse de minerais, de produits réfractaires, de lubrifiants ou de dolomies et même du coke dont les prix sont cependant maintenus dans des limites étroites. Fixés à l'origine par l'arrêté du 21 octobre 1940, les cours des mitrilles de fer et d'acier dont les hauts fourneaux font un plus grand usage pour suppléer à l'insuffisance quantitative et qualitative des minerais, ont été majorés par l'ar-

(1) Voir tableau IV à la fin de ce chapitre. Cette statistique est établie à l'aide des déclarations fournies par les usines qui fournissent en principe une évaluation des prix de revient brut, c'est-à-dire amortissements et frais généraux fixes exclus.

rété du 15 novembre 1941 dans le but d'en encourager la récupération; deux arrêtés du 23 février 1943 et du 12 juin 1943 relèvent de même les prix des mitrailles d'acier et de fonte alliés. L'avantage des tarifs de faveur octroyés par les chemins de fer avant-guerre est supprimé. Les salaires sont majorés de 8 p. c. et les charges sociales directes et indirectes, de même que les impositions fiscales, sont plus lourdes.

De plus, d'autres facteurs de hausse extrêmement importants sinon directs exercent leur effet sur les coûts de production : à savoir la chute du rendement de la main-d'œuvre productive et des installations, le déplacement d'une partie du personnel de travaux directement productifs vers des tâches de contrôle, de surveillance, d'entretien et surtout la diminution du coefficient d'emploi de l'équipement installé. Les chiffres qui ont été mentionnés ci-avant à propos de la valeur à la tonne de la production des hauts fourneaux, des aciéries et des laminoirs n'enregistrent pas entièrement l'incidence de ces facteurs.

A cet alourdissement des prix de revient ne correspond aucun relèvement compensatoire des prix de vente. Sur le marché intérieur, ceux-ci sont gelés conformément à l'arrêté du 3 juillet 1940. A ce principe de blocage, il n'est dérogé que pour quelques produits dont les prix sont majorés en vertu d'arrêtés ultérieurs (1). Les difficultés résultant de ces déséquilibres des prix sont résumées dans les lignes suivantes, empruntées à un rapport de J. Mélis, directeur au Commissariat aux Prix et Salaires.

« L'industrie sidérurgique se trouvait coupée de ses marchés d'exportation habituels sur lesquels elle pratiquait des prix plus élevés que sur le marché intérieur. Depuis lors, elle a exporté environ 60 p. c. de notre production à destination de la seule Allemagne et aux prix du marché intérieur.

» Mais dans l'entretemps, les prix de revient techniques avaient dépassé le prix de vente du 10 mai 1940, de sorte que cette industrie travaillait à perte.

» Il parut très difficile de normaliser cette situation étant donné qu'il était difficile d'admettre une hausse des prix pour le fer et l'acier, si l'on ne voulait pas faire s'écrouler entièrement le système des prix.

» Convaincu qu'une augmentation des prix à l'exportation améliorerait la situation financière de notre industrie même en maintenant ses prix de vente à perte sur le marché intérieur, le Commissariat des Prix et Salaires intervint auprès de l'autorité allemande et obtint de celle-ci qu'elle modifiât, au profit de la sidérurgie, son arrêté du 10 mai 1940 bloquant les prix. Une légère augmentation fut également

accordée sur les prix du marché intérieur et on envisagea d'instituer un système de compensation entre les fabriques qui en absorberaient la répercussion » (1).

C'est l'arrêté du 30 août 1943 relatif à la réglementation des prix des produits de l'industrie du fer et de l'acier et de l'industrie des fabrications métalliques (2) qui reconnaît l'augmentation des prix de vente de la sidérurgie. L'ordre de grandeur de cette majoration est d'ailleurs modeste; il semble qu'on puisse l'estimer à 5 p. c. environ. On a introduit pour les ventes en Belgique le barème allemand des extras, qui détermine un prix de vente moyen légèrement supérieur; quant à la facturation des livraisons à l'Allemagne, auparavant déjà effectuées aux prix intérieurs allemands, les nouveaux avantages accordés sont les suivants : les usines belges sont exemptées de la prise en charge des frais de transport jusqu'à un point de répartition fixe en Allemagne et ne sont plus tenues à accorder les primes de fidélité que le Cartel allemand de l'acier accorde à ses clients allemands réguliers. L'application du barème allemand aux fournitures destinées à la consommation en Belgique bouleverse le système des proportions entre les prix des diverses catégories de produits; de plus, les inconvénients que présente pour les constructeurs qui ont des commandes en cours l'entrée en vigueur immédiate des nouveaux prix justifient la postposition de l'introduction du nouveau régime, qui sera appliqué seulement aux livraisons aux constructeurs expédiées après le 31 décembre 1943.

En bref, la modification apportée aux prix de vente des produits sidérurgiques est loin d'offrir aux producteurs des conditions d'activité rentables.

Il faut cependant tenir compte de ce que les pertes encourues par les usines ont été atténuées en partie par les bénéfices tirés de la vente sur le marché noir d'une partie de la production, dissimulée aux recensements.

Ces ressources servent souvent à financer l'aide apportée au personnel et, de toute façon, restent forcément limitées à un faible pourcentage des pertes subies sur la production déclarée.

* * *

Dans ces conditions, si les réserves financières antérieurement constituées ont pu servir pendant un certain temps à couvrir les déficits industriels, les sociétés se trouvent rapidement dans l'impossibilité de combler les pertes qu'elles subissent.

Pour l'ensemble des entreprises, les résultats financiers négatifs vont en croissant de 1941 à 1944 et

(1) Arrêtés du 14 novembre 1940 et du 29 novembre 1940 fixant les prix maxima des articles en tôle noire ou galvanisée (*Moniteur belge* du 16 novembre et du 29 décembre 1940).

Arrêté du 30 juin 1942 portant fixation des prix des produits des fonderies de fer et d'acier (*Moniteur belge* des 6-7 juillet 1942).

(1) J. MÉLIS, « L'application de la politique des prix aux produits industriels » (*Informations économiques* nos 1-2 du 1-15 janvier 1944).

(2) *Moniteur belge* du 4 septembre 1943. Voici quelques-uns des prix de base du nouveau tarif : fonte de moulage phosphoreuse : 1.000 fr./t.; fonte hématite de moulage : 1.450 fr./t.; lingots acier : 1.045 fr./t.; billettes : 1.205 fr./t.; profilés : 1.405 fr./t.; aciers marchands : 1.440 fr./t.; tôles fines recuites en four ouvert : 1.800 fr./t.

dépassent largement les soldes bénéficiaires à partir de 1943; en 1944, on constate que, virtuellement, toutes les sociétés sont en perte. De 1941 à 1944, les soldes déficitaires totaux passent de 16 à 410 millions alors que les bénéfices accusés se réduisent, pendant la même période, de 134 à 3 millions. Pour les deux premières de ces années dont les résultats reflètent les conditions d'exploitation de la période 30 juin 1940-30 juin 1942, les pertes sont le fait des seules usines intégrées. Pour l'année suivante, celles-ci interviennent pour 164 millions sur une perte totale de 168 millions et, en 1944, pour 389 millions sur une perte totale de 410. Quant aux soldes bénéficiaires que ces usines accusent, ils vont en se réduisant de 108 millions en 1941, à 40 millions en 1942, 19 millions en 1943 et 0,6 million en 1944.

Résultats financiers des sociétés sidérurgiques (1)
(millions de francs)

	Soldes	Dividendes distribués
1941.....	+ 118 (+ 134 — 16)	65
1942.....	+ 23 (+ 69 — 46)	40
1943.....	- 142 (+ 26 — 168)	13
1944.....	- 407 (+ 3 — 410)	1

(1) L'attention a été attirée à la page 151 ci-dessus sur l'interprétation à donner à ces chiffres qui, en fait, reflètent généralement les résultats d'exercices chevauchant sur les années civiles et qui incorporent les données des divisions des usines intégrées dont l'activité sort du cadre de la sidérurgie.

Pour les quatre années, les sociétés sidérurgiques belges accusent ensemble un solde déficitaire se chiffrant par 408 millions de francs, mais la déperdition mesurée par le chiffre total des pertes — 640 millions — est beaucoup plus élevée; aussi de nombreuses sociétés se trouvent amenées à faire appel à des capitaux frais et au crédit bancaire. Les investissements nouveaux (montants libérés sur souscriptions d'actions, émissions d'obligations, primes d'émission, non compris les libérations autres qu'en espèces et les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts) s'élèvent à 42 millions en 1942, 241 millions en 1943 et 91 millions en 1944.

D'après les évaluations de *Sybelac*, le chiffre des pertes financières totales enregistrées par la sidérurgie belge (en excluant les activités annexes) atteindrait l'ordre de 1 1/2 milliard. Cette estimation dépasse largement le chiffre de 640 millions établi d'après les bilans. Encore l'un et l'autre doivent-ils être appréciés en considérant que, dans la plupart des cas, les amortissements indispensables n'ont pas été opérés dans la mesure où le justifiait l'usure exceptionnelle des installations résultant du manque d'entretien ou de l'emploi de matériaux de moindre valeur pour les réparations; qu'ils ne tiennent pas

compte en outre des dépréciations sur les stocks, ni des dommages subis par faits de guerre.

Ces quelques indications, malgré leur caractère fragmentaire, mesurent l'ampleur de la perte de substance que la guerre et l'occupation étrangère ont causée à l'industrie belge de l'acier.

* * *

Avant de clore le chapitre consacré à la situation de cette industrie pendant les années d'occupation, il n'est pas inutile de faire brièvement allusion aux organismes à caractère administratif créés dans ce secteur conformément aux arrêtés de base concernant l'organisation et la réglementation économiques dont il a été traité au cours des pages intitulées « Aperçu Général » de l'évolution de l'industrie (1).

L'origine et les attributions de *Sybelac* ont été suffisamment définies au début du présent chapitre. On nous dispensera d'y revenir. Un organisme similaire a été créé par les fonderies sous le nom de *Sybelfo*.

L'*Office central du Fer et de l'Acier* est institué par l'arrêté du 3 septembre 1940 pris en exécution de l'arrêté du 2 septembre portant le statut organique des Offices centraux de marchandises et fonctionne conjointement avec *Sybelac* jusqu'au 31 mai 1941 (2), date à laquelle les pouvoirs de ce dernier sont abrogés dans la mesure où ils sont reconnus à l'Office. Sa compétence s'étend aux produits métallurgiques (fer, fonte et acier); sous celle-ci tombent également les ferro-alliages, et temporairement (entre avril 1942 et mai 1943), certains métaux non ferreux (chrome, manganèse, molybdène, tungstène, titane, vanadium) considérés comme matières accessoires de l'activité sidérurgique (3). Il est chargé de veiller à la distribution, à l'utilisation rationnelle et de contrôler l'importation des produits tombant sous sa compétence et est, par conséquent, amené à prendre des mesures touchant les produits transformés; mais à partir de la création, le 11 juin 1943, de l'Office central des Produits métalliques, c'est ce dernier qui contrôle la répartition des contingents de fabrication alloués à l'industrie transformatrice et l'importation des produits métalliques non bruts. Dans les pages précédentes, à maintes reprises, il a été fait mention des interventions de l'Office du Fer et de l'Acier en divers domaines: il est donc superflu de revenir en détail sur l'étendue de ses attributions.

Dans le cadre des dispositions visant à l'organisation de l'économie, est institué, par l'arrêté du 23 août 1941, le *Groupement principal de la métallurgie du fer* auquel sont affiliés en qualité de membre principal les entreprises ayant comme activité principale la production ou le laminage du fer

(1) Voir *Bulletin d'Information et de Documentation* de septembre 1946.

(2) Arrêté du 31 mai 1941 (*Monteur belge* du 12 juin 1941).

(3) Arrêtés du 7 janvier 1942 (*Monteur belge* des 26-27 janvier 1942), du 25 mars 1942 (*Monteur belge* des 13-14 avril 1942) et du 25 mai 1943 (*Monteur belge* du 30 mai 1943).

et de l'acier, la production de la fonte brute ou des pièces en fonte ou en acier coulé ou l'extraction des minerais de fer ou de manganèse, et, en qualité de membre inscrit, les entreprises exerçant une telle activité à titre d'activité secondaire non importante.

L'arrêté du 25 février 1942 institue enfin, au sein de ce Groupement principal, trois *groupements professionnels* : celui de la sidérurgie, celui de la fonderie de fer et d'acier, celui des transformateurs-relamineurs.

3. De la libération à la fin de 1945

Pratiquement arrêtée après la campagne de la libération, l'industrie sidérurgique voit sa remise en marche contrariée par maints obstacles matériels difficilement surmontables.

L'activité entretenue dans ces conditions précaires reste très faible pendant la plus grande partie de l'année 1945, bien qu'elle aille en croissant lentement à partir de février.

La demande des produits sidérurgiques est particulièrement pressante tant de la part des armées alliées sur le front occidental qui s'adressent aux usines belges pour satisfaire une partie de leurs besoins, que sur le marché intérieur à mesure que s'élaborent les programmes de reconstruction; les débouchés extérieurs se révèlent également fort étendus et seule l'insuffisance de sa production empêche la sidérurgie de tirer profit des possibilités de l'exportation qui assure une rentabilité plus favorable aux producteurs. La répartition de l'acier reste strictement réglementée et le contingent attribué prioritairement aux Alliés et à la consommation dans le pays absorbe, pendant la plus grande partie de l'année, toutes les quantités disponibles; ce n'est que dans les derniers mois de 1945 que les exportations prennent une certaine extension.

Comme elle n'a pu utiliser qu'un pourcentage restreint de sa capacité de production, et comme elle a écoulé la plus grande partie de ses produits aux prix du marché intérieur dont la majoration a été maintenue dans des limites assez étroites, la sidérurgie belge, malgré l'amélioration survenue en fin d'année, n'a guère pu entreprendre au cours de cette période de reconstituer la substance dont les années de guerre l'avaient amputée.

* * *

Aux Etats-Unis, les productions de fonte et d'acier brut atteignent, en 1945, respectivement 49.125.000 t. et 72.156.000 tonnes, soit pour l'une et l'autre plus de 166 p. c. de la production moyenne de la période 1936-1938; en Grande-Bretagne, les mêmes productions atteignent encore 7.107.000 tonnes pour la fonte et 11.820.000 tonnes pour l'acier brut, soit près de 92 p. c. et de 100 p. c. des quantités produites en 1936-1938; au contraire, l'activité des hauts fourneaux, des aciéries et des laminoirs belges au cours de la même

année porte encore les stigmates de la désastreuse occupation que le pays a subie. Comparées à celles d'avant-guerre, les quantités de fonte, d'aciers bruts et d'aciers finis produites en 1945 s'avèrent toutes trois considérablement sinon également réduites :

<i>En tonnes</i>	Fonte	Acier lingots	Aciers finis
1945 : production totale.....	733.760	698.240	598.190
(En p.c. de la moyenne des années 1936-1938)	23 %	23 %	26 %

Toutefois, il convient de tenir compte de ce qu'il s'agit d'une année de restauration économique : dès lors, pour apprécier les résultats obtenus, on prendra en considération non pas les chiffres totaux pour l'année, mais plutôt les chiffres de la production au cours des périodes successives de l'année dont l'accroissement reflète les progrès déjà réalisés.

Les quelques données ci-dessous fixeront les idées à ce sujet :

<i>En tonnes</i>	Production de		
	Fonte	Aciers bruts (non compris les pièces moulées en première fusion)	Aciers finis
Moyennes mensuelles			
1944 : 4 ^e trimestre	26.337	12.290	11.607
1945 : 1 ^{er} trimestre	18.450	10.860	19.037
2 ^e trimestre	47.180	39.380	38.437
3 ^e trimestre	71.040	67.423	57.990
4 ^e trimestre	106.137	116.850	89.110

Si l'on examine avec quelques détails l'évolution que ces indications font ressortir, on constate, en ce qui concerne tout d'abord l'activité de base, en l'occurrence celle des hauts fourneaux, qu'à fin septembre 1944, huit installations seulement fonctionnent; en utilisant les stocks de matières dont elle dispose encore, la sidérurgie peut remettre en activité quelques unités supplémentaires au cours du dernier trimestre de l'année et, à la fin de celle-ci, le nombre des hauts fourneaux en marche est de 12. Ce nombre est ramené à 5 en février 1945 à la suite de l'aggravation des difficultés d'exploitation au cours des mois ultérieurs, du fait de l'épuisement progressif des réserves de matières à travailler. L'amélioration ultérieure des conditions d'approvisionnement permet un progrès fort lent d'abord puis, dans les derniers mois de l'année, plus rapide. A la fin de 1945, il est possible d'assurer le fonctionnement de 22 hauts fourneaux.

C'est dire que la production de fonte reste, avec des hauts et des bas, à un niveau dérisoire de septembre 1944 à avril 1945, période pendant laquelle la moyenne mensuelle des quantités produites reste en

dessous de 20.000 tonnes; à partir d'avril, un redressement s'amorce : la production de ce mois atteint 40.000 tonnes; au cours de chacun des mois ultérieurs, quelque 7.000 à 10.000 tonnes supplémentaires sont produites, de sorte qu'on arrive en octobre au chiffre de 84.600 tonnes; la reprise s'accélère dans les deux derniers mois de l'année auxquels correspondent les chiffres de 104.000 tonnes et 129.800 tonnes; ainsi donc, en décembre 1945, la production de fonte atteint 49 p. c. de la moyenne des années 1936-1938.

L'activité des aciéries évolue, dans les grandes lignes, de façon analogue; toutefois, il faut noter que si la production d'aciers bruts reste inférieure à celle de fonte jusqu'en septembre 1945, à partir de ce mois, elle se situe à un niveau légèrement supérieur à cette dernière, grâce à la mise en œuvre de mitrilles et, dans une certaine mesure, de fontes importées. En décembre, la production d'aciers lingots s'établit à 132.000 tonnes (52 p. c. de la moyenne des années 1936-1938).

L'apport des convertisseurs Thomas reste le plus important, mais la part prise par la production des fours Siemens-Martin et électriques dans la production totale est relativement plus grande que celle que l'on enregistrait avant la guerre, étant donné leur indépendance vis-à-vis des approvisionnements en minerai et en coke. Sur une production totale, en 1945, de 702.000 tonnes, la production d'acier Thomas est de 536.000 tonnes, celle d'acier Martin de 159.000 tonnes et celle d'acier électrique de 7.000 t. Quant à la production de fer, elle atteint environ 30.000 tonnes (1).

Enfin, les laminoirs reprennent leur activité dans les premiers mois qui suivent la libération, sur un rythme un peu plus soutenu que les aciéries grâce à l'utilisation de stocks de demi-produits existants. A partir de mai, au contraire, la production de laminés reste inférieure à celle des aciers lingots; à la fin de l'année, elle atteint le chiffre de 107.500 tonnes dont un peu plus de 100.000 tonnes d'aciers finis, soit 52 p. c. de la moyenne des années 1936-1938. Pour l'ensemble de l'année 1945, la production de laminés s'élève à 638.800 tonnes dont 598.000 tonnes d'aciers finis.

Si l'on compare le chiffre de cette dernière production à celui d'avant-guerre (pour les laminés, la comparaison est impossible en l'absence de données statistiques pour l'avant-guerre), on remarque que la production de 1945 représente 25,8 p.c. de celle des années 1936-1938, c'est-à-dire que le rapport est plus favorable que pour l'acier brut. Cela tient à ce qu'avant-guerre, une quantité proportionnellement plus importante de produits semi-finis était exportée.

* * *

Il est superflu de rappeler en détails, une fois de plus, les difficultés auxquelles s'est heurtée la

(1) Cfr. Marcel PEETERS, « La sidérurgie belge en 1945 » (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques et sociales*).

reprise de l'activité industrielle au sortir de la désorganisation des derniers mois de l'occupation, dans cette période ardue qui s'est prolongée assez loin dans l'année 1945. La sidérurgie subit, comme les autres secteurs industriels, le contre-coup de ces difficultés. Parmi celles-ci, on retrouve la pénurie de combustibles qui entrave particulièrement l'activité de l'industrie du fer et de l'acier.

Livraisons de coke effectuées à la sidérurgie

(Moyennes mensuelles)

1944 (4 derniers mois)	28.900 t.
1945 1 ^{er} trimestre	25.700 t.
2 ^e trimestre	43.900 t.
3 ^e trimestre	61.600 t.
4 ^e trimestre	104.000 t.

Il suffit pour s'en convaincre de mettre en regard des données ci-dessus, indiquant les contingents de coke réellement distribués à la sidérurgie au cours de l'année, la quantité de combustibles consommée en moyenne dans les années d'avant-guerre pour la fusion du minerai, soit quelque 250.000 tonnes par mois. L'écart est d'autant plus sensible que les stocks de coques dans les usines ayant été épuisés dans les derniers mois de 1944, une partie des approvisionnements ultérieurs a dû servir à la constitution des réserves indispensables qui assurent la continuité de la marche des hauts fourneaux dès qu'ils sont rallumés.

D'autre part, l'approvisionnement en matières premières de la sidérurgie se trouve compromis pendant de longs mois, les pays fournisseurs ayant recouvré leur souveraineté de sorte que ce secteur est, après la libération, plus difficilement fourni en minerais que pendant la guerre. Des pourparlers ont donc dû être entamés avec les pays intéressés en vue d'arriver à un accord. Entretemps, pendant les quatre derniers mois de 1944 et les tout premiers mois de 1945, l'industrie du fer et de l'acier a surtout eu recours aux stocks existant dans le pays au moment de la libération; la répartition géographique de ces stocks était d'ailleurs défectueuse. Quelques minerais provenant de minières appartenant à des sociétés belges arrivaient également de France acheminés avec de longs détours par voie ferrée.

Dans les négociations, les pays producteurs de minerais exigent en contrepartie des fournitures que la Belgique leur demande, la livraison de coke dont leur propre sidérurgie est dépourvue. Ainsi, la production cokière du pays conditionne à un double titre l'activité de la sidérurgie : directement, parce qu'elle fournit à cette dernière le combustible pour le travail de fusion et, indirectement, parce qu'elle détermine les possibilités d'importation de matières premières. En avril, un accord est conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg aux termes duquel les disponibilités en coke des deux pays de l'Union économique sont réunies en *pool* et réparties de façon que la produc-

tion de fonte des deux industries s'établit au rapport 3 pour la Belgique contre 2 pour le Luxembourg; à ce moment, le Grand-Duché reprend ses fournitures de minerai aux usines belges. Les pourparlers avec la France, plus laborieux, aboutissent en juin à une convention d'échange de durée limitée; les termes en seront plusieurs fois revus à l'occasion des renouvellements ultérieurs à mesure de la reprise de l'activité dans les deux pays: à l'origine, l'accord prévoit l'échange de 10.000 tonnes de coke belge contre 100.000 tonnes de minettes; le rapport est porté en août à 30.000/150.000, puis en fin d'année à 40.000/200.000. Enfin, la Suède, sollicitée de reprendre les fournitures qu'elle faisait avant-guerre à la sidérurgie belge, s'engage à livrer 900.000 tonnes de minerais pour les douze mois à partir de septembre 1945, à raison de 75.000 tonnes par mois. L'utilisation de ce dernier minerai, dans la plupart des installations qui composent actuellement l'équipement du pays, pose certains problèmes de technique, tel que le pourcentage de ces matières incorporé à la fabrication ne peut dépasser un certain maximum.

Importation de minerais de fer
(en tonnes)

	De France	Du Grand-Duché	De Suède	Total
1945 Juin	104.800	19.700	—	124.500
Juillet	57.000	80.200	—	137.200
Août	122.700	101.100	—	223.800
Septembre	152.300	102.900	27.600	282.800
Octobre	151.600	111.500	101.400	364.500
Novembre	145.800	94.500	59.900	300.200
Décembre	173.900	85.700	62.100	321.700

Les chiffres mensuels des importations de minerais traduisent l'amélioration réalisée au cours du second semestre; celle-ci est telle que l'on a pu, dans les deux derniers mois de l'année, recourir dans une mesure plus réduite aux fournitures de minettes grand-ducales, de qualité inférieure. En fin d'année, la France a repris l'expédition de minerai normand sans y mettre comme condition la fourniture de coke belge. On ne peut encore parler d'une normalisation du courant d'importation de minerai de fer puisque, avant la guerre, l'activité des hauts fourneaux requérait alors en moyenne un tonnage mensuel de quelque 650.000 tonnes et on ne peut préjuger de la possibilité actuelle d'obtenir, à brève échéance, si le besoin s'en fait sentir, des livraisons aussi importantes qu'avant-guerre; mais il est certain que les quantités de matières premières importées en fin d'année suffisent à couvrir les besoins de la consommation que les disponibilités en coke continuent à limiter.

D'ailleurs, pour réaliser des économies de coke, l'enfournement de mitrilles est étudié et développé. C'est ainsi que la consommation de mitrilles, qui était de 50 kg. par tonne de fonte, passe à plus de

200 kg. La mise au mille est de ce fait ramenée de 956 kg. avant-guerre à 939 kg. actuellement (1).

Il est à noter à ce sujet que les règlements édictés par l'Office des Déchets et Matières de récupération visant à assurer la collecte de mitrilles ont été abrogés par l'arrêté du 13 octobre 1944. Le principe de la réglementation est cependant réintroduit par l'arrêté du 31 janvier 1945 (2) concernant la production et la distribution des matières de récupération et notamment les mitrilles de fer, d'acier et de fonte, les fers et aciers de remploi qui subordonne à autorisation préalable les transactions ayant ces matières pour objet. En ce qui concerne les mitrilles ferreuses et les fers de remploi, ces dispositions sont abrogées par l'arrêté du 29 août 1945 (3).

* * *

La production sidérurgique, dans les premiers mois qui suivent la libération et au début de l'année 1945, ne peut suffire — et de loin — à satisfaire les besoins militaires des armées alliées et les demandes qui se manifestent sur le marché intérieur. Il s'ensuit, à plus forte raison, qu'aucune exportation ne peut être autorisée pendant tout le premier semestre de 1945.

La couverture des besoins des armées alliées, indispensable à la poursuite de l'effort de guerre, est assurée en tout premier lieu, en grande partie en prélevant sur les stocks. Ces expéditions vont en croissant jusqu'en juin 1945, puis diminuent d'importance à partir de ce mois.

En ce qui concerne le marché intérieur, il est approvisionné à la fois par les sidérurgies belge et grand-ducale. En effet, comme on l'a vu, les cokés disponibles pour les deux pays de l'Union économique sont versés (en vertu de l'accord intervenu en avril 1945 et prenant cours à partir du 1^{er} juin de la même année) dans un *pool* commun et distribués de façon que la production de fonte de l'Union se répartisse dans la proportion de 60 p. c. à l'industrie belge et de 40 p. c. à l'industrie luxembourgeoise; les fournitures de produits sidérurgiques au marché intérieur s'opèrent dans la même proportion.

Etant donné la stagnation, puis le lent redressement de l'activité sidérurgique dans les deux pays, les disponibilités d'acier sur le marché intérieur restent limitées pendant la plus grande partie de la période; dans les derniers mois de 1944, et pour le premier trimestre de 1945, les contingents répartis proviennent en grande partie des stocks. En avril 1945, le total fourni par la sidérurgie belge n'est encore que de 28.700 tonnes environ; il s'accroît régulièrement pour atteindre 74.400 tonnes en septembre et 80.000 tonnes en décembre. Encore convient-il de souligner que ce contingent réservé au marché intérieur ne correspond pas à la même notion que sous

(1) Marcel PEETERS, *ibid.*

(2) *Moniteur belge* du 14 février 1945.

(3) *Moniteur belge* du 15 septembre 1945.

l'occupation car, à l'heure actuelle, il comprend la part destinée à être exportée après incorporation dans des produits finis, rangée sous le titre exportation indirecte, auparavant.

Ces disponibilités ne peuvent couvrir les besoins de la reconstruction et du rééquipement du pays qui s'ajoutent aux besoins normaux de l'activité industrielle. Aussi leur répartition reste-t-elle soumise à une réglementation qui, dans son application, ne diffère pas essentiellement de celle que les circonstances de l'occupation avaient fait naître.

Sans doute l'arrêté du 20 novembre 1944 (1) abroge le contingentement des produits ferreux instauré par l'ordonnance du 18 décembre 1941 de l'Office central du Fer et de l'Acier, mais un second arrêté du 20 novembre 1944 (1) introduit une nouvelle réglementation de la distribution des produits ferreux : les dispositions de cet arrêté organisent un système de licences d'achat délivrées par les organismes gestionnaires des contingents alloués par le Bureau de Répartition du Fer et de l'Acier, à la remise desquelles licences est subordonnée la passation, l'exécution de commandes, les transactions, etc. Ce système reste d'application depuis lors, seul le marché des aciers spéciaux est libéré en octobre 1945 (2). Le contingentement des consommations d'acier est donc basé sur un système limitant la faculté d'inscription de commandes, mais n'instituant aucun contrôle des expéditions. Or, vers la fin de l'année, l'afflux des commandes et les retards de la production provoquent un tel engorgement des programmes de fabrication des producteurs que la délivrance des licences d'achat confère un droit d'achat plus théorique que réel, de nombreux laminoirs se plaçant hors marché en vue de réduire leurs retards de livraison. On constate l'anomalie suivante : ces retards de livraison s'accumulent alors que, d'après les données statistiques du Conseil professionnel de la Sidérurgie, les expéditions par les usines belges au marché intérieur sont, presque chaque mois, supérieures aux prévisions du Bureau de Répartition quant aux fournitures des industries belge et luxembourgeoise — donc au volume total des bons émis sur le marché intérieur.

On dispose de fort peu de données numériques quant à l'importance respective des contingents d'acier attribués à chaque secteur industriel particulier dans les programmes mensuels de répartition. Jusqu'au milieu de l'année 1945 environ, les chemins de fer, les charbonnages, les travaux publics et les entreprises de fabrications métalliques ont seuls bénéficié d'allocations de quelque importance. En avril, sur un contingent total de 21.000 tonnes environ de bons d'acier émis, les attributions suivantes sont prévues :

	Tonnes
Transports (S.N.C.F.B., Vicinaux, tramways, ports)	6.100
Energie (charbonnages, cokeries, électricité, gaz)	5.100
Fabrications métalliques	7.250
Ponts et Chaussées, reconstruction	2.000
Divers	435

Avec l'extension des disponibilités sur le marché intérieur, les bases de la répartition se font plus larges : la quote-part des industries diverses s'accroît, ainsi que celle des distributeurs (marchands de fer, de tubes, etc.). Pour le trimestre septembre-octobre-novembre, la répartition d'un contingent global de 170.600 tonnes est prévue comme suit :

	Tonnes
Transports	31.300
Energie	38.000
Fabrications métalliques	50.500
Marchands de fer	20.600
Ponts et Chaussées et reconstruction	12.950
Divers	17.200

En ce qui concerne l'utilisation de l'acier dans le pays, il faut signaler également que les diverses ordonnances de l'Office central dont il a été fait mention dans les pages consacrées à l'occupation, ordonnances qui visaient à restreindre la consommation d'acier en réglementant la circulation et la distribution de matières premières intéressant diverses branches de la sidérurgie, et en interdisant la fabrication d'objets de fer et d'acier, sont rapportées par l'arrêté du 13 octobre 1944 (1).

D'autre part, à partir de juillet, l'allure ascendante de la production et la réduction des livraisons aux armées alliées permettent à la sidérurgie de reprendre contact avec ses débouchés extérieurs et on constate un gonflement rapide des *courants d'exportation*.

Les données numériques qui indiquent l'écoulement des produits laminés en font foi : pour toute l'année 1945, les livraisons au marché intérieur représentent un tonnage de 461.100 tonnes, les fournitures aux armées alliées 90.800 tonnes et les quantités exportées 92.600 tonnes. Si l'on prend les chiffres de décembre qui reflètent déjà une situation plus normale, on constate que les expéditions totales (101.100 tonnes) se répartissent comme suit : 61,5 p. c. au marché intérieur et 38,3 p. c. à l'exportation ; la part attribuée aux armées alliées est sans importance.

(1) *Moniteur belge* du 23 novembre 1944.

(2) Arrêté du 23 octobre 1945 (*Moniteur belge* du 26 octobre 1945).

(1) *Moniteur belge* du 18 octobre 1944.

Mouvement des stocks, expéditions et exportations de produits laminés

Source : Ministère des Affaires économiques.

Moyennes mensuelles 1945	Production	Expéditions		Exportation	Stocks (à fin de période)
		Marché belge	Armées alliées		
1 ^{er} trimestre ..	20.150	20.150	11.000	—	61.650
2 ^e trimestre ..	38.800	24.900	14.200	—	50.200
3 ^e trimestre ..	59.650	46.750	4.500	3.300	61.000
4 ^e trimestre ..	94.350	61.900	650	27.600	73.350

De 1.800 tonnes en juillet 1945, les exportations de laminés passent à 19.000 tonnes en octobre et à 38.800 tonnes en décembre. Il s'agit, en l'occurrence, exclusivement d'exportations directes. La demande pressante qui émane des marchés extérieurs provoque d'ailleurs un gonflement rapide des ordres inscrits dans les carnets de commandes; comme les ordres passés par la clientèle intérieure s'accumulent de même, les programmes de fabrication sont surchargés, ce qui, en ce qui concerne plus spécialement l'exportation, risque de compromettre les possibilités concurrentielles de l'industrie belge : en effet, dans les conditions actuelles du marché mondial, ce sont moins les écarts de prix que les délais de livraisons qui déterminent le choix des acheteurs; aussi longtemps que la sidérurgie belge parvient à exécuter les commandes plus rapidement que ses concurrents, surchargés d'ordres passés par leur marché intérieur comme les industries américaine et britannique, elle peut maintenir, au cours de la période de reconstruction, des cotations à l'exportation telles qu'elles réservent des marges bénéficiaires très favorables.

A la fin de 1945, les commandes encore à exécuter par les laminoirs constituent un programme de fabrication portant sur plus de 270.000 tonnes de produits finis dont 99.100 tonnes pour compte des marchés extérieurs; les ordres émanant de ces derniers croissent d'ailleurs de mois en mois en importance au point d'égaliser, dans les deux derniers mois de l'année, le volume des commandes du marché intérieur.

Quelque intérêt que présentent les données ci-dessus relatives uniquement aux expéditions de laminés par l'industrie belge, elles ne donnent qu'une idée partielle de l'évolution du commerce extérieur. Des données plus complètes sont fournies par les tableaux V et VI reproduits à la fin de ce chapitre et établis à l'aide des chiffres du *Bulletin du commerce avec les pays étrangers*. Selon cette source, le tonnage des exportations de l'Union économique s'élève, en 1945, à 156.250 tonnes; ce chiffre comprend, en plus des fournitures de laminés, les expéditions de produits bruts ou semi-finis (fonte : 19.000 tonnes; acier brut : 24.600 tonnes), d'ailleurs peu importantes et opérées uniquement par le Luxembourg, et de produits retravaillés après laminage. Ce chiffre global de 156.250 tonnes ne représente guère plus de 5,6 p. c. des quantités exportées en moyenne dans les années

1936-1938. Au contraire, les importations de l'Union, qui totalisent 47.626 tonnes, représentent 16,5 p. c. de celles de cette même période. Près d'un quart consiste en importations de tôles dont l'Union était fort peu importateur avant-guerre.

En valeur, la balance du commerce extérieur, en 1945, du moins en ce qui concerne les produits courants, est favorable puisqu'elle se traduit par un solde bénéficiaire de fr. 511,2 millions (fr. 617,9 millions d'exportation, fr. 106,7 millions d'importation). Mais ici également, l'écart d'avec l'avant-guerre est plus sensible pour les exportations, de sorte que le bénéfice tiré par le pays du commerce extérieur de ces produits sidérurgiques est bien moins important qu'à cette époque. Pour les produits plus finis (tuyaux et tubes, tôles travaillées et étamées, bandages, etc.), en outre, étant donné le coût unitaire élevé des produits obtenus de l'étranger, la valeur des importations dépasse celle des exportations; il s'agit d'ailleurs de montants d'un ordre de grandeur beaucoup plus réduit puisque les premières s'élèvent à 63,3 millions et les secondes à 47,9 millions. Pour ces produits aussi, les quantités exportées ne représentent que quelques pour-cent de celles d'avant-guerre.

Ce sont les pays européens qui offrent, pendant l'année 1945, le principal débouché aux produits de la sidérurgie belge. Les Pays-Bas bénéficient d'une situation privilégiée, les cokeries de l'Etat hollandais fournissant du coke en échange de nos livraisons. La Suède, la Suisse, le Danemark, la Finlande et le Portugal absorbent également nos exportations. A la fin de l'année, l'élargissement de la marge exportable permet à l'industrie belge de reprendre ses envois, encore que dans des limites assez étroites, à des marchés d'outre-mer (Egypte, Proche-Orient, Amérique du Sud). Dans la plupart des pays européens acheteurs fonctionnent d'ailleurs des systèmes de contrôle des changes ou de contingentement des importations de sorte que, souvent, une partie seulement de la demande réelle dans ces pays peut se manifester.

* * *

Les stocks de produits laminés, qui atteignaient encore le chiffre de 122.000 tonnes à fin juillet 1944, se sont réduits progressivement jusqu'à 47.700 t. en juin 1945; ils se reconstituent partiellement dans la suite et s'élèvent à 73.400 t. en fin d'année. Quant aux stocks de demi-produits, leur diminution se poursuit régulièrement jusqu'en novembre; ils tombent de 97.000 t. au début de 1945 à 48.000 t. à fin novembre.

* * *

En ce qui concerne la réglementation de la production, l'état de sous-production que l'industrie connaît ne justifie en aucune façon l'introduction de requêtes nouvelles sur base de l'arrêté de janvier 1935; il n'y a guère à mentionner que la prorogation

jusqu'au 31 décembre 1945 (1) de la réglementation instituée au sein de la boulonnerie par l'arrêté du 15 juillet 1939; le coefficient de la capacité de production au 2 décembre 1938 qui peut être utilisée est d'ailleurs porté de 50 à 75 p. c. Et également la prorogation jusqu'au 31 décembre 1945, par périodes de trois mois (2) de la réglementation dans l'industrie de la tréfilerie et la clouterie instituée par l'arrêté du 12 septembre 1939.

* * *

Les éléments qui déterminent le prix de revient de la production sidérurgique et qui ont considérablement renchéri sous l'occupation — comme on l'a vu — subissent de nouvelles majorations. Les salaires ouvriers, réglés surtout par les décisions de la Conférence nationale du Travail, bénéficient tout d'abord de la majoration générale de 60 p. c. sur les salaires de 1940 avec effet au 1^{er} septembre 1944. C'est ainsi que le salaire horaire moyen (relevé dans quatre entreprises sidérurgiques), qui se trouvait en mars 1940 à l'indice 123,5 par rapport à la période 1936-1938, se trouve à l'indice 195,4 en mars 1945. En juin, il atteint 198,6. A la suite de l'octroi de nouvelles augmentations et du relèvement des minima, l'indice atteint en septembre 251,5 et à la fin de l'année 263,1.

L'institution du régime de la sécurité sociale a pour effet, comme dans tous les autres secteurs, d'alourdir les dépenses indirectes de main-d'œuvre occasionnées par les charges sociales.

Au chapitre des matières premières, si les prix des coques sont, grâce aux subsides alloués aux charbonnages, maintenus dans des limites étroites de telle façon que leur incidence sur le prix de revient se traduise plutôt par une réduction de la hausse de celui-ci, il n'en est pas de même du prix des minerais de fer. En moyenne, pour toute l'année 1945, le minerai importé revient à 197 francs la tonne alors que le prix moyen de 70 francs enregistré au début de 1940 apparaissait déjà comme sensiblement renchéri par rapport aux années antérieures. Les cours des autres matières de consommation ne doivent pas faire exception au mouvement de hausse dû soit à l'état de rareté, soit au relèvement des frets maritimes en ce qui concerne les produits importés d'outre-mer.

Bien qu'on ne dispose encore d'aucune documentation chiffrée qui indique l'ordre de grandeur des prix de revient actuels en sidérurgie, il faut admettre que ceux-ci s'établissent à un niveau considérablement plus élevé qu'avant-guerre, d'autant plus que le chômage d'une partie importante des installations, surtout au cours du premier semestre de 1945, a pour effet de grever le prix de revient unitaire de charges d'autant plus lourdes.

(1) Arrêté du 31 janvier 1945 (*Moniteur belge* du 18 février 1945).

(2) Arrêtés du 2 février 1945 (*Moniteur belge* du 8 février 1945), du 6 avril 1945 (*Moniteur belge* du 13 avril 1945) et du 8 octobre 1945 (*Moniteur belge* du 29 octobre 1945).

En ce qui concerne le niveau des prix de vente, il convient d'opérer une distinction entre les prix sur le marché intérieur et les prix à l'exportation. La disparité entre les uns et les autres est importante et provient de ce que la majoration des premiers reste contenue dans des limites conformes aux exigences de la politique générale des prix alors que les seconds ont évolué en fonction du déséquilibre de l'offre et de la demande sur le marché mondial, déséquilibre qui confère à ce marché le caractère d'un *sellers' market*; cependant les expéditions vers les pays étrangers avec lesquels la sidérurgie belge a conclu des accords s'effectuent à des prix fixés par les conventions intervenues; ces prix sont d'ailleurs généralement supérieurs aux barèmes du marché belge.

Les prix intérieurs sont fixés par l'arrêté du 6 novembre 1944 (1) de façon telle qu'ils s'établissent environ au double de ceux du premier semestre de 1939, sauf en ce qui concerne la fonte dont les prix étaient anormalement bas à cette époque et pour laquelle le coefficient de hausse est de l'ordre de 3,5. Les prix ainsi déterminés ne tiennent pas compte de la diminution du coefficient d'utilisation du potentiel de production de la sidérurgie et par conséquent sont, ainsi qu'il a été dit plus haut, inférieurs aux coûts de production ou à tout le moins insuffisamment rémunérateurs pour les producteurs. L'extension de la pratique des extras atténuée cependant les effets de la fixation des prix à ce niveau en relevant le niveau moyen des cotations obtenues. Au même résultat a concouru l'accord intervenu entre la sidérurgie et l'industrie de fabrication métallique en vertu duquel les livraisons d'acier brut destinées à être exportées après transformation et incorporation dans les produits de cette dernière industrie, s'opéraient à des prix tels que les producteurs d'acier participent à la marge bénéficiaire supérieure résultant de la vente à l'exportation.

Le tableau ci-dessous met en regard, pour quelques produits de référence, les prix de vente pratiqués sur le marché intérieur en 1938, les prix fixés à la fin de l'occupation par l'arrêté du 30 août 1943 et les prix actuels, établis conformément à l'arrêté du 6 novembre 1944.

	Prix moyen 1938	Prix à la fin de l'occupation. Arr. du 30-8-43	Prix de 1945 (Arr. du 6-11-44)	Rapport 1945-1938 en p. c.
Fonte de moulage phosphoreuse	500 (1)	1.000	1.550	310
Fonte hématite de moulage	750 (1)	1.450	2.250	300
Lingots d'acier		1.045	1.650	
Billettes	877	1.205	1.900	215
Profiliés	1.100	1.405	2.200	200
Aciers marchands	1.100	1.440	2.200	200
Tôles fines recuites en four ouvert	1.720	1.800	2.950	170

(1) Cours approximatif en fin d'année.

(1) *Moniteur belge* du 17 novembre 1944.

La dernière colonne de ce tableau indique l'importance de la hausse des prix actuels par rapport aux prix de 1938 que l'on comparera plus loin d'autre part à la majoration des cotations à l'exportation.

Les valeurs unitaires à l'exportation, calculées respectivement pour les années 1938 et 1945 à l'aide des statistiques du commerce extérieur en quantités et en valeurs (1), s'établissent aux chiffres suivants :

Valeurs à la tonne exportée (francs)	Fonte brute	Acier brut	Aciers spéc.	Profils	Tôles	Fers ou aciers feuill.	Fils et verges fer et acier	Total
1938.....	526	832	8.463	1.085	1.369	1.317	1.076	1.073
1945.....	2.403	3.848	12.886	3.680	5.214	4.486	3.566	3.955
Indices	4,57	4,62	1,52	3,39	3,81	3,41	3,31	3,69

On constate donc dans l'ensemble — compte tenu des modifications éventuelles survenues dans l'importance respective des diverses catégories de produits exportés — une hausse sensible des prix qui s'établissent en moyenne à l'indice 3,69 par rapport à 1938. Il semble que la hausse est inversement proportionnelle au degré de finissage des produits, ce qui se justifie notamment par le fait que les échanges internationaux de produits sidérurgiques bruts ou demi-finis revêtent davantage un caractère complémentaire qui les rend plus sensibles aux mouvements conjoncturels. Il est intéressant de noter que les prix des produits de fer et d'acier importés au cours de l'année 1945 se situent à un étiage moins élevé : non seulement le relèvement par rapport à 1938 est plus limité — l'indice moyen s'établit à 2,01 seulement — mais les cotations absolues sont plus basses, sauf pour les aciers spéciaux et les fils et verges. Si pour chacune des autres catégories, les écarts entre les valeurs unitaires des produits étrangers entrés dans le pays et les valeurs unitaires des produits belges exportés se révèlent comme assez larges, on ne peut guère en tirer de conclusions quant à la disparité des prix de l'industrie belge et de ses concurrents : il est vraisemblable, en effet, qu'il ne s'agit pas de produits de spécification exactement correspondante ; de plus, les prix pratiqués à l'importation en Belgique ont sans doute été convenus dans des accords commerciaux alors que les prix moyens des produits exportés tiennent compte des cotations élevées obtenues pour les livraisons au marché libre.

Valeurs à la tonne importée (francs)	Fonte brute	Acier brut	Aciers spéc.	Profils	Tôles	Fers ou aciers feuill.	Fils et verges acier ou fer	Total
1938.....	695	1.027	7.616	1.723	3.177	6.019	4.667	1.116
1945.....	2.092	1.180	21.848	2.638	2.818	9.396	23.425	2.241
Indices	3,01	1,15	2,87	1,53	0,89	1,51	5,02	2,01

(1) Voir tableau v.

On observera, d'autre part, l'importance de l'écart entre les prix sur le marché intérieur et les prix obtenus pour les produits écoulés à l'étranger ; sans doute, les cotations absolues qui ont été renseignées ci-dessus pour les uns et pour les autres ne sont pas strictement comparables, étant donné que les spécifications des produits mentionnés ne sont pas identiques, mais ces chiffres témoignent suffisamment de l'avantage que la sidérurgie belge peut trouver dans l'extension des ventes sur les marchés extérieurs, particulièrement profitables au cours de la période de reconstruction mondiale.

* * *

On a vu que, pendant la plus grande partie de l'année, la sidérurgie n'a travaillé qu'à un faible pourcentage de sa capacité, supportant par conséquent des coûts de production d'autant plus lourds.

On a vu, d'autre part, que les exportations n'ont pu reprendre progressivement qu'à partir du mois de juillet de l'année 1945 et qu'elles n'atteignent encore, en fin d'année, malgré un gonflement rapide, qu'un montant assez réduit, en raison de l'impossibilité de ramener au niveau d'avant-guerre, l'activité sidérurgique.

Les résultats financiers actuellement connus, pour la période qui vient d'être passée en revue, sont peu satisfaisants et ne permettent guère à la sidérurgie de reconstituer dès à présent la substance qu'elle a perdue pendant les années de guerre.

Les données statistiques des rendements (1) pour l'année 1945 se rapportent aux bilans publiés par les sociétés dont les coupons sont ou auraient été mis en paiement en 1945 ; ces données reflètent principalement les résultats de l'activité des entreprises sidérurgiques au cours des douze mois 30 juin 1944-30 juin 1945, c'est-à-dire pendant la partie la plus difficile de la période étudiée. Les soldes bénéficiaires atteignent 94 millions, soit un montant supérieur à celui de chacun des trois exercices antérieurs ; les soldes déficitaires, 296 millions, sont inférieurs à ceux de l'exercice précédent qui s'élevaient à 410 millions. Il est à remarquer que les résultats accusés par les entreprises intégrées sont les plus défavorables : aucune de ces sociétés ne bénéficie d'un résultat positif et leurs pertes totalisées s'élèvent à 279 millions, c'est-à-dire qu'elles représentent la plus grande partie du déficit subi par la sidérurgie dans son ensemble.

Il a été précisé que les résultats de l'activité au cours du dernier semestre de l'année, pendant lequel les conditions d'exploitation se sont très sensiblement améliorées, n'interviennent aucunement dans ces chiffres. Or, il est certain que l'accroissement de la production a permis de comprimer les prix de revient de façon telle que l'écoulement sur le marché intérieur a réservé sans doute un rendement plus

(1) Voir remarque au bas de la page 151.

favorable et que, d'autre part, les prix obtenus pour des produits exportés à partir de ce moment comportent des marges bénéficiaires importantes. Dans les circonstances qui prévalent actuellement dans le monde, les mois à venir peuvent ouvrir une ère de prospérité pour la sidérurgie belge. Mais le caractère exceptionnel de la conjoncture qu'elle traverse impose à cette industrie un effort de perfectionnement technique auquel devra être affecté le profit que pourra lui réserver cette ère de prospérité.

A la fin de la période de reconversion et de reconstruction, le marché mondial de l'acier, plus important pour la sidérurgie belge que le marché intérieur, se présentera vraisemblablement sous un aspect nettement différent de celui d'avant-guerre.

L'article déjà cité de M. Peeters résume les principales conséquences qu'aura la situation des années de guerre, d'une part sur les facultés futures de production des pays concurrents, d'autre part, sur les besoins en acier étranger des pays d'outre-mer dont le développement économique se poursuit.

« Nos usines sidérurgiques n'ont été que peu touchées par la tourmente et sont demeurées presque intactes. Si elles n'ont pas connu les destructions de l'autre guerre, l'entretien a cependant été défectueux et, de plus, pratiquement aucune amélioration ou modernisation n'a pu être apportée aux installations.

» A l'étranger, par contre, la modernisation a été très poussée. C'est toujours en période de guerre que l'application des progrès techniques se fait le plus rapidement.

» La production des Etats-Unis qui, avant la guerre, était d'environ 60 millions de tonnes d'acier par an, a atteint, au cours de la guerre, une production de près de 100 millions de tonnes. Toutes les grandes sociétés, telles que la *Bethlehem Steel Company*, la *U.S. Steel Corporation* et la *Sheffield Steel Corporation*, ont agrandi leurs installations ou en ont constitué de nouvelles.

» L'Angleterre met au point un programme complet de réorganisation et de modernisation de son industrie sidérurgique. Le plan de la *British Steel Federation*, qui vient de paraître, prévoit une dépense totale de £ 168.000.000, à répartir sur sept ans et demi, ce qui portera la capacité de production des aciéries britanniques à 16 millions de tonnes, dont 3 millions pour l'exportation.

» La France fait des efforts très sérieux pour rationaliser et moderniser sa production.

» Parmi les pays de moindre importance qui étaient nos clients, nous rencontrons la même tendance. Que ce soit en Afrique du Sud, au Canada, en Australie, en Suède ou en Espagne, partout la capacité de production a été augmentée. Le Brésil, en poursuivant son industrialisation, envisage non seulement de se libérer des importations de produits sidérurgiques étrangers, mais même de devenir exportateur. »

Il est certain que l'industrialisation progressive des pays neufs créera une demande nouvelle de biens de production nécessaires à leur équipement. Ces débouchés nouveaux profiteront sans doute indirectement à la sidérurgie belge, à condition qu'elle poursuive un effort d'adaptation. Avant-guerre, ses exportations de produits bruts ou demi-finis étaient encore fort importantes. Il est probable que l'évolution industrielle des pays d'outre-mer leur permettra de satisfaire davantage par leurs propres forces productives leurs besoins de ces produits de base et que c'est en poursuivant l'amélioration de la qualité, de la rationalisation et de la spécialisation de leurs produits, que les usines belges pourront s'adapter à la modification des courants d'importation de leurs anciens débouchés.

* * *

Il reste à signaler, pour mémoire, que les principes d'organisation professionnelle appliqués à tous les secteurs de l'économie, conformément aux stipulations de l'arrêté-loi du 16 novembre 1944, ont été étendus à la sidérurgie. Bien que celle-ci ait bénéficié dès avant la guerre d'une organisation poussée, qu'est venue compléter la constitution du Syndicat belge de l'Acier, il a paru utile de créer un Conseil professionnel de la Sidérurgie (1). Celui-ci représente, à l'origine, toutes les entreprises ayant l'activité industrielle, la production ou le laminage du fer ou de l'acier. Par la suite (2), sa compétence est étendue et il représente les producteurs de fer ou d'acier laminé, les producteurs de fonte brute et les entreprises extrayant le minerai de fer ou de manganèse. Il semble qu'en raison précisément de la subsistance des organismes antérieurs, le rôle du Conseil professionnel reste assez limité : en fait, la plus grande partie de ses attributions sont exercées par le Syndicat belge de l'Acier, en liquidation.

Juillet 1946.

(1) Arrêté du 18 janvier 1945 (*Moniteur belge* du 24 janvier 1945).

(2) Arrêté du 3 mai 1945 (*Moniteur belge* des 14-15 mai 1945).

TABLEAU I

Les hauts fourneaux

Source : Administration des Mines.

ANNÉES	Nombre de hauts fourneaux (à fin d'année)		Consommations des hauts fourneaux (en milliers de tonnes)					Production de fonte (en milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers occupés	Production de fonte par ouvrier occupé (en tonnes)	
	en activité	en ordre de marche	Coke			Minerais de fer	Mitrailles de fer				Scories, résidus du grillage des pyrites et autres résidus
			belge	étranger	Total						
1935.....	42	45	2 745	163	2 908	7 913	242	566	3 030	4 008	756
1936.....	44	46	2 840	151	2 991	8 170	280	581	3 161	4 176	757
1937.....	47	54	3 269	223	3 492	9 174	483	707	3 804	5 048	754
1938.....	37	50	2 304	42	2 345	6 240	165	422	2 426	4 667	520
1939.....	44	52	2 918	20	2 938	7 879	312	546	3 058	5 163	592
1940.....	23	48	1.757	7	1.764	4 551	252	338	1 790	4 117	435
1941.....	22	47	1.596	—	1.596	4 113	141	382	1.422	3 939	361
1942.....	26	43	1.458	—	1.458	3 623	124	446	1 269	3 054	416
1943.....	32	45	1.838	37	1.875	4.734	168	524	1 631	4 164	392
1944.....	12	44	797	91	888	2.112	69	222	718	3.203	224
1945.....	22								(1) 734		

(1) Chiffre provisoire.

TABLEAU II

Les aciéries belges

Production d'acier, consommation et nombre d'ouvriers occupés

Source : Administration des Mines.

ANNÉES	Nombre d'établissements actifs	Nombre moyen d'ouvriers occupés	NOMBRE DE CONVERTISSEURS ET DE FOURS UTILISÉS				PRODUCTION		Production de lingots d'acier par ouvrier occupé (en tonnes)	CONSUMMATION	
			Grands convertisseurs	Petit convertisseurs	Fours Martin	Fours électriques	Lingots d'acier	Pièces moulées en première fusion		Fonte	Riblons et mitrailles
1935.....	29	6 509	52	36	32	20	2 965	57	456	2 982	398
1936.....	30	7 642	49	40	32	23	3 104	64	406	3 094	459
1937.....	30	9 546	54	34	31	22	3 777	85	396	3 725	601
1938.....	33	8 829	50	45	37	23	2 212	67	251	2 161	402
1939.....	31	8 750	51	42	27	26	3 037	68	347	3 010	493
1940.....	31	7 642	53	40	27	29	1 838	56	241	1 758	384
1941.....	32	8 177	57	38	31	33	1 567	57	192	1 418	229
1942.....	32	7 953	56	40	30	31	1 331	49	167	1 218	378
1943.....	32	8 691	52	42	31	34	1 630	40	188	1 545	393
1944.....	32	6 446	54	42	31	34	610	24	95	588	160
1945.....							(1) 698	(1) 49			

(1) Chiffres provisoires.

TABLEAU III

**Production et consommation des laminoirs belges,
 joints ou non à une aciérie**

Source : Administration des Mines.

ANNÉES	Nombre d'établissements actifs	Nombre moyen d'ouvriers occupés	Nombre de trains	Consommation de lingots d'acier (milliers de tonnes)	PRODUCTION		
					Aciers demi-finis	Aciers finis	Fers finis
(en milliers de tonnes)							
1935..	38	19.291	158	2.820	679	2.342	55
1936..	38	19.895	148	2.978	791	2.470	41
1937..	38	21.729	140	3.621	894	2.890	45
1938..	39	19.528	153	2.095	454	1.762	42
1939..	40	19.372	156	2.972	852	2.236	46
1940..	40	15.423	153	1.809	464	1.327	17
1941..	39	13.731	155	1.550	445	1.261	11
1942..	37	12.570	148	1.326	299	1.023	13
1943..	37	13.654	148	1.586	423	1.252	14
1944..	37	10.192	153	623	197	467	10
1945..					(1) 598	(1) 18	

(1) Chiffres provisoires.

TABLEAU IV

**Valeur globale et valeur moyenne à la tonne de la production des hauts fourneaux, des aciéries
 et des laminoirs**

Source : Administration des Mines.

ANNÉES	PRODUCTION DE FONTE			PRODUCTION DES ACIÉRIES						PRODUCTION DES LAMINOIRS								
				Lingots d'acier			Pièces moulées			Aciers demi-finis			Aciers finis			Fers finis		
	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur globale (en milliers de francs)	Valeur à la tonne fr.	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeur globale (en milliers de francs)	Valeur à la tonne fr.	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeur globale (en milliers de francs)	Valeur à la tonne fr.	Quantité (en milliers de tonnes)	Valeur globale (en milliers de francs)	Valeur à la tonne fr.	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeur globale (en milliers de francs)	Valeur à la tonne fr.	Quantités (en milliers de tonnes)	Valeur globale (en milliers de francs)	Valeur à la tonne fr.
1935	3.039	979.979	323,47	2.965	1.131.375	381,53	57	100.776	1.763,36	679	283.417	417,21	2.342	1.755.184	749,47	55	39.698	717,86
1936	3.161	1.168.605	369,65	3.104	1.367.775	440,63	64	145.189	2.259,48	791	409.137	517,18	2.470	2.135.384	864,69	41	34.397	834,69
1937	3.804	2.075.021	544,99	3.777	2.531.732	670,25	85	250.680	2.938,12	894	697.960	780,61	2.890	3.438.450	1.189,79	45	56.451	1.242,88
1938	2.426	1.361.397	561,14	2.212	1.558.892	704,61	67	228.034	3.414,70	454	376.014	828,10	1.762	2.314.880	1.313,62	42	45.745	1.081,71
1939	3.059	1.743.897	570,14	3.036	2.180.672	718,15	68	206.070	3.047,02	853	680.361	797,91	2.236	2.859.086	1.278,05	46	51.986	1.122,08
1940	1.790	1.356.638	758,—	1.838	1.765.363	960,57	56	220.454	3.933,16	464	492.931	1.062,92	1.327	2.189.993	1.650,84	17	23.587	1.417,50
1941	1.422	1.224.474	861,04	1.567	1.677.443	1.070,32	57	272.820	4.819,30	445	510.915	1.147,56	1.261	2.252.935	1.787,—	11	16.268	1.451,20
1942	1.269	1.123.790	885,26	1.331	1.472.314	1.105,76	49	271.820	5.568,95	299	354.899	1.187,71	1.023	1.908.001	1.865,51	13	20.077	1.542,05
1943	1.631	1.441.008	883,74	1.630	1.838.574	1.128,22	40	293.194	7.246,51	423	517.138	1.223,39	1.252	2.317.415	1.931,12	14	22.293	1.585,54
1944	718	716.507	997,24	610	767.965	1.259,82	24	200.694	8.272,62	197	296.862	1.505,54	467	1.009.463	2.160,71	10	46.762	4.742,65

TABLEAU V

Commerce extérieur des fers, fontes et produits de laminoirs

Source : Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

ANNÉES	QUANTITÉS (tonnes)							VALEURS (milliers de francs)								
	Fonte brute	Acier brut	Aciers spéciaux en barres	Profilés	Tôles	Fers ou aciers feuillards	Fils et verges de fer ou d'acier	Total	Fonte brute	Acier brut	Aciers spéciaux en barres	Profilés	Tôles	Fers ou aciers feuillards	Fils et verges de fer ou d'acier	Total
<i>Importations :</i>																
1935.....	204.457	24.262	1.562	9.289	1.885	1.256	3.381	246.092	113.887	18.533	13.634	15.626	6.355	5.744	7.955	181.734
1936.....	279.994	42.037	2.202	13.726	1.909	1.061	2.850	343.779	169.796	31.140	18.984	22.954	7.053	5.938	9.808	265.873
1937.....	311.041	20.730	4.587	19.350	2.498	1.391	3.134	362.731	268.808	27.512	33.305	35.891	9.425	8.609	12.597	396.147
1938.....	117.717	15.608	3.643	16.609	2.244	1.247	1.824	158.892	81.816	16.024	27.744	28.616	7.129	7.506	8.513	177.348
1939.....	166.658	9.239	3.427	13.948	4.043	1.447	2.167	206.929	109.793	11.228	23.314	23.751	9.989	7.182	8.441	193.698
1940 (4 prem. mois).....	49.583	355	809	6.055	859	402	550	58.613	52.113	868	7.773	13.409	2.925	2.745	4.088	83.921
1945.....	15.459	16.319	303	2.992	12.142	230	181	47.626	32.342	19.264	6.620	7.893	34.220	2.161	4.240	106.740
<i>Exportations :</i>																
1935.....	41.766	335.004	441	1.634.710	446.287	176.331	223.152	2.857.691	16.941	181.067	3.038	1.141.672	378.525	156.677	196.175	2.074.095
1936.....	62.704	361.379	573	1.487.275	451.642	179.739	207.414	2.750.726	26.989	219.520	3.841	1.172.455	435.015	178.070	181.161	2.217.051
1937.....	48.701	443.678	2.452	1.976.087	473.564	211.110	299.946	3.455.538	39.256	359.279	18.835	1.901.891	563.995	270.687	291.440	3.445.383
1938.....	184.312	188.082	2.245	1.214.243	275.064	139.865	115.196	2.119.007	96.885	156.403	19.000	1.317.555	376.478	185.160	123.982	2.274.463
1939.....	128.258	451.374	2.132	1.470.583	368.073	161.797	129.717	2.711.934	69.861	370.116	12.432	1.627.024	499.097	198.414	152.879	2.929.823
1940 (4 prem. mois).....	11.040	179.870	1.434	596.270	174.080	63.816	75.293	1.101.803	9.322	185.995	11.100	834.856	310.312	105.683	113.340	1.570.608
1945.....	19.012	24.633	149	55.036	35.637	10.356	11.422	156.245	45.694	94.794	1.920	202.506	185.811	46.473	40.731	617.929

Positions tarifaires : Fonte brute : 867a et b; acier brut : 873 et 874; aciers spéciaux en barres : 875; profilés : 876 à 878, 882; tôles : 883a; fers et aciers feuillards : 884; fils et verges de fer ou d'acier : 894a et b.

TABLEAU VI

Commerce extérieur de divers produits en fontes et aciers

Source : Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

ANNÉES	QUANTITÉS (tonnes)							VALEURS (en milliers de francs)								
	Tuyaux et tubes en fonte, fer et acier et raccords	Bandages, traverses, éclisses, ferrures, ressorts	Tôles			Tôles travaillées	Fils spéciaux d'acier	Total (1)	Tuyaux et tubes en fonte, fer et acier et raccords	Bandages, traverses, éclisses, ferrures, ressorts	Tôles			Tôles travaillées	Fils spéciaux d'acier	Total (1)
			Étamées	Galvanisées	Autres						Étamées	Galvanisées	Autres			
<i>Importations :</i>																
1935.....	7.146	772	21.156	94	1.076	613	6.495	38.769	25.314	2.583	54.708	265	9.532	2.560	22.699	126.740
1936.....	11.588	676	26.659	31	1.165	477	6.947	49.151	37.267	2.716	80.476	260	13.678	2.373	26.566	173.093
1937.....	11.362	1.076	25.104	101	1.556	590	9.628	51.515	46.405	3.578	84.274	472	17.473	3.099	42.791	210.712
1938.....	9.560	1.598	17.409	61	1.277	332	5.260	37.576	40.992	4.124	56.793	196	12.629	2.264	26.882	155.363
1939.....	7.923	883	22.683	161	1.207	327	6.228	47.783	31.350	2.448	69.433	545	10.123	2.059	25.361	166.469
1940 (4 prem. mois).....	1.361	207	3.346	5	345	54	1.544	7.086	4.391	610	12.672	57	2.898	327	7.136	29.223
1945.....	498	247	8.234	—	124	81	19	9.246	10.153	1.829	45.234	1	2.533	1.295	1.418	63.280
<i>Exportations :</i>																
1935.....	35.212	73.711	140	117.927	2.588	6.618	2.405	246.076	76.120	76.287	301	179.423	6.497	9.106	3.983	370.428
1936.....	47.824	56.219	940	175.949	3.713	7.458	27.472	329.174	113.291	73.138	2.822	274.209	9.528	11.122	44.523	555.161
1937.....	45.834	63.909	790	162.149	5.552	8.789	42.467	341.546	121.886	101.923	2.740	302.572	15.068	16.414	75.741	670.930
1938.....	34.440	81.579	248	95.367	4.427	6.516	26.152	249.866	100.872	109.510	581	186.693	15.828	14.557	55.322	489.831
1939.....	36.874	34.887	788	109.348	3.514	6.788	28.612	229.150	101.806	64.819	2.487	229.246	10.477	14.939	52.836	491.850
1940 (4 prem. mois).....	7.913	16.308	2.794	26.147	695	2.316	15.281	73.692	40.125	29.980	10.288	60.950	2.877	5.916	34.634	193.384
1945.....	1.130	2.270	13	6	105	6.159	1.166	11.236	8.374	8.876	61	26	2.136	18.762	6.205	47.869

(1) Le total comprend en outre les positions tarifaires 870 et 871.
Positions tarifaires : Tuyaux et tubes en fonte, fer et acier, et raccords : 868, 869, 895a, b, c, d, e, 896a, b, 897; bandages, traverses, éclisses, ferrures, ressorts : 879 à 881, 920, 931; tôles étamées : 883b; tôles galvanisées : 883c; autres tôles : 883d, e et 885; tôles travaillées : 886 à 890; fils spéciaux d'acier : 891 à 893, 894c.

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* belge, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. *Législation économique et sociale générale*
- II. *Législation monétaire, bancaire et financière*
- III. *Législation agricole*
- IV. *Législation industrielle*
- V. *Législation du travail*
- VI. *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. *Législation des transports*
- IX. *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. *Législation relative au rationnement et au ravitaillement*
- XI. *Législation en matière de restauration et de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE ET SOCIALE GENERALE

Arrêté du 5 août 1946

portant coordination de la réglementation de la distribution des combustibles. — *Errata* (*Moniteur*, 14 septembre 1946, p. 7665).

Arrêté-loi du 6 septembre 1946

modifiant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs (*Moniteur*, 26 septembre 1946, p. 7982).

Arrêté-loi du 25 septembre 1946

accordant aux prisonniers politiques, dans l'impossibilité de pourvoir à leur existence par suite d'invalidité ou de maladie, une allocation mensuelle (*Moniteur*, 27 septembre 1946, p. 8015).

II — LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 7 septembre 1946

contenant le budget du Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage pour l'exercice 1940 (*Moniteur*, 20 septembre 1946, p. 7806).

Institut belgo-luxembourgeois du Change

Règlement n° 19. — Assurances et réassurances (*Moniteur*, 20 septembre 1946, p. 7811).

Arrêté ministériel du 19 septembre 1946
créant une monnaie spéciale à l'usage des troupes d'occupation (Moniteur, 22 septembre 1946, p. 7900).

Arrêté ministériel du 25 septembre 1946
relatif à l'application des arrêtés-lois du 15 novembre

1945, du 10 janvier 1946, du 28 juin 1946 et de la circulaire du 13 juillet 1946 du Ministre de l'Intérieur concernant l'aide au rééquipement ménager des travailleurs (Moniteur, 29-30 septembre 1946, p. 8086).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté du Régent du 4 septembre 1946
instituant un Comité national belge de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) (Moniteur, 29-30 septembre 1946, p. 8033).

Arrêté du 23 septembre 1946
modifiant la date à partir de laquelle les céréales de la récolte 1945 sont assimilées à celles de la récolte 1946 (Moniteur, 26 septembre 1946, p. 7996).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté-loi du 8 juillet 1946
prorogeant, en raison des événements de guerre, les délais en matière de propriété industrielle et la durée des brevets d'invention. — Erratum (Moniteur, 16-17 septembre 1946, p. 7719).

Arrêté ministériel du 9 août 1946
réglementant la production, la distribution et la consommation de l'énergie électrique (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7925).

Arrêté ministériel du 9 août 1946
portant division du pays en régions en vue de l'application de l'arrêté ministériel du 9 août 1946 réglementant la production, la distribution et la consommation de l'énergie électrique (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7928).

Arrêté ministériel du 9 août 1946
fixant les règles d'application des mesures provisoires à prendre en matière de production, distribution et consommation d'énergie électrique (coupures de feeders) en cas de manque de puissance (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7932).

Arrêté ministériel du 9 août 1946
décrétant la mise en vigueur de l'entraide entre centrales électriques interconnectées (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7933).

Arrêté ministériel du 9 août 1946
définissant et classant les besoins primordiaux de la nation qui requièrent de l'énergie électrique (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7933).

Arrêté ministériel du 9 août 1946
fixant les modalités suivant lesquelles doivent être introduites et traitées les demandes de dérogation aux dispositions de l'arrêté ministériel du 9 août 1946, réglementant la production, la distribution et la consommation de l'énergie électrique (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7934).

Arrêté ministériel du 23 août 1946
prorogeant jusqu'au 30 novembre 1946 des réglementations économiques au sein des industries du caoutchouc, de l'acide carbonique, de la tréfilerie et de la clouterie, de la flaconnerie et de la bouteillerie, du verre à vitres et de la boulonnerie (Moniteur, 5 septembre 1946, p. 7359).

Arrêté ministériel du 10 août 1946

concernant la remise au travail des chômeurs par les pouvoirs et établissements publics (Moniteur, 11 septembre 1946, p. 7520).

Allocations familiales pour salariés.

Arrêté-loi du 21 août 1946

complétant et modifiant certaines dispositions des textes coordonnés de la loi du 4 août 1930 portant généralisation des allocations familiales en faveur des travailleurs salariés (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7281).

Arrêté-loi du 22 août 1946

portant relèvement des taux d'allocation et de cotisation prévus par les textes coordonnés de la loi du 4 août 1930 portant généralisation des allocations familiales en faveur des travailleurs salariés (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7284).

Arrêté du Régent du 23 août 1946

déterminant le taux de la cotisation à verser pour le personnel navigant par les employeurs affiliés à la Caisse spéciale de compensation pour allocations familiales en faveur des travailleurs occupés dans les entreprises de batellerie (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7286).

Arrêté du Régent du 24 août 1946

déterminant le mode de calcul et le taux de la cotisation due par les agriculteurs, éleveurs de bétail et exploitants d'entreprises forestières pour le personnel qu'ils occupent à titre non permanent ou non exclusif à la caisse de compensation pour allocations familiales à laquelle ils sont affiliés (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7287).

Arrêté du Régent du 26 août 1946

déterminant le taux des cotisations à verser par les communes, établissements publics qui en dépendent et associations de communes (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7289).

Arrêté-loi du 26 août 1946

complétant et modifiant le régime de retraite des ouvriers mineurs (Moniteur, 22 septembre 1946, p. 7886).

Arrêté du Régent du 28 août 1946

instituant une Commission de Consultation syndicale (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7280).

Loi du 28 août 1946

modifiant et complétant la loi du 15 décembre 1937, modifiée et complétée par l'arrêté-loi du 9 juin 1945, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7646).

Allocations familiales pour non-salariés.

Arrêté-loi du 6 septembre 1946

portant modification de certaines dispositions de la loi du 10 juin 1937 étendant les allocations familiales aux employeurs et aux travailleurs non salariés (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7918).

Arrêté du Régent du 7 septembre 1946

portant relèvement des taux d'allocations familiales et des cotisations, ainsi que la limite d'âge des enfants bénéficiaires du régime des allocations familiales pour non-salariés, établi par l'arrêté royal organique du 22 décembre 1938 (Moniteur, 23-24 septembre 1946, p. 7918).

Arrêté-loi du 6 septembre 1946

modifiant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs (Moniteur, 26 septembre 1946, p. 7982).

Arrêté du Régent du 12 septembre 1946

coordonnant les lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré (Moniteur, 21 septembre 1946, p. 7821).

Arrêté du Régent du 14 septembre 1946

Exécution des lois coordonnées par l'arrêté du 12 septembre 1946, relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. — Majoration de rente de vieillesse. — Désignation des fonctionnaires et autorités chargés de l'examen des demandes. — Détermination des conditions d'octroi et des modalités de liquidation (Moniteur, 21 septembre 1946, p. 7841).

Arrêté du Régent du 16 septembre 1946

pris en exécution de l'article 5 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs. — Compléments de pension de vieillesse et de survie (Moniteur, 21 septembre 1946, p. 7852).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté ministériel du 31 août 1946

modifiant et complétant la réglementation en matière de vente, d'achat, de livraison et d'utilisation de bois (Moniteur, 22 septembre 1946, p. 7898).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté ministériel du 13 septembre 1946

remplaçant celui du 8 juillet 1946 portant réglementation de la distribution des voitures automobiles importées, construites ou assemblées en Belgique (Moniteur, 15 septembre 1946, p. 7686). — Errata (Moniteur, 25 septembre 1946, p. 7976).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 9 août 1946

réadaptant les prix de l'énergie électrique en fonction de l'augmentation du prix des charbons. — Erratum (Moniteur, 6 septembre 1946, p. 7401).

Arrêté ministériel du 9 août 1946

fixant les prix maxima du gaz destiné à la distribution publique. — Erratum (Moniteur, 13 septembre 1946, p. 7619).

Subventions aux charbonnages en 1945

Un arrêté du Régent, en date du 20 août 1946, donne la répartition des subventions attribuées en 1945 à la Fédération des Associations charbonnières de Belgique et institue une commission de contrôle du prix de revient des charbonnages ainsi que de l'emploi de ces subventions (Moniteur, 26 septembre 1946, p. 8057).

Arrêté-loi du 21 août 1946

modifiant l'arrêté-loi du 14 mai 1946 relatif aux traitements et salaires. — Erratum (Moniteur, 11 septembre 1946, p. 7522).

Arrêté ministériel du 27 août 1946

abrogeant l'arrêté ministériel du 24 avril 1945 réglementant les prix de la poudre d'œufs importée et celui du 31 mai 1945 réglementant les prix maxima de la poudre de lait écrémé importée (Moniteur, 5 septembre 1946, p. 7359).

Arrêté ministériel du 29 août 1946

modifiant et complétant, en ce qui concerne la viande, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946, portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles (Moniteur, 5 septembre 1946, p. 7360).

Arrêté ministériel du 29 août 1946

réglementant les prix des pommes de terre de consommation ne faisant pas l'objet de contrats de fourniture et livrées par le producteur à partir du 7 septembre 1946 (Moniteur, 5 septembre 1946, p. 7360).

Arrêté ministériel du 3 septembre 1946

modifiant, en ce qui concerne le lait et certains produits laitiers, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946 portant diminution et réglementation des prix des produits alimentaires, des boissons, des produits manufacturés du tabac et de certains produits agricoles et abrogeant l'arrêté ministériel du 12 août 1946, modifiant en ce qui concerne le lait entier et la crème de lait, l'arrêté ministériel du 23 mai 1946 précité (Moniteur, 8 septembre 1946, p. 7475).

Arrêté ministériel du 6 septembre 1946

fixant les prix maxima de certains dérivés d'avoine (Moniteur, 13 septembre 1946, p. 7618).

Arrêté ministériel du 6 septembre 1946

fixant les prix de l'énergie électrique fournie au tarif plein éclairage (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7665).

Arrêté ministériel du 16 septembre 1946

réglementant les prix des plants de pommes de terre indigènes et des plants de pommes de terre importés des Pays-Bas (Moniteur, 21 septembre 1946, p. 7855).

Arrêté ministériel du 17 septembre 1946

réglementant les prix maxima des fromages indigènes et importés (Moniteur, 21 septembre 1946, p. 7857).

Arrêté ministériel du 20 septembre 1946

fixant les commissions des négociants-grossistes en charbons, agglomérés de houille, cokes, briquettes de lignite et schlamms (Moniteur, 26 septembre 1946, p. 7992).

Arrêté ministériel du 21 septembre 1946

relatif aux prix des produits de l'industrie du fer et de l'acier, de l'énergie électrique et du gaz destiné à la distribution publique (Moniteur, 26 septembre 1946, p. 7993).

X — LEGISLATION RELATIVE AU RATIONNEMENT ET AU RAVITAILLEMENT

Arrêté ministériel du 10 août 1946

fixant les conditions d'attribution des rations de combustibles à usage domestique aux consommateurs ordinaires et exceptionnels ainsi qu'aux entreprises et aux personnes exerçant une profession libérale (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7290). — Errata (Moniteur, 12 septembre 1946, p. 7552).

Arrêté ministériel du 16 août 1946

portant création de la carte et des timbres spéciaux S pour charbon et de la carte d'entreprise (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7293).

Arrêté ministériel du 20 août 1946

fixant le mode d'inscription du consommateur-chef de ménage chez le fournisseur de combustibles, déterminant les conditions dans lesquelles le changement de fournisseur est autorisé et réglant certaines modalités d'approvisionnement des consommateurs-chefs de ménage non soumis à l'obligation de s'inscrire chez le fournisseur de combustibles (Moniteur, 1^{er} septembre 1946, p. 7296). — Annexes (Moniteur, 5 septembre 1946, p. 7362).

Arrêté ministériel du 3 septembre 1946

relatif à l'octroi de rations supplémentaires aux femmes enceintes et accouchées (Moniteur, 19 septembre 1946, p. 7777).

Arrêté ministériel du 10 septembre 1946

prorogeant les délais fixés par l'arrêté ministériel du 20 août 1946 pour l'inscription du consommateur-chef de ménage chez le fournisseur de combustibles (Moniteur, 16-17 septembre 1946, p. 7722). — Erratum (Moniteur, 19 septembre 1946, p. 7776).

Arrêté du 11 septembre 1946

abrogeant celui du 29 juin 1945 relatif aux entreprises sous séquestre (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7667).

Arrêté-loi du 12 septembre 1946

abrogeant les articles 6 et 7 de l'arrêté-loi du 9 novembre 1939, concernant la réglementation de la distribution des denrées alimentaires à usage humain et des produits de première nécessité en cas de difficultés de ravitaillement (Moniteur, 25 septembre 1946, p. 7950).

Arrêté ministériel du 15 septembre 1946

fixant le montant des rations de combustibles à usage domestique pour les mois d'octobre et novembre 1946 (Moniteur, 22 septembre 1946, p. 7899).

Arrêté du 17 septembre 1946

relatif à la mobilisation de la récolte des pommes de terre (Moniteur, 19 septembre 1946, p. 7777).

Arrêté du 17 septembre 1946

relatif à la livraison des froments, épeautres, méteils, seigles, orges et escourgeons (Moniteur, 20 septembre 1946, p. 7809).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE RESTAURATION ET DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté ministériel du 26 août 1946

décrétant le droit de priorité en faveur des contingents de fers et aciers réservés aux sinistrés (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7565).

Arrêté ministériel du 26 août 1946

mettant sous application de l'arrêté-loi du 21 juin 1946 les produits qui font l'objet d'autorisations de réapprovisionnement émises par le Ministère de la Reconstruction (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7656).

Arrêté ministériel du 26 août 1946

portant réservation de certains produits importés indispensables à la restauration des immeubles sinistrés par faits de guerre (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7656).

Arrêté-loi du 2 septembre 1946

complétant et modifiant l'arrêté-loi du 21 décembre 1945 relatif aux avances sur indemnités éventuelles de dommages de guerre (Moniteur, 6 septembre 1946, p. 7890).

Arrêté-loi du 11 septembre 1946

relatif à l'évaluation des dommages de guerre. — Frais. — Assistance (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7658).

Arrêté-loi du 11 septembre 1946

modifiant et complétant l'arrêté-loi du 5 février 1946 relatif à l'utilisation des matériaux de construction (Moniteur, 14 septembre 1946, p. 7657).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE											CALL-MONEY
	Escompte					Prêts et avances sur (*)						
	Acceptat. de banques préalabl. visées par B.N.B., traites accept. ou docum. représentant d'import. ou d'export. de marchandises	Traites acceptées domiciliées en banque et warrants	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courtir	Certificats ayant maximum 8 mois à courtir	Certificats ayant maximum 12 mois à courtir	Certificats à plus de 12 mois	Certificats 3 1/2 % 5 ans (1941) et certif. en réglem. des créances financières belges sur l'étranger	Autres effets publics	
Moyennes annuelles :												
1944.....	—	2,—	2,—	3,—	3,—	2,—	3,—	3,—	3,—	3,50	3,—	0,65
1945.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,46	2,58	3,—	3,50	3,—	0,62
Moyennes mensuelles :												
1945 Août.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Septembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Octobre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Novembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Décembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
1946 Janvier.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Février.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Mars.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Avril.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Mai.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Juin.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Juillet.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Août.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Septembre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5
Octobre.....	1,—	1,50	1,75	2,50	3,—	2,—	2,1875	2,375	3,—	3,50	3,—	0,5

(*) Quotité de l'avance en octobre 1946 :

Certificats de trésorerie à 4, 8 et 12 mois et plus	05 %	Autres effets publics	80 %
Obligations décennales (1940-1950)	90 %	Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5 ans (arrêté du 25 octobre 1941).	
Certificats de trésorerie à 5 ans 3 1/2 % (1941-1946)	90 %	Certificats de trésorerie émis en règlement de créances financières belges sur l'étranger (arrêté du 3 février 1942).	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942)	90 %	Quotité de l'avance consentie uniquement dans les cas spéciaux admis par la Banque Nationale de Belgique	
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 5, à 10 ou à 20 ans (1943)	90 %		
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %		
Bons de caisse à 1 an de la S.N.C.I.	95 %		
Bons de caisse de la Caisse Nationale de Crédit aux Classes moyennes, à 1 an d'échéance maximum	95 %		

4

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Epargne (dépôts sur livrets)			Soc. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr. (1)	20.000 à 100.000 fr. (1)	au delà de 100.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 an
Moyennes annuelles :									
1944.....	0,50	0,81	1,01	1,27	1,53	3,—	1,50	0,50	2,25
1945.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,04
Moyennes mensuelles :									
1945 Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Septembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Octobre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Novembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Décembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
1946 Janvier.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Février.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Mars.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Avril.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Mai.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Juin.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Juillet.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Août.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Septembre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—
Octobre.....	0,50	0,80	1,—	1,25	1,50	3,—	1,50	0,50	2,—

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) A partir du 1^{er} juillet 1946, le taux des dépôts est de 3 % jusqu'à 30.000 francs et de 1,5 % de 30.000 à 100.000 francs.

LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX

I — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX

9

PÉRIODES	OR				ARGENT			
	LONDRES En sh. et d. par oz. fin	NEW-YORK En dollars par oz. fin	BOMBAY		LONDRES En d. par oz. fin	NEW-YORK En cents par oz. fin	BOMBAY	
			En roupies et annas par Fine Tola	Conversion en sh. et d. par oz. fin			En roupies et annas par 100 Fine Tola	Conversion en pence par oz. fin
1938 31 décembre	149/7 1/2	35			(1) 20,0625	42 3/4		
1944 31 décembre	168/0	35	74. 2	296/6	(1) 23,50	44 3/4	132. 4	63
1945 31 décembre	172/3	35	81. 8	326/0	44,—	70 5/8	134. 4	64
Moyennes mensuelles :								
1945 Août	172/3	35	72. 6	289/6	25,50	44 3/4	128. 5	62
Septembre	172/3	35	74. 1	298/6	30,125	52,—	128. 3	62
Octobre	172/3	35	76. 7	305/9	44,—	70 5/8	132. 2	63
Novembre	172/3	35	81. 5	325/3	44,—	70 5/8	132.14	64
Décembre	172/3	35	82. 2	328/6	44,—	70 5/8	133.14	64
1946 Janvier	172/3	35	86. 9	346/3	44,—	70 5/8	138. 1	66
Février	172/3	35	90.10	362/6	44,—	70 5/8	145. 0	70
Mars	172/3	35	94. 1	376/3	44,—	70 5/8	153. 4	74
Avril	172/3	35	98. 2	392/6	44,—	70 5/8	163. 7	78
Mai	172/3	35	105. 8	422/0	44,—	70 5/8	181. 2	87
Juin	172/3	35	105. 8	422/0	44,—	70 5/8	175. 4	84
Juillet	172/3	35	94. 2	376/6	44,—	83 5/8	160.15	77
Août	172/3	35	96. 6	385/6	53,93	90 1/8	166.11	80
Septembre	172/3	35	99. 7	397/9	55,50	90 1/8	166. 8	80
Octobre	172/3	35	99.14	399/6	55,50	90 1/8	165. 8	79

(1) Cotation par oz. stand.

N. B. — 1 oz. troy = 31,1035 grammes; 1 tola = 11,6638 grammes; 1 roupie = 16 annas; 1 roupie = 18 pence.

II — COURS OFFICIELS DES CHANGES AU 31 OCTOBRE 1946

fixés par la Banque Nationale de Belgique

en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil

(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)

(en francs belges)

10

DEVICES	Cours contractuel	Transferts		Billets	
		Cours acheteur	Cours vendeur	Cours acheteur	Cours vendeur
1 livre sterling	176,625	176,50	176,75	175,85	176,80
1 dollar U. S. A.	—	43,70	43,96	43,50	44,—
1 dollar canadien	—	43,96	44,06	43,75	44,25
100 francs français.....	36,7969	36,75	36,84	36,40	36,95
100 florins Pays-Bas	1.652,—	1.648,—	1.656,—	1.635,—	1.662,—
100 francs congolais	—	100,—	100,—	—	—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—	—	—
1 couronne suédoise.....	12,1836	12,16	12,23	12,10	12,25
1 franc suisse	10,1275	10,10	10,15	10,05	10,20
1 couronne danoise	9,1326	9,10	9,16	9,05	9,25
1 couronne norvégienne	8,83125	8,80	8,85	8,75	8,90
100 escudos	176,625	175,75	177,60	175,—	178,—
100 couronnes tchéco-slovaques	87,655	87,39	87,92	86,80	88,50
100 livres	43,827 (1)			19,—	20,—
100 pesetas	400,—			—	—

Pour les transferts, il convient de tenir compte du quota de péréquation additionnel actuellement fixé à 125 %. Le taux des transferts est ainsi ramené à 100 livres = 19,48 F. B.

Cours applicable pour les versements en francs belges au compte de l'Instituto Espanol de Moneda Extranjera.

(1) Cours officiel.

N. B. — Les cours du dollar canadien et de la couronne suédoise ont été modifiés par suite des réévaluations de ces monnaies en juillet 1946.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		1 ^{er} mai 1940	1 ^{er} août 1946	2 sept. 1946	1 ^{er} octobre 1946	4 novembre 1946
I. — Dette intérieure directe de l'État belge (Intérêts à bonifier).						
Dettes 2 ½ %	100,—	51,75	66,50	66,—	65,60	65,15
Dettes 3 % 2 ^e série	100,—	65,80	89,20	89,50	89,90	89,70
Dettes 3 ½ % 1937	100,—	69,25	84,75	84,70	84,50	84,—
Dettes 3 ½ % 1943	100,—	—	81,75	81,—	80,40	79,65
Dettes unifiées 4 %	100,—	-79,50	92,40	92,20	91,80	91,15
Emprunt de la Libération, 4 % 1945	100,—	—	90,60	90,50	90,—	89,15
Obligations décennales (1940-1950), 4 %	100,—	—	100,10	100,—	100,40	100,—
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 ½ % 1942	100,—	—	100,45	100,60	101,30	100,80
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 ½ % 1943	100,—	—	98,40	99,—	99,10	98,50
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 ½ % 1944	100,—	—	93,65	93,10	93,50	93,10
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	901,—	1.070,—	1.070,—	1.087,—	1.081,—
Emprunt à lots 1938 (3 ½ % jusqu'en 1947; ensuite 4 %)	500,—	411,—	499,—	496,—	501,—	500,—
Emprunt à lots 1941 (3 % jusqu'en 1946; 3 ½ % de 1946 à 1951; ensuite 4 %)	1.000,—	—	933,—	934,—	920,—	922,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'État (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	443,—	535,—	531,—	533,—	527,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 8 %	500,—	511,—	705,—	722,—	687,—	687,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 %	500,—	510,—	692,—	685,—	680,—	676,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 %	500,—	391,—	548,—	561,—	547,—	554,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet	100,—	56,—	74,30	72,—	71,—	71,40
Régie des Télégraphes et Téléphones, 3 ½ % 1943	100,—	—	85,20	84,50	83,80	83,30
III. — Dette directe de la Colonie (titres bloqués, liquidés par transfert). Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888						
Intérêts à bonifier :	100,—	129,50	307,—	300,—	300,—	298,—
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	64,45	82,50	82,—	80,—	79,30
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	77,50	92,75	92,15	92,—	91,40
(*) Dettes coloniales 1937, 3 ½ %	100,—	65,50	84,10	83,75	83,55	83,30

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

15

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

DATES	Indice général	Assurances, banques et soc. à port.	Entr. immobili., hypothécaires et hôtelières	Tramways, chemins de fer et vicinaux	Tramways et électricité (trants)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zincs, plombs, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales	Construction	Produits chimiques	Divers
Indices par rapport aux cours du mois précédent															
1946 1 ^{er} octobre ... p	93	95	90	91	90	89	94	94	90	91	95	96	92	93	94
4 novembre ... p	102	98	97	100	102	106	100	115	99	100	97	103	97	99	100
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100															
1945 4 septembre ...	293	258	427	235	240	185	242	306	213	385	411	395	467	306	310
1 ^{er} octobre ...	265	232	396	217	214	170	225	260	184	325	375	359	397	281	282
5 novembre ...	248	313	352	195	203	159	214	239	170	313	349	338	370	265	266
3 décembre ...	255	209	344	190	205	167	217	262	173	336	360	345	404	268	271
1946 3 janvier ...	259	212	346	178	204	159	230	254	174	344	384	359	418	282	277
1 ^{er} février ... p	245	196	334	159	185	149	222	223	164	329	358	348	419	276	280
1 ^{er} mars ... p	256	208	331	160	198	166	235	245	175	342	370	352	423	287	283
1 ^{er} avril ... p	265	217	340	164	198	176	252	265	178	352	382	361	429	303	300
2 mai ... p	273	223	350	156	188	169	268	259	198	349	414	367	464	322	323
3 juin ... p	264	211	336	151	192	164	254	234	186	342	404	354	444	311	312
1 ^{er} juillet ... p	252	202	314	142	188	158	236	225	177	313	386	342	433	295	295
1 ^{er} août ... p	263	208	319	143	194	161	249	233	185	321	387	365	449	313	304
2 septembre ... p	267	212	330	151	192	159	259	224	187	332	405	370	463	329	309
1 ^{er} octobre ... p	249	201	296	137	174	142	243	210	170	304	386	353	425	306	291
4 novembre ... p	254	196	286	136	177	151	244	243	169	305	373	364	411	304	290

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15

PÉRIODES	BRUXELLES (*)			ANVERS			BRUXELLES et ANVERS	
	Nombre de séances	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)	Nombre de séances	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres traités	Capitaux traités (millions de francs)
1944 (1)	167	4.666	7.231	166	192	2.252	4.858	9.483
1945 (1)	134	3.908	6.810	137	123	1.629	4.031	8.439
1945 Août	21	996	1.741	19	24	253	1.020	1.994
Septembre	19	481	827	19	19	197	500	1.024
Octobre	22	462	814	23	18	224	480	1.038
Novembre	18	419	723	19	14	260	433	983
Décembre	19	275	484	18	12	164	287	648
1946 Janvier	21	552	1.053	21	22	366	574	1.419
Février	20	569	1.036	20	21	313	590	1.349
Mars	21	462	790	21	18	212	480	1.002
Avril	20	710	1.238	20	21	238	731	1.476
Mai	20	809	1.363	20	23	273	832	1.636
Juin	19	474	805	18	17	189	491	994
Juillet	22	524	944	22	20	231	544	1.175
Août	20	579	1.075	17	16	189	595	1.264
Septembre	21	528	886	21	20	237	548	1.123
Octobre	23	474	776	23	21	205	495	981

(*) En 1944, cette statistique concerne le volume des transactions en titres à revenu variable et celui des transactions en titres à revenu fixe, à l'exception : a) des dettes directes de l'Etat; b) des Dommages de Guerre 1922; c) de l'ensemble des dettes coloniales émises de 1887 à 1937. Ensuite, elle tient uniquement compte des obligations et des actions.

(1) Les bourses ont été fermées du 1^{er} septembre 1944 au 3 juin 1945 inclus.

IV — COURS ET RENDEMENTS DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS

16

DATES	TYPES DOMINANTS										OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers	
	Cours					Rendement (eu égard au cours seulement)						
	I	II	III	IV		I	II	III	IV		Valeur boursière moyenne	Rende- ment net moyen
	Dettes unifiées	Dettes coloniales 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales		Dettes unifiées	Dettes coloniales 1936	Provinces, villes et communes	Entreprises industrielles et commerciales			
4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 ½ %			
1945 4 septembre ...	99,90	99,90	100,88	99,55	102,85	4,00	4,00	3,98	4,01	4,38	102,73	4,28
1 ^{er} octobre	100,—	100,—	100,78	98,79	102,86	4,00	4,00	3,97	4,04	4,38	102,37	4,29
5 novembre	100,—	100,—	100,06	96,76	100,77	4,00	4,00	4,00	4,13	4,47	100,21	4,39
3 décembre	100,—	100,—	99,50	97,40	100,38	4,00	4,00	4,02	4,10	4,48	99,91	4,40
1946 3 janvier	100,—	100,—	98,54	96,77	99,92	4,00	4,00	4,06	4,13	4,50	99,08	4,43
1 ^{er} février	100,—	100,—	p 97,31	p 96,71	p 100,05	4,00	4,00	p 4,11	p 4,14	p 4,50	p 99,36	p 4,47
1 ^{er} mars	100,—	99,80	p 96,92	p 96,37	p 100,31	4,00	4,01	p 4,13	p 4,15	p 4,49	p 99,55	p 4,46
1 ^{er} avril	100,—	99,80	p 97,07	p 96,16	p 100,98	4,00	4,01	p 4,12	p 4,16	p 4,46	p 99,87	p 4,45
2 mai	100,—	99,80	p 96,94	p 95,11	p 100,32	4,00	4,01	p 4,13	p 4,21	p 4,49	p 99,20	p 4,48
3 juin	100,—	99,75	p 96,82	p 94,55	p 99,57	4,00	4,01	p 4,14	p 4,23	p 4,52	p 98,59	p 4,51
1 ^{er} juillet	94,75	96,50	p 95,17	p 93,12	p 98,11	4,22	4,14	p 4,20	p 4,30	p 4,59	p 97,08	p 4,58
1 ^{er} août	92,40	92,75	p 93,45	p 91,27	p 98,78	4,33	4,31	p 4,28	p 4,38	p 4,56	p 97,17	p 4,57
2 septembre	92,20	92,15	p 92,72	p 91,79	p 98,30	4,34	4,34	p 4,31	p 4,36	p 4,58	p 96,84	p 4,59
1 ^{er} octobre	91,80	92,—	p 92,12	p 92,04	p 98,57	4,36	4,35	p 4,34	p 4,35	p 4,57	p 97,02	p 4,58
4 novembre	91,15	91,40	p 91,62	p 91,35	p 98,04	4,39	4,38	p 4,37	p 4,38	p 4,59	p 96,66	p 4,60

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de mars 1939, p. 187.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

(milliers de francs)

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsabilité limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1944.....	130	207.615	172.348	733	300.330	284.492	195	472.412	456.156	410.798
1945.....	870	749.335	512.803	1.542	423.196	382.670	279	1.307.765	602.926	482.024
1945 10 premiers mois.....	656	534.026	364.176	1.184	314.686	282.305	184	356.681	343.416	279.932
1946 10 premiers mois.....	1.057	1.250.098	970.403	1.689	510.210	457.236	463	2.457.389	2.160.588	1.614.175
1945 Août.....	83	76.736	48.034	132	34.073	30.344	15	9.775	22.110	18.230
Septembre.....	95	116.134	63.275	129	34.128	30.796	25	25.025	23.755	16.245
Octobre.....	92	86.305	65.975	160	48.355	40.990	42	32.440	49.410	43.205
Novembre.....	86	60.055	41.077	161	44.108	40.660	39	101.000	252.279	31.257
Décembre.....	128	155.254	107.550	197	64.402	59.705	56	850.084	207.231	170.835
1946 Janvier.....	124	163.542	145.088	164	53.220	44.963	21	302.565	96.350	95.364
Février.....	106	81.497	61.044	167	44.762	40.331	42	10.500	99.208	78.612
Mars.....	94	91.830	67.312	202	61.945	50.016	42	198.936	141.866	127.141
Avril.....	101	136.355	82.822	209	47.556	43.383	51	127.883	107.437	55.868
Mai.....	105	145.585	72.863	189	57.108	51.979	74	756.510	433.101	393.316
Juin.....	117	122.462	109.786	181	40.127	36.414	44	140.715	155.523	106.046
Juillet.....	122	245.240	208.588	209	72.159	67.864	56	109.835	93.241	76.505
Août.....	80	63.391	55.459	127	42.640	38.896	35	91.565	121.556	64.205
Septembre.....	107	125.207	104.272	137	43.765	41.927	42	107.490	108.100	70.705
Octobre.....	101	74.989	65.149	164	46.928	41.463	56	541.590	804.206	546.415

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au rembour- sement d'anciens emprunts (4)	Émissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1944.....	27	636.600	1.600.701	2.832	471.804	31.793	43.567	959.991
1945.....	30	1.093.840	2.869.297	140.699	647.526	17.065	11.989	1.935.456
1945 10 premiers mois.....	24	820.840	2.012.968	1.086	475.918	5.707	11.989	1.254.725
1946 10 premiers mois.....	30	633.300	4.554.196	73.874	923.916	504.367	14.008	2.306.697
1945 Août.....	2	17.000	149.919	330	47.818	—	—	66.120
Septembre.....	6	451.840	625.657	—	44.160	699	—	517.297
Octobre.....	3	61.000	245.070	750	72.696	2.288	—	136.936
Novembre.....	2	200.000	356.442	313	36.662	3.512	—	273.133
Décembre.....	4	73.000	499.887	139.300	134.946	7.846	—	407.598
1946 Janvier.....	3	151.000	464.112	900	122.104	—	—	315.211
Février.....	—	—	225.467	5.035	71.577	507	—	112.058
Mars.....	2	62.000	357.641	4.517	104.972	26.794	—	179.220
Avril.....	5	49.150	340.498	3.114	68.249	2.520	—	163.566
Mai.....	6	135.150	770.944	27.327	79.774	18.934	—	581.927
Juin.....	4	55.000	373.112	280	78.943	51.300	14.008	163.275
Juillet.....	3	90.000	500.640	3.387	165.093	13.924	—	265.327
Août.....	3	46.000	273.587	13.387	48.589	31.803	—	137.555
Septembre.....	—	—	277.072	125	81.706	21.887	—	113.436
Octobre.....	4	45.000	971.123	15.802	102.909	336.698	—	274.222

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Comprises dans les augmentations de capital.

(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.

(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

Détail des émissions

(milliers de francs)

SEPTEMBRE 1946

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)		
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale								anonyme et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée		Augmen- tations de capital	Nombre	Montant	Nombre			Montant
							Constitutions de sociétés	Augmen- tations de capital	Nombre	Montant	Nombre		Montant										
1a Banques privées	—	—	—	—	—	1	50.000	10.000	10.000	—	—	—	—	—	5.000	5.000	1	8.000	—	—	—	—	
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Opérations financières	4	6.600	6.600	2	550	550	3	2.160	3.340	2.864	—	—	—	—	507	2.500	1	100	—	—	1	100	
4. Importations, exportations	1	100	20	2	150	100	2	1.150	2.250	2.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Commerce de métaux	1	7.000	7.000	3	970	930	1	1.400	850	170	—	—	—	3.500	720	—	2	1.300	—	—	—	—	
6. Commerce d'habillem. et d'ameub.	13	7.114	6.108	25	6.772	6.772	2	3.300	3.200	3.200	—	—	—	1.499	1.342	—	3	554	—	—	—	—	
7. Commerce de produits alimentaires	4	2.600	1.800	10	4.610	4.610	3	1.350	850	850	—	—	—	1.168	2.750	—	3	1.250	—	—	—	—	
8. Commerces divers	39	31.140	26.924	55	11.674	11.126	11	11.120	23.230	10.056	—	—	—	11.163	4.171	4.783	7	1.886	—	—	1	400	
9. Sucrieries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11. Brasseries	1	500	350	1	1.100	1.100	1	2.000	8.000	1.600	—	—	—	200	1.100	—	—	—	—	—	—	—	
12. Distilleries	1	1.000	1.000	1	1.500	1.500	—	—	—	—	—	—	—	770	120	—	—	—	—	—	—	—	
13. Autres industries alimentaires	3	2.480	1.910	2	572	572	1	650	350	105	—	—	—	550	272	—	1	1.700	—	—	—	—	
14. Carrières	—	—	—	2	1.400	1.400	—	—	—	—	—	—	—	—	750	—	—	—	—	—	—	—	
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
18. Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
19. Constructions électriques	2	2.000	2.000	—	—	—	1	90	660	660	—	—	—	1.950	60	—	—	—	—	—	—	—	
20. Hôtels, théâtres, cinémas	—	—	—	5	5.430	5.430	—	—	—	—	—	—	—	—	4.638	—	2	600	—	—	—	—	
21. Imprimerie, publicité	2	1.100	1.100	2	200	200	—	—	—	—	—	—	—	520	50	—	—	—	—	—	—	—	
22. Textiles	2	3.500	2.012	2	1.950	1.950	1	1.000	2.000	2.000	—	—	125	1.542	1.635	750	1	51	—	—	—	—	
23. Matériaux artificiels et céramiques	1	3.500	1.750	—	—	—	1	2.000	800	800	—	—	—	—	800	—	—	—	—	—	—	—	
24a Sidérurgie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
24b Construction mécanique	9	8.325	6.400	5	2.400	1.200	5	18.120	28.020	11.600	—	—	—	3.200	670	—	1	2.000	—	—	—	—	
24c Métaux non ferreux	2	700	700	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	430	—	—	—	—	—	—	—	—	
25. Construction (bâtim. et trav. publ.)	2	1.400	1.400	5	1.262	1.262	1	2.500	2.500	2.500	—	—	—	845	876	1.271	—	—	—	—	—	—	
26. Papeteries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
27. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
28. Produits chimiques	6	6.900	5.100	—	—	—	2	5.250	14.250	14.250	—	—	—	1.300	8.250	6.000	—	—	—	—	—	—	
29. Industries du bois	—	—	—	4	1.510	1.510	1	100	900	900	—	—	—	—	840	773	1	120	—	—	—	—	
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
34. Industries diverses	6	5.700	4.550	6	1.260	1.260	3	3.700	4.900	4.900	—	—	—	2.680	445	—	2	350	—	—	1	200	
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
37. Navigation et aviation	5	31.800	25.800	—	—	—	1	1.500	1.500	1.500	—	—	—	4.180	—	1.500	1	3.000	—	—	—	—	
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
41. Transports non dénommés	3	1.748	1.748	4	405	405	1	100	500	500	—	—	—	714	97	325	2	570	—	—	—	—	
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Totaux	107	125.207	104.272	137	43.765	41.927	42	107.490	108.100	70.705	—	—	125	36.211	20.983	24.512	21.887	29	31.481	—	—	3	700

(1) Coopératives et Unions du Crédit: 21 sociétés constituées au capital minimum de 3.379.560 francs; 10 sociétés dissoutes au capital minimum de 986.000 francs.

IV — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES

Détail des émissions

(milliers de francs)

OCTOBRE 1946

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)					AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Primes d'émission libérés (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES				DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (sociétés de personnes à responsab. limitée)						
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée		Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmen- tations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée	Nombre	Montant nominal	de personnes à responsabilité limitée			Nombre
						Constitutions de sociétés	Augmen- tations de capital	Nombre	Montant	Nombre		Montant												
1a Banques privées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Opérations financières	3	700	700	4	1.600	1.200	12	317.175	369.931	165.931	—	—	15.000	—	700	20.640	85.666	2	16.706	—	—	1	50.000	
4. Importations, exportations	5	1.320	1.023	6	520	370	3	12.050	24.025	24.025	—	—	—	170	20	12.000	—	—	—	—	—	—	—	
5. Commerce de métaux	2	1.795	1.795	3	500	450	1	120	230	230	—	—	—	1.464	25	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Commerce d'habillem. et d'ameub.	14	10.550	8.517	25	7.865	7.540	1	375	125	125	—	—	—	6.024	3.525	—	—	4	1.100	—	—	—	—	
7. Commerce de produits alimentaires	4	1.600	1.600	9	1.300	1.300	1	300	330	330	—	—	—	970	595	330	—	6	1.215	—	—	1	200	
8. Commerces divers	40	26.160	22.178	68	15.801	13.319	13	5.445	8.565	6.179	—	—	—	7.379	4.843	1.114	600	12	1.890	—	—	2	1.180	
9. Sucrieries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
10. Meuneries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
11. Brasseries	1	504	504	1	500	500	2	7.000	11.000	3.000	2	22.000	—	500	200	—	—	1	150	—	—	—	—	
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
13. Autres industries alimentaires	—	—	—	2	2.900	2.900	1	1.200	800	270	1	20.000	—	—	2.450	—	100	3	6.484	—	—	—	—	
14. Carrières	—	—	—	1	6.000	6.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.000	—	—	—	—	
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
16. Mines et industries extractives	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
18. Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
19. Constructions électriques	2	1.650	690	1	470	470	1	2.000	4.500	4.500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
20. Hôtels théâtres, cinémas	—	—	—	5	2.845	2.385	—	—	—	—	—	—	—	350	470	4.500	—	—	—	—	—	—	—	
21. Imprimerie, publicité	5	1.900	828	5	475	475	4	7.525	35.675	18.400	—	—	—	—	882	—	—	—	—	—	—	—	—	
22. Textiles	5	10.200	10.200	3	1.180	1.180	2	26.000	228.600	228.600	1	3.000	—	510	226	13.500	225.000	2	200	—	—	1	3.500	
23. Matériaux artificiels et céramiques	—	—	—	1	1.000	250	—	—	—	—	—	—	—	9.296	1.015	3.548	—	1	150	—	—	1	750	
24a Sidérurgie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
24b Construction mécanique	9	11.150	10.754	8	1.490	1.430	3	8.750	14.450	14.450	—	—	—	2.348	629	118	13.332	3	550	—	—	—	—	
24c Métaux non ferreux	—	—	—	1	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	—	—	—	—	—	—	
25. Construction (bâtim. et trav. publ.)	—	—	—	5	890	542	2	32.250	32.150	6.550	—	—	—	—	291	—	—	2	160	—	—	—	—	
26. Papeteries	—	—	—	—	—	—	1	25.000	21.875	21.875	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
27. Plantations et sociétés coloniales	1	1.000	700	—	—	—	1	70.000	33.000	33.000	—	—	285	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
28. Produits chimiques	3	2.050	2.050	4	850	800	1	2.100	2.250	2.250	—	—	517	180	400	—	—	2	593	—	—	—	—	
29. Industries du bois	2	1.400	1.400	3	1.112	1.112	2	3.700	4.000	4.000	—	—	—	1.194	950	796	—	—	—	—	—	—	—	
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	1	2.600	3.400	3.400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
32. Verreries et cristalleries	1	210	210	1	800	530	—	—	—	—	—	—	—	—	130	—	—	—	—	—	—	—	—	
33. Glaceries	—	—	—	1	60	60	—	—	—	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	
34. Industries diverses	4	2.800	2.000	5	2.710	2.710	1	8.000	1.000	1.000	—	—	—	1.282	2.313	800	—	2	535	—	—	—	—	
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
37. Navigation et aviation	—	—	—	1	2.000	1.150	1	3.000	2.000	2.000	—	—	—	—	300	—	—	—	—	—	—	—	—	
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
41. Transports non dénommés	—	—	—	3	1.010	1.010	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1.200	—	—	—	—	
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAUX...	101	74.989	65.149	164	46.928	41.463	56	541.590	804.206	548.415	4	45.000	—	15.802	31.767	20.579	50.563	336.698	42	31.933	—	—	6	55.630

(1) Coopératives et Unions du Crédit : 17 sociétés constituées au capital minimum de 3.220.300 francs; 4 sociétés dissoutes au capital minimum de 445.000 francs.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(milliers de francs)

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) sociétés en command. par actions (soc. de pers. à resp. limitée)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montants
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale												

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

SEPTEMBRE 1946

Belgique	107	125.207	104.272	137	43.765	41.927	42	107.490	108.100	70.705	—	—	—	125	81.706	21.887	31.481	—	700
Belgique et étranger ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	107	125.207	104.272	137	43.765	41.927	42	107.490	108.100	70.705	—	—	—	125	81.706	21.887	31.481	—	700

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	84	42.657	34.260	131	32.465	32.227	3	11.770	11.250	9.879	—	—	—	33.116	2.387	6.781	—	700	
de 1 à 5 millions	19	41.550	35.012	6	11.300	9.700	12	19.470	28.570	26.190	—	—	125	23.357	8.000	6.700	—	—	
de 5 à 10 millions	2	14.000	14.000	—	—	—	6	61.250	48.250	30.636	—	—	—	22.233	11.000	18.000	—	—	
de 10 à 20 millions	2	27.000	21.000	—	—	—	1	15.000	20.000	4.000	—	—	3.000	—	—	—	—	—	
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOTAL	107	125.207	104.272	137	43.765	41.927	42	107.490	108.100	70.705	—	—	—	125	81.706	21.887	31.481	—	700

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

OCTOBRE 1946

Belgique	100	73.989	64.449	164	46.928	41.463	55	471.590	771.206	513.415	4	45.000	—	15.517	102.809	336.698	31.933	—	55.630
Belgique et étranger ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Congo belge	1	1.000	700	—	—	—	1	70.000	33.000	33.000	—	—	—	285	100	—	—	—	—
TOTAL	101	74.989	65.149	164	46.928	41.463	56	541.590	804.206	546.415	4	45.000	—	15.802	102.909	336.698	31.933	—	55.630

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	84	37.619	31.181	155	32.238	28.748	28	19.205	12.960	10.769	—	—	—	27.914	942	7.643	—	2.130	
de 1 à 5 millions	17	37.370	33.968	9	14.690	12.715	3	24.285	40.115	38.115	1	3.000	—	517	40.495	4.000	7.634	3.500	
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	—	3	15.500	25.100	17.100	1	10.000	—	—	5.000	9.100	—	—	
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	4	19.100	50.656	50.656	2	32.000	—	—	16.000	22.656	16.656	—	
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	4	133.500	120.375	78.775	—	—	—	285	13.500	—	—	50.000	
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	25.000	150.000	90.000	—	—	15.000	—	75.000	—	—	—	
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	305.000	405.000	261.000	—	—	—	—	225.000	—	—	—	
TOTAL	101	74.989	65.149	164	46.928	41.463	56	541.590	804.206	546.415	4	45.000	—	15.802	102.909	336.698	31.933	—	55.630

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)

(Emprunts à long terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (2)

PÉRIODES	en Belgique		à l'étranger
	millions de francs	millions	
1944	1.000	—	—
1945	13.112	\$ can. 18	—
1946 Février	—	\$ can. 1	—
Mars	—	\$ U.S. 3	—
Avril	300	\$ U.S. 25	—
Mai	600	\$ U.S. 10	—
Juin	400	\$ U.S. 12	—
Juillet	1.500	\$ U.S. 4	—
Août	450	\$ U.S. 19	—
Septembre	400	\$ can. 9	—
Octobre	400	\$ can. 7	—
		\$ U.S. 11	—
		\$ can. 3	—
		\$ U.S. 3	—
		\$ U.S. 4	—
		\$ U.S. 3	—
		\$ can. 2	—

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES	
	Prélèvements sur comptes	Remboursements nets	Avances nettes	Remboursements nets
(milliers de francs)				
1944	1.024.816	68.923	571.819	259.964
1945	1.781.174	41.506	740.481	567.286
1945 Août	144.832	813	25.981	19.192
Septembre	127.819	163	95.137	24.315
Octobre	205.904	603	22.025	61.427
Novembre	171.152	253	64.436	60.039
Décembre	242.989	29.193	62.868	100.725
1946 Janvier	77.642	1.375	128.760	119.766
Février	92.342	10.942	153.490	130.348
Mars	78.104	1.649	179.008	118.413
Avril	77.531	1.105	134.371	43.756
Mai	64.741	150.566	98.425	93.291
Juin	53.001	164.874	90.316	39.827
Juillet	78.070	1.418	73.766	10.729
Août	124.556	1.065	113.207	22.875
Septembre	84.835	25.234	94.945	34.999
Octobre	148.646	3.204	47.260	41.902

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
(milliers de fr)	
1944 Moyenne mens.	146.620
1945 Moyenne mens.	248.236
1945 Août	296.265
Septembre	291.084
Octobre	375.585
Novembre	392.200
Décembre	444.964
1946 Janvier	430.843
Février	467.612
Mars	584.342
Avril	575.290
Mai	700.643
Juin	668.968
Juillet	794.033
Août	721.505
Septembre	667.291
Octobre	764.299

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.

(2) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

18
19
20

LES FINANCES PUBLIQUES

RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1944.....	6.937	2.035	4.600	13.572	—
1945.....	9.440	2.593	8.124	20.157	—
1945 Août.....	778	230	750	1.758	12.152
Septembre.....	726	227	878	1.831	13.983
Octobre.....	733	316	976	2.025	16.008
Novembre.....	755	321	950	2.026	18.034
Décembre.....	759	352	1.012	2.123	20.157
1946 Janvier.....	1.253	353	1.068	2.674	2.674
Février.....	1.118	389	1.061	2.568	5.242
Mars.....	1.088	471	1.347	2.906	8.148
Avril.....	1.040	543	1.423	3.006	11.154
Mai.....	825	497	1.378	2.700	13.854
Juin.....	912	474	1.259	2.645	16.499
Juillet.....	1.201	496	1.324	3.021	19.520
Août.....	938	557	1.376	2.871	22.391
Septembre.....	1.030	691	1.507	3.228	25.619
Octobre.....	1.314	858	1.706	3.878	29.497

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1946 pour les exercices 1945 et 1946
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	EXERCICE 1945 (1)		EXERCICE 1946		SEPTEMBRE 1946	OCTOBRE 1946
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1946	
I. Contributions directes.....	8.398	8.210	7.110	6.270	1.030	1.314
II. Douanes et accises.....	2.558	2.088	5.300	2.278	691	858
dont douanes.....	188	200	1.575	337	232	294
accises.....	2.156	1.876	3.126	1.935	349	469
taxes spéciales de consommat.....	199		553		93	92
III. Enregistrement.....	8.128	4.364	13.431	8.283	1.507	1.706
dont enregistrement.....	796	500	1.374	1.000	129	170
successions.....	695	400	774	750	102	96
timbre et taxes assimilées.....	6.526	3.424	11.142	6.450	1.265	1.424
Total.....	19.084	14.662	25.841	16.831	3.228	3.878
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 4.422		+ 9.010			

NOTE. -- Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

(1) L'exercice 1945 s'est clôturé le 30 juin 1946.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en août 1946

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement (3)	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

a) Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1a Banques privées.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1b Banques d'intérêt public.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances.....	2	1	1	250	18	5	50	—	—	—
3. Opérations financières.....	15	10	5	143.833	2.074.657	75.050	128	6.899	78.335	2.645
4. Importations, exportations.....	1	—	1	200	80	—	36	—	—	—
5. Commerce de métaux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Commerce d'habillement et d'ameubl.....	1	1	—	2.500	1.350	268	—	—	21.540	938
7. Commerce de produits alimentaires.....	4	3	1	2.010	745	668	17	—	—	—
8. Commerces divers.....	31	25	6	40.272	16.789	4.349	370	938	30.350	1.214
9. Sucreries.....	3	2	1	59.750	20.125	557	15	—	—	—
10. Meuneries.....	2	2	—	7.970	5.754	82	—	118	—	—
11. Brasseries.....	2	2	—	7.502	5.313	221	—	60	3.000	150
12. Distilleries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires.....	5	4	1	9.170	2.504	1.011	369	357	—	—
14. Carrières.....	3	3	—	4.500	24.670	2.190	—	351	73	4
15. Charbonnages.....	2	2	—	62.500	15.770	11.658	—	—	7.714	311
16. Mines et autres industries extractives.....	1	—	1	1.000	185	—	40	—	—	—
17. Gaz.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité.....	2	1	1	35.000	19.244	6.052	1.678	4.992	280.764	11.909
19. Constructions électriques.....	2	2	—	8.500	11.780	5.022	—	680	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas.....	5	4	1	2.750	6.653	3.641	41	1.553	980	29
21. Imprimerie, publicité.....	1	1	—	1.360	117	224	—	80	—	—
22. Textiles.....	6	5	1	32.600	4.720	6.315	599	1.229	62.414	2.838
23. Matériaux artificiels et céramiques.....	5	5	—	21.935	12.105	2.827	—	154	—	—
24a Sidérurgie.....	—	—	—	—	—	—	—	—	23.792	1.064
24b Construction mécanique.....	5	4	1	14.915	1.222	718	121	188	—	—
24c Métaux non ferreux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	338	20
25. Construction (bâtiments et trav. publics).....	2	2	—	2.921	1.031	72	—	—	—	—
26. Papeteries.....	2	2	—	30.727	5.721	1.715	—	1.513	—	—
27. Produits chimiques.....	3	3	—	3.000	1.575	1.091	—	263	61.945	2.567
28. Industries du bois.....	1	1	—	2.530	7.631	9.958	—	149	—	—
29. Tanneries et corroiries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. Automobiles.....	1	1	—	1.500	1.312	970	—	240	—	—
31. Verreries et cristalleries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Glaceries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Industries diverses.....	4	4	—	1.830	2.690	3.612	—	513	1.454	72
34. Chemins de fer.....	1	—	1	1.816	7.342	—	1.982	—	—	—
35. Chemins de fer vicinaux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Navigation et aviation.....	3	2	1	725	1.100	143	462	50	—	—
37. Télégraphe et téléphone.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Tramways électriques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Autobus.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Transports non dénommés.....	2	—	2	150	206	—	147	—	—	—
41. Divers non dénommés.....	3	2	1	2.110	4.493	2.453	78	1.302	—	—
TOTAUX...	120	94	26	505.826	2.228.004	140.872	6.133	21.700	572.699	23.761

b) Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

1. Banques privées et sociétés financières.....	2	2	—	82.200	51.028	31.850	—	27.078	10.406	644
2. Sociétés commerciales.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles.....	2	2	—	16.050	9.166	8.007	—	3.673	—	—
4. Sociétés agricoles.....	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000	150
5. Services publics.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	4	4	—	98.250	60.194	39.857	—	30.751	13.406	794

c) Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1. Sociétés d'électricité.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer.....	1	1	—	4.800	396	69	—	—	—	—
3. Tramways.....	—	—	—	—	—	—	—	—	5.176	207
4. Plantations et sociétés coloniales.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sociétés diverses.....	2	2	—	284.000	271.745	44.277	—	21.875	36.935	1.500
TOTAUX...	3	3	—	288.800	272.141	44.346	—	21.875	42.111	1.707
Totaux généraux...	127	101	26	892.876	2.560.339	225.075	6.133	74.326	628.216	26.262

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'août 1946 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat (consolidé et moyen terme).....	471.204
Coupons d'emprunts de la Colonie.....	740
Coupons d'emprunts des provinces et des communes.....	28.195
Coupons d'emprunts d'organismes divers.....	40.958
Total...	539.097
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat.....	2.850

(3) De plus, il a été distribué au titre de dividendes arriérés : a) par les sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique : fr. 75.000.000; b) par les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge : fr. 18.754.000.

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en septembre 1946

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
<i>(milliers de francs)</i>										
a) Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
1a Banques privées.....	1	1	—	10.000	1.766	797	—	600	—	—
1b Banques d'intérêt public.....	—	—	—	—	6.165	6.165	—	—	—	—
2. Assurances.....	1	1	—	2.278	1.683	—	—	—	—	—
3. Opérations financières.....	15	9	6	144.852	23.454	9.739	394	5.022	174.490	6.659
4. Importations, exportations.....	2	2	—	1.500	— 267	64	—	37	—	—
5. Commerce de métaux.....	1	1	—	50	42	47	—	—	—	—
6. Commerce d'habillement et d'ameubl.....	5	2	3	1.430	534	48	123	—	—	—
7. Commerce de produits alimentaires.....	7	7	—	13.400	6.289	1.854	—	269	—	—
8. Commerces divers.....	40	26	14	76.388	18.561	10.008	1.698	2.224	—	—
9. Sucreries.....	3	1	2	25.500	7.657	— 2	—	278	—	—
10. Meuneries.....	1	—	1	600	706	—	—	65	—	—
11. Brasseries.....	4	3	1	3.909	1.685	445	104	80	652	33
12. Distilleries.....	1	1	—	3.000	1.378	328	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires.....	8	6	2	15.210	11.071	4.100	243	699	—	—
14. Carrières.....	4	2	2	9.902	1.244	624	119	77	—	—
15. Charbonnages.....	1	1	—	10.000	— 1.180	702	—	—	47.920	2.231
16. Mines et autres industries extractives.....	2	2	—	4.200	270	235	—	56	—	—
17. Gaz.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité.....	—	—	—	—	—	—	—	—	107.674	4.352
19. Constructions électriques.....	1	1	—	1.050	— 23	258	—	—	500	28
20. Hôtels, théâtres, cinémas.....	11	8	3	16.119	16.358	3.826	249	2.581	—	—
21. Imprimerie, publicité.....	3	3	—	1.325	4.972	1.052	—	693	1.818	91
22. Textiles.....	18	15	1	45.878	31.302	17.097	223	3.363	1.000	50
23. Matériaux artificiels et céramiques.....	4	3	1	5.549	1.649	588	149	—	1.865	93
24a Sidérurgie.....	2	2	—	6.000	555	10.672	—	1.890	147.582	6.666
24b Construction mécanique.....	19	18	1	112.310	47.231	28.653	583	10.250	4.497	200
24c Métaux non ferreux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25. Construction (bâtiments et trav. publics).....	3	2	1	3.266	677	680	10	600	—	—
26. Papeteries.....	—	—	—	—	—	—	—	—	7.377	332
28. Produits chimiques.....	6	3	3	17.110	2.484	384	2.625	212	65.311	2.666
29. Industries du bois.....	3	3	—	13.300	3.466	1.685	—	795	—	—
30. Tanneries et corroiries.....	2	2	—	3.000	49	152	—	—	—	—
31. Automobiles.....	2	2	—	15.000	2.929	1.420	—	840	—	—
32. Verreries et cristalleries.....	4	4	—	292.430	29.745	55.584	—	16.580	—	—
33. Glaceries.....	1	1	—	7.976	3.581	1.872	—	1.196	—	—
34. Industries diverses.....	16	14	2	34.550	23.109	7.063	512	2.387	2.500	125
35. Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation.....	2	2	—	150	2.084	920	—	200	—	—
38. Télégraphe et téléphone.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés.....	1	1	—	300	405	148	—	—	—	—
42. Divers non dénommés.....	—	—	—	—	—	—	—	—	278	11
TOTAUX...	192	149	43	897.532	251.631	167.212	7.375	50.651	563.464	23.437

b) Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

1. Banques privées et sociétés financières..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sociétés commerciales.....	1	1	—	7.000	2.781	4	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles.....	1	1	—	7.000	19.756	1.073	—	1.717	—	—
4. Sociétés agricoles.....	1	1	—	3.100	1.291	532	—	436	—	—
5. Services publics.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	3	3	—	17.100	23.828	1.609	—	(3) 2.153	—	—

c) Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1. Sociétés d'électricité.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Chemins de fer.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Plantations et sociétés coloniales.....	1	1	—	50.000	26.875	1.795	—	—	—	—
5. Sociétés diverses.....	3	3	—	33.900	4.474	430	—	247	—	—
TOTAUX...	4	4	—	83.900	31.349	2.225	—	247	—	—
Totaux généraux...	199	156	43	998.532	306.808	171.046	7.375	53.051	563.464	23.437

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de septembre 1946 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat (consolidé et moyen terme).....	—
Coupons d'emprunts de la Colonie.....	14.645
Coupons d'emprunts des provinces et des communes.....	7.599
Coupons d'emprunts d'organismes divers.....	231.252
Total...	253.496
Coupons d'emprunts extérieurs de l'Etat.....	8.989

(3) Il a été distribué au titre de dividendes arriérés : fr. 17.349.000.

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES

30

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en octobre 1946

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			
(milliers de francs)										
a) Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique										
1a Banques privées	1	1	—	25.000	10.349	2.164	—	1.250	5.000	175
1b Banques d'intérêt public	—	—	—	—	—	—	—	—	114.525	2.941
2. Assurances	2	2	—	16 513	6 259	5.292	—	2.790	—	—
3. Opérations financières	44	33	11	1.177 067	384.774	83.313	587	60.830	140.362	5.407
4. Importations, exportations	2	2	—	1.100	1	387	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	—	—	—	—	—	—	—	—	2.000	100
6. Commerce d'habillem. et d'ameub.	18	15	3	33 000	11.261	8.938	1.504	1.905	—	—
7. Commerce de produits alimentaires	17	14	3	19 848	9 144	3 648	257	494	500	25
8. Commerces divers	66	45	21	83 800	54 897	28.123	2.709	14.120	71 890	2.875
9. Sucreries	4	—	4	39 199	11 842	—	2.304	—	5.016	226
10. Meuneries	6	6	—	36 356	18 772	3.174	—	1.802	—	—
11. Brasseries	6	5	1	12.140	6.505	1.952	222	700	4.500	180
12. Distilleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	12	11	1	62 065	26 456	11.903	18	3.351	2.214	100
14. Carrières	9	6	3	74 000	11 874	7.460	945	2.435	372	19
15. Charbonnages	3	3	—	35 832	14 958	4 819	—	90	18.590	836
16. Mines et industries extractives	3	1	2	4.900	— 857	273	—	92	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	2 250	135
18. Electricité	7	6	1	540 500	64 599	47 491	52	39 341	24.853	1.207
19. Constructions électriques	10	8	2	47 358	7.174	4 703	1.179	1.625	—	—
20. Hôtels théâtres, cinémas	19	17	2	18 711	5 336	2 971	50	613	—	—
21. Imprimerie, publicité	9	8	1	15 060	6 228	4 352	629	608	—	—
22. Textiles	31	31	—	121 515	67.126	48 514	—	8.392	1.000	45
23. Matériaux artificiels et céramiques	4	3	1	9 810	15 762	3 904	96	1.570	20 326	993
24a Sidérurgie	11	10	1	662 548	237 423	176 190	1.764	22 474	314 363	12.958
24b Construction mécanique	46	43	3	513 011	236 026	187 435	102	40 161	9.651	434
24c Métaux non ferreux	1	1	—	15 000	1.915	1.827	—	1.515	—	—
25. Construction (bâtim. et trav. publ.)	6	4	2	4 151	986	315	182	30	5.533	277
26. Papeteries	3	3	—	16 200	7 157	6 564	—	1.002	—	—
28. Produits chimiques	11	9	2	161 680	12.006	21.955	176	9.002	260.176	10.731
29. Industries du bois	2	1	1	6 000	— 83	818	210	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	1	1	—	1.250	191	1.203	—	700	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	8	4	4	37 050	8 910	2.835	533	425	—	—
33. Glaceries	1	1	—	61 730	8 121	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	30	27	3	224.987	123.828	52.211	944	29.320	—	—
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	5	4	1	15.790	6.258	6.099	1	1.155	3.733	140
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	935	37
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	1	—	1	90	— 36	—	10	—	—	—
41. Transports non dénommés	2	2	—	340	264	224	—	26	—	—
42. Divers non dénommés	1	1	—	2.000	622	405	—	—	—	—
TOTAUX...	402	328	74	4.095.601	1.376.033	731.462	14.566	247.726	1.007.789	29.841

b) Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

1. Banques privées et soc. financières	1	1	—	8.700	— 3.563	66	—	—	—	—
2. Sociétés commerciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sociétés industrielles	8	6	2	83.000	82.715	28.238	281	15.318	—	—
4. Sociétés agricoles	1	1	—	250	478	32	—	—	—	—
5. Services publics	2	2	—	84.500	55.345	15.116	—	14.491	—	—
TOTAUX...	12	10	2	176.450	134.975	43.452	281	29.809	—	—

c) Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1. Sociétés d'électricité	1	—	1	38.750	11.012	—	113	—	—	—
2. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Tramways	1	1	—	125.000	12.524	15.752	—	14.033	25.517	300
4. Plantations et sociétés coloniales	1	1	—	1.500	— 170	153	—	—	—	—
5. Sociétés diverses	2	2	—	191.000	58.962	6.776	—	—	—	—
TOTAUX...	5	4	1	356.250	82.328	22.681	113	14.033	25.517	300
Totaux généraux...	419	342	77	4.628.301	1.593.336	797.595	14.960	291.568	1.033.306	40.141

(1) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'octobre 1946 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'Etat (consolidé et moyen terme)	366.183
Coupons d'emprunts de la Colonie	27.643
Coupons d'emprunts des provinces et des communes	24.208
Coupons d'emprunts d'organismes divers	41.062

Total... 459.096

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite)

Tableau rétrospectif

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1944.....	6.986	5.106	1.880	41.046.157	12.964.059	2.273.915	948.419	1.195.239	7.019.017	302.284
1945.....	6.602	4.226	2.378	39.610.238	12.631.121	1.948.788	1.027.563	925.862	7.504.410	313.652
1945 10 premiers mois.....	4.938	3.175	1.763	30.495.062	9.553.666	1.433.825	1.333.788	763.181	6.725.717	280.020
1946 10 premiers mois.....	5.020	4.002	1.018	34.595.782	15.665.815	4.340.102	300.580	1.752.705	7.747.481	316.442
1945 Août.....	113	77	36	411.460	159.595	28.326	20.005	13.059	441.140	18.372
Septembre.....	179	103	76	1.000.535	252.419	158.844	24.230	15.653	432.527	18.224
Octobre.....	391	260	131	3.672.970	827.008	188.368	134.962	112.933	769.811	33.019
Novembre.....	213	146	67	3.570.956	855.676	186.476	318.031	48.218	268.846	11.392
Décembre.....	160	113	47	1.860.102	525.972	108.907	77.089	51.258	509.847	21.540
1946 Janvier.....	80	60	20	453.991	163.987	48.702	3.730	18.511	1.175.379	46.739
Février.....	126	94	32	271.400	126.596	31.769	6.346	8.200	552.870	22.981
Mars.....	998	806	192	5.260.651	3.470.248	613.006	36.280	264.682	466.177	10.892
Avril.....	1.236	1.001	235	7.226.282	1.975.326	754.425	71.972	273.468	1.007.424	40.685
Mai.....	960	757	203	7.300.905	2.846.500	833.695	87.520	382.996	377.499	15.837
Juin.....	538	422	116	3.133.852	971.544	439.263	33.406	169.929	678.407	29.237
Juillet.....	337	263	74	4.428.992	1.651.131	425.526	32.858	215.974	1.264.339	51.231
Août.....	127	101	26	892.876	2.560.339	225.075	6.133	74.326	628.216	26.262
Septembre.....	199	156	43	998.532	306.808	171.046	7.375	53.051	563.464	23.437
Octobre.....	419	342	77	4.628.301	1.593.336	797.595	14.960	291.568	1.033.306	40.141

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (1)	Nombre de livrets à fin d'année
1943.....	4.341.744	1.428.973	2.914.771	16.098.693	6.333.807
1944.....	4.483.402	1.638.135	2.845.267	10.422.068	6.161.671
1945 Juillet.....	410.844	195.949	214.895	20.348.707	
Août.....	385.137	181.727	203.410	20.552.117	
Septembre.....	323.389	181.208	142.181	20.694.298	
Octobre.....	405.745	193.617	212.128	20.906.426	
Novembre.....	360.819	212.018	148.801	21.055.227	
Décembre.....	471.552	287.686	183.866	17.922.760 (2)	
1946 Janvier.....	523.714	255.057	268.657	18.191.417	
Février.....	382.619	266.478	116.141	18.307.558	
Mars.....	331.770	273.800	57.970	18.365.528	
Avril.....	334.106	331.351	2.755	18.368.283	
Mai.....	346.753	335.182	11.571	18.379.854	
Juin.....	338.091	277.311	60.780	18.440.634	
Juillet.....	507.739	328.260	179.479	18.620.113	
Août.....	524.897	337.166	187.731	18.807.844	
Septembre.....	364.147	312.375	51.772	18.859.616	
Octobre.....	374.995	331.112	43.883	18.903.499	

(1) Les soldes aux 31 décembre 1943 et 1944 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(2) Y compris les intérêts capitalisés; mais déduction faite de l'emprunt de l'assainissement monétaire et de l'impôt sur le capital.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs)

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1943.....	316.620	62.382	21.218	400.220
1944.....	301.097	64.664	19.494	385.255
1945 Juillet.....	23.433	9.590	3.675	110.811
Août.....	27.440	9.328		
Septembre.....	26.933	10.412	3.820	118.023
Octobre.....	25.472	14.102		
Novembre.....	24.330	11.210	3.250	142.182
Décembre.....	25.674	13.415		
1946 Janvier.....	p 28.022	p 14.271	p 4.473	p 137.460
Février.....	p 29.075	p 14.326		
Mars.....	p 30.720	p 16.582	p 3.250	p 142.182
Avril.....	p 30.680	p 17.387		
Mai.....	p 31.339	p 15.175		
Juin.....	p 29.117	p 15.334		
Juillet.....	p 29.227	p 17.041		

LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

A — Mouvement général

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (1)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES		
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT		
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (2)
1944 Moyenne mensuelle	38 (3)	86	48.020	42	39.684	4,64	21 (4)	709 (5)	2.152 (4)
1945 Moyenne mensuelle	38 (3)	99	72.804	43	61.772	8,23	20 (6)	1.007 (3)	2.269 (6)
1945 Août	38	102	86.039	45	74.757	—	21	985	2.820
Septembre	38	106	84.415	47	72.064	8,63	19	991	2.100
Octobre	38	130	106.476	59	92.260	—	22	996	2.252
Novembre	38	123	100.467	56	86.192	—	19	1.003	2.829
Décembre	38	138	145.251	61	122.361	10,14	18	1.007	1.231
1946 Janvier	38	137	107.592	61	92.999	—	21	1.014	2.223
Février	38	129	99.353	57	85.970	—	20	1.017	2.459
Mars	38	148	156.142	65	139.043	9,74	20	1.024	2.058
Avril	38	152	143.946	66	126.556	—	20	1.029	2.533
Mai	38	162	137.914	72	118.753	—	20	1.034	2.809
Juin	38	154	128.742	68	111.965	10,33	19	1.030	2.241
Juillet	38	178	139.334	80	120.171	—	22	1.032	2.474
Août	38	171	131.195	78	110.927	—	20	1.029	1.919
Septembre	38	176	142.914	79	122.985	10,02	21	1.026	2.007
Octobre	38	213	158.734	93	136.160	—	23	1.029	1.872

(1) Rapport des capitaux compensés par trimestre, au solde des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours à la fin du trimestre.

(2) Les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(3) Au 31 décembre.

(4) Moyenne des huit premiers mois.

(5) Au 31 août.

(6) Moyenne des sept derniers mois.

B — Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles

Périodes	Call-money		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces (milliers)	Capitaux (millions de francs)
1946 Juin	2	75.937	1	6.884	62	27.550	3	1.594	68	111.965
Juillet	2	80.226	1	4.998	73	32.526	4	2.421	80	120.171
Août	2	75.894	1	5.295	70	27.295	5	2.443	78	110.927
Septembre	2	86.084	2	8.066	71	26.868	4	1.967	79	122.985
Octobre	2	91.928	1	4.291	86	37.323	4	2.618	93	136.160

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	Avoir des particuliers	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1944 Moyenne mensuelle	(1) 508.868	10.830	8.334	5.421	16.723	5.069	16.723	43.934	88	2,24
1945 Moyenne mensuelle	(1) 554.315	17.460	13.847	7.977	27.488	7.212	27.488	70.165	90	2,61
1945 Août	538.142	18.379	14.983	7.670	30.551	8.446	30.551	77.219	90	2,75
Septembre	541.682	18.541	14.571	8.844	28.232	7.742	28.232	73.051	89	2,50
Octobre	546.651	19.530	14.965	10.456	36.960	9.830	36.960	94.206	90	2,80
Novembre	550.548	20.430	14.928	8.089	33.605	7.940	33.605	83.240	90	2,54
Décembre	554.315	21.116	16.220	11.088	37.496	9.345	37.496	95.425	91	2,72
1946 Janvier	559.184	22.113	15.718	13.347	43.824	10.397	43.824	111.390	90	2,83
Février	563.755	24.943	15.784	9.241	43.032	9.134	43.032	104.438	90	2,56
Mars	568.210	23.613	16.759	10.465	47.558	12.562	47.558	118.144	91	2,89
Avril	572.131	22.702	16.469	13.500	42.973	12.088	42.973	111.534	89	2,89
Mai	576.216	25.355	16.521	11.466	49.931	9.991	49.931	121.319	91	2,75
Juin	579.122	23.730	16.455	12.848	44.965	12.577	44.965	115.355	91	2,97
Juillet	582.680	25.152	17.088	14.640	55.934	17.664	55.934	144.172	91	3,15
Août	586.094	24.264	17.788	13.506	45.874	10.952	45.874	116.206	90	2,60
Septembre	589.994	23.785	17.381	12.768	46.137	15.677	46.137	120.720	90	3,04
Octobre	593.824	24.422	17.985	16.900	59.075	16.952	56.075	146.003	91	3,20

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Administration des Mines

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE									
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de mois de mois (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-38 Moyenne mensuelle	86.827	125.238	407	353	640	448	540	(2) 2.420	24,0	1.502
1945 Moyenne mensuelle	84.120	100.079	222	177	312	196	403	1.310	23,7	(1) 300
1945 Août	60.510	96.356	209	179	291	157	441	1.277	24,1	252
Septembre	69.369	106.308	228	191	320	201	469	1.409	24,7	267
Octobre	80.519	118.763	284	236	391	262	562	1.736	26,9	315
Novembre	90.719	128.076	286	231	408	265	558	1.748	24,5	315
Décembre	93.632	131.309	277	215	397	277	560	1.732	23,4	300
1946 Janvier	95.702	133.816	309	246	457	315	617	1.944	26,0	305
Février	95.872	133.001	283	235	431	288	575	1.813	23,8	298
Mars	93.837	132.055	298	248	467	307	609	1.929	25,5	290
Avril	92.652	132.117	313	249	441	296	586	1.885	24,9	280
Mai	89.314	129.127	295	245	432	283	638	1.893	24,5	277
Juin	90.341	131.126	284	243	426	272	597	1.822	23,4	285
Juillet	88.407	128.787	276	239	392	287	633	1.828	24,4	289
Août	89.917	128.505	272	231	441	266	628	1.838	24,2	282
Septembre	90.891	130.037	290	246	455	321	575	1.887	24,8	278
Octobre	93.486	135.294	330	273	503	354	627	2.087	26,9	306

(1) A fin d'année.

(2) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)				
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Pièces d'acier moulées	Acier fini	Fer fini
1936-38 Moyenne mensuelle	435	3.831	142	855	(1) 37	298	253	6,5	193	2,9
1945 Moyenne mensuelle	169	2.917	65	489	(2) 22	61	58	4,1	50	1,6
1945 Août	179	2.939	61	455	15	73	68	2,4	58	1,7
Septembre	186	2.934	58	456	16	80	76	10,0	59	1,9
Octobre	243	2.986	81	501	16	85	108	3,2	79	2,3
Novembre	261	3.036	90	519	19	104	111	3,8	87	2,2
Décembre	280	3.330	95	546	22	130	132	3,8	101	1,9
1946 Janvier	299	3.510	120	627	23	141	150	4,2	119	3,0
Février	279	3.684	102	596	23	133	144	4,6	116	2,7
Mars	328	3.700	105	586	24	154	166	5,0	145	2,3
Avril	318	3.775	106	577	27	157	167	5,2	134	2,7
Mai	334	4.372	98	583	28	174	175	4,8	136	2,4
Juin	318	3.792	79	552	29	172	178	4,6	140	3,2
Juillet	332	3.847	66	500	29	194	197	4,1	153	2,3
Août	323	3.839	58	525	29	191	194	4,5	147	3,4
Septembre	329	3.840	66	506	30	205	193	4,8	163	2,9
Octobre	336	3.876	100	538	30	223	231	5,2	193	2,6

(1) Au 31 décembre 1938.

(2) Au 31 décembre.

II — PRODUCTIONS DIVERSES

PÉRIODES	SUCRES				BRASSERIES	DISTILLERIES	ALLUMETTES			PÊCHE		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclarations en consommation			Quantités de farines déclarées (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Fabrication	Consommation	Exportation	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberghe
	sucres bruts	sucres raffinés			(tonnes)	(tonnes)						
1936-38 Moyen. mens.	17.493	17.183	120.910	20.667	(1) 16.412	35.046	4.421	1.807	2.590	2.260	7.189	
1945 Moyenne mens.	11.447	9.608	64.695	16.481	4.572	14.210	2.170	2.035	322	1.086	23.469	
1945 Août	—	8.455	13.667	14.907	4.884	26.237	2.255	1.621	299	1.360	23.394	
Septembre	33	7.432	3.788	12.310	6.958	12.585	2.398	2.171	389	1.873	43.431	
Octobre	43.916	6.485	42.519	2.369	7.218	12.510	2.653	2.307	301	2.817	74.089	
Novembre	85.045	17.643	110.233	18.417	5.940	22.365	2.704	2.199	758	2.198	53.971	
Décembre	3.742	10.444	87.412	23.270	7.023	35.014	2.361	1.990	593	815	25.558	
1946 Janvier	120	9.804	70.497	15.867	7.494	32.057	2.074	2.423	595	1.907	27.827	
Février	84	6.753	56.880	14.341	7.808	22.069	3.152	2.754	409	1.815	26.151	
Mars	39	8.453	42.426	15.229	8.920	19.516	3.598	3.008	291	2.784	29.913	
Avril	19	6.890	32.161	12.255	10.617	15.490	3.871	2.786	1.296	3.864	31.146	
Mai	108	7.540	29.775	9.266	9.685	14.176	4.036	2.290	878	3.132	24.944	
Juin	—	7.129	29.591	9.040	10.167	9.607	3.680	2.710	1.302	2.862	28.555	
Juillet	40	7.600	19.472	10.970	12.284	13.116	4.020	2.298	1.281	3.325	24.644	
Août	—	6.480	9.541	9.399	10.742	28.153	3.366	2.033	1.521	2.221	21.272	
Septembre	—	9.561	9.360	10.634	9.246	19.436	4.050	2.558	1.049	5.198	17.430	
Octobre	61.041	12.479	62.589	11.046	10.269	31.615	4.599	2.390	2.138	2.669	24.677	

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprotts et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

III — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

58

PÉRIODES	Production totale (centrales de 100 kw. et plus)						
	Source : Ministère des Travaux publics - Office central d'Electricité et d'Electromécanique						
	Total des centrales	Production (milliers de kw.h.)					
Union des Exploitations électriques de Belgique		Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Centrales flottantes	Total	
1936-38 Moyenne mensuelle	(1) 343	189.800	201.175	26.726	20.361		438.062
1945 Moyenne mensuelle	(1) 321	223.052	111.190	12.910	16.237	12.769	377.058
1945 Août	322	254.331	112.252	13.672	15.905		396.160
Septembre	321	255.882	119.280	15.032	18.045		408.239
Octobre	321	272.854	141.623	17.181	25.208		456.866
Novembre	321	271.594	153.151	18.743	27.638		471.126
Décembre	321	278.449	165.328	17.961	28.724		490.463
1946 Janvier	325	299.492	179.842	12.895	30.970		523.230
Février	325	275.192	164.748	11.924	27.036		474.941
Mars	325	296.840	185.830	13.645	27.467		523.169
Avril	325	276.425	167.292	12.365	22.066		478.176
Mai	325	275.180	187.616	12.645	22.081		497.553
Juin	325	260.389	177.137	12.140	19.062		469.658
Juillet	324	261.637	192.747	13.038	18.383		485.830
Août	324	260.629	189.158	12.008	20.792		482.616
Septembre	324	274.797	204.677	12.273	23.543		515.303
Octobre	323	315.686	227.649	14.965	30.541		588.863

(1) A fin d'année.

IV — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Travaux publics

59

PÉRIODES	Régies communales		Sociétés de distribution		Sociétés industrielles productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	Total
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1936-38 Moyenne mensuelle	5.733	463	1.238	38.777	13.010	53.221
1945 Moyenne mensuelle	4.220	254	2.717	25.935	3.823	36.950
1945 Octobre	6.021	435	3.258	39.226	5.462	54.402
Novembre	5.956	443	3.158	44.388	5.470	59.415
Décembre	6.152	454	3.111	46.266	6.394	62.377
1946 Janvier	6.234	488	3.068	45.347	7.756	62.893
Février	5.526	441	2.817	41.716	7.663	58.162
Mars	6.060	524	3.330	47.909	9.761	67.584
Avril	5.342	575	3.142	47.509	9.879	66.447
Mai	5.786	612	3.462	49.165	10.496	69.521
Juin	5.794	617	3.337	48.077	10.497	68.322
Juillet	5.713	721	3.454	48.802	9.962	68.053
Août	5.986	758	3.211	46.728	8.930	65.613
Septembre	5.771	659	3.342	47.893	10.592	68.258
Octobre	6.499	598	3.349	48.197	10.782	69.425

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

(Période 1936 à 1938 = 100)

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS Source : Institut National de Statistique				MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX			
	Indice général	Vêtements	Ameublement	Articles de ménage et divers	Indice général Source : I. N. S.	Alimentation Source : B. N. B.	Indice général Source : I. N. S.	Boulangerie	Alimentation	Vêtements
1945 Août	161	147	202	167	186	183	132	90	193	114
Septembre	161	156	179	161	227	239	135	82	188	126
Octobre	200	208	245	185	205	218	142	93	180	169
Novembre	230	219	247	254	179	210	178	98	182	275
Décembre	215	202	221	226	231	272	190	105	216	297
1946 Janvier	201	196	218	212	251	260	193	102	209	374
Février	204	215	250	194	225	237	175	99	185	321
Mars	283	328	350	232	257	260	220	111	225	464
Avril	301	339	398	251	284	259	194	107	221	404
Mai	283	312	372	241	273	252	193	105	241	397
Juin	256	293	310	216	255	228	172	90	222	321
Juillet	297	330	356	259	271	258	186	86	229	357
Août	295	299	353	284	255	229	175	87	220	327
Septembre	305	320	398	276	287	244	180	83	204	351
Octobre	364	424	434	300	281		225	95	233	516

(*) Pour les consommations de sucre et d'allumettes, voir tableau n° 56.

66

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, pisser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
1936-38 Moyenne annuelle.....	195	593	5.161	13.166
1945.....	108	249	2.562	6.065
1943 4 ^e trimestre.....	26	57	547	1.209
1944 1 ^{er} id.....	22	58	687	1.066
2 ^e id.....	23	46	521	947
3 ^e id.....	16	39	487	954
4 ^e id.....	13	38	375	977
1945 1 ^{er} id.....	19	42	437	1.004
2 ^e id.....	23	64	677	1.547
3 ^e id.....	32	71	658	1.607
4 ^e id.....	34	72	790	1.907
1946 1 ^{er} id.....	31	76	1.241	2.092
2 ^e id.....	31	77	1.363	1.996
3 ^e id.....	32	77	1.607	2.794

67

III — ABATAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle.....	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1945 Moyenne mensuelle.....	9.605	238	11.505	2.810	1.068
1945 Août.....	18.628	132	19.353	2.679	1.501
Septembre.....	12.374	196	10.762	2.190	2.248
Octobre.....	11.562	349	8.515	3.130	2.295
Novembre.....	8.029	421	3.627	2.526	2.164
Décembre.....	7.531	436	2.766	3.379	1.485
1946 Janvier.....	9.182	325	5.868	7.287	1.983
Février.....	9.402	218	6.598	8.139	922
Mars.....	9.531	276	11.251	14.057	679
Avril.....	7.903	297	11.772	16.371	632
Mai.....	6.705	173	13.648	21.520	481
Juin.....	10.987	567	17.012	32.333	9.736
Juillet.....	15.153	751	16.052	20.291	20.891
Août.....	16.004	934	11.857	14.827	17.486
Septembre.....	15.410	1.939	8.134	17.953	17.592
Octobre.....	21.387	2.129	8.788	31.078	18.420

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total			
1936-38 Moyenne mens.	67,6	136,3	4,9	208,8	213,1	— 4,3	102,04
1945 Moyenne mensuelle	123,6	122,0	(1) 12,0	(1) 257,6	(1) 287,4	(1) — 29,8	111,58
1945 Août.....	181,7	145,0	11,6	338,3	350,6	— 12,3	103,65
Septembre.....	181,3	156,2	11,2	348,7	410,9	— 62,2	117,83
Octobre.....	160,3	202,1	12,0	374,3	464,5	— 90,2	124,09
Novembre.....	150,5	213,3	13,2	377,0	465,1	— 88,1	123,34
Décembre.....	152,4	207,2	13,5	373,1	498,8	— 125,7	133,70
1946 Janvier.....	147,6	224,1	17,0	388,8	535,8	— 147,0	137,83
Février.....	132,9	227,0	12,5	372,5	555,2	— 182,6	149,02
Mars.....	161,3	256,9	15,0	433,2	582,9	— 149,6	134,54
Avril.....	217,7	384,7	18,5	620,9	591,7	+ 29,2	95,29
Mai.....	190,6	350,1	25,8	566,6	634,6	— 67,9	111,99
Juin.....	211,2	317,1	17,4	547,7	697,1	— 151,3	127,74
Juillet.....	238,5	325,5	18,7	582,8	720,2	— 137,3	123,56
Août.....	259,0	329,9	15,4	604,4	706,8	— 102,3	116,93
Septembre.....	233,9	347,4	16,7	598,1	686,6	— 88,4	114,78
Octobre.....	210,6	444,3	23,9	678,9	687,2	— 8,2	101,22

(1) Ces moyennes ne correspondent pas exactement à la moyenne des douze postes mensuels; la S.N.C.F.B. les a rectifiées en tenant compte de certains subsides spéciaux accordés par l'Etat.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2)							
					1° Trafic général							
					VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES					
	A	B	C	A + C	Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)				
							Service interne belge	Service internat.	Transit	Total		
1936-38 Moyen.mens	412.280	124.565	95.984	508.264	16.299	493	5.584	194	179	91	464	
1945 Moyen. mens..	124.982	46.401	52.286	177.268	14.216	416	2.141	113	36	22	171	
1945 Août	150.143	48.780	61.999	212.142	15.875	511	2.355	130	41	17	188	
Septembre ..	157.952	54.697	63.295	211.247	17.195	524	2.592	143	70	12	225	
Octobre	205.189	68.643	60.133	255.322	19.023	550	3.347	186	66	29	281	
Novembre	217.012	71.912	55.515	272.527	18.487	532	3.520	187	75	32	294	
Décembre	199.151	74.403	41.929	241.080	18.057	518	3.609	191	90	64	345	
1946 Janvier	217.303	85.865	34.661	251.964	19.386	559	3.530	207	94	25	328	
Février	217.941	80.944	39.781	257.722	18.050	518	3.817	199	131	48	378	
Mars	252.021	86.967	45.025	297.046	18.536	537	4.021	222	109	39	370	
Avril	270.118	92.323	34.767	304.885	20.139	599	4.326	241	138	25	404	
Mai	256.042	82.717	35.436	291.478	18.486	551	4.121	218	114	39	371	
Juin	252.200	79.698	33.064	285.264	17.337	549	4.012	194	112	56	362	
Juillet	263.999	72.259	35.467	299.466	18.424	596	4.072	208	82	73	363	
Août	273.099	82.565	36.656	309.755	17.974	612	4.192	194	114	83	391	
Septembre	291.590	85.921	35.843	327.433	19.690	623	4.435	278	120	71	409	
Octobre	336.919	93.899	42.641	379.560	19.631	588	5.237	242	146	81	469	

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

c) Statistique du trafic (1)

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Prod. chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1936-38 Moyenne mensuelle	464	5.584	370	2.283	471	539	509	753	59	189	71	340
1945 Moyenne mensuelle	171	2.134	230	1.033	112	105	195	196	20	70	23	149
1944 Juin	35	619	52	430	22	32	31	19	2	12	4	15
Juillet	57	999	116	622	28	69	59	23	3	38	6	30
Août	57	940	109	558	35	60	60	35	1	31	6	45
Septembre	11	218	71	98	4	11	8	9	1	5	1	10
Octobre	48	881	367	366	1	22	36	36	1	11	5	36
Novembre	73	1.318	661	445	1	32	60	55	1	9	7	47
Décembre	65	1.113	340	570	2	33	57	52	1	10	7	41
1945 Mars	99	1.497	178	884	24	56	143	80	7	24	16	85
Juin	120	1.772	139	863	35	97	181	218	8	40	30	161
Septembre	225	2.592	203	1.105	269	135	248	295	39	89	20	189
Décembre	345	3.609	314	1.750	253	209	290	330	23	179	47	214
1946 Mars	370	4.005	274	1.778	260	309	401	397	40	203	63	280
Juin	362	4.012	142	1.611	382	357	501	438	53	175	50	303
Septembre	409	4.435	249	1.723	353	368	464	609	116	144	55	354

(1) Non compris les transports militaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (fin)

B — Service interne belge

70

PÉRIODES	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr. verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Soc. Nat. des Ch. de fer vicinaux
												Tonnes-km. transportées (milliers)
												(milliers de tonnes)
1936-38 Moyenne mensuelle	3.344	249	1.598	11	156	327	610	13	90	23	262	5.963
1945 Moyenne mensuelle	1.722	201	823	28	88	183	179	12	56	16	135	6.124
1945 Août	1.898	148	843	22	88	232	251	57	62	14	181	6.064
Septembre	2.048	178	929	35	113	235	268	25	70	17	176	6.247
Octobre	2.774	477	1.193	79	134	281	267	9	93	26	215	8.217
Novembre	2.812	495	1.185	45	142	288	317	6	108	26	200	8.519
Décembre	2.741	236	1.386	51	146	273	238	11	138	25	187	4.541
1946 Janvier	2.902	165	1.532	56	193	306	249	13	169	25	194	5.289
Février	2.812	170	1.442	76	174	299	259	13	157	27	195	5.462
Mars	3.241	200	1.564	83	205	375	356	15	165	40	238	6.046
Avril	3.353	178	1.539	7	215	474	426	19	198	43	254	6.410
Mai	3.187	110	1.430	7	233	516	400	21	168	37	265	5.675
Juin	2.951	81	1.401	33	209	449	372	19	118	32	237	5.032
Juillet	3.069	136	1.368	38	206	438	449	18	108	42	266	5.060
Août	2.875	94	1.378	17	200	365	384	33	111	23	270	4.817
Septembre	3.152	173	1.433	19	195	364	470	73	107	24	295	5.436
Octobre	3.689	616	1.548	13	209	372	469	23	107	24	308	8.052

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

71

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE					
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES		
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)
chargés				sur lest								
1936-1938 Moy. mens.	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	417	3.762	1.268	366
1945 Moy. m.	299	1.121		55	240		2.049	720	139	2.014	704	399
1946 Février ..	349	847	605	172	156	137	1.861	597	159	1.919	682	331
Mars ..	414	1.049	775	252	180	162	2.304	784	242	2.112	711	375
Avril ..	424	901	675	248	164	193	1.815	671	238	1.806	683	288
Mai ..	439	867	748	256	189	217	2.197	801	259	2.216	822	451
Juin ..	451	894	800	307	150	240	2.291	785	299	2.339	792	438
Juillet ..	470	916	783	326	144	297	2.400	817	252	2.360	818	446
Août ..	478	980	840	347	136	225	2.329	812	220	2.280	731	431
Sept. ..	438	945	845	293	143	296	2.510	825	236	2.458	826	487
Octobre ..	519	1.005	770	374	143	364	2.463	893	283	2.430	800	459

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Bulletin du commerce avec les pays étrangers.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties
1936-1938 Moy. mens.	169	177	208	170	178	92	174	152
1945 Moyenne mens. .	60	147		61	147			
1946 Février	24	33	61	24	37	9	34	7
Mars	42	39	61	39	39	10	67	10
Avril	56	60	86	60	64	13	50	9
Mai	72	95	88	64	83	16	65	5
Juni	70	79	125	73	85	8	50	4
Juillet	76	93	152	75	91	25	87	2
Août	82	118	132	85	119	28	61	12
Septembre	70	86		63	77			
Octobre	79	91		80	94			

LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS (1)

N. B. — Les éléments qui servent de base à cette statistique étant extraits exclusivement des déclarations en douane souscrites par les importateurs et les exportateurs, toutes transactions que, en raison des événements, l'Administration des douanes n'a pas été en mesure de constater, ne sont donc pas enregistrées.

I — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)					PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) ou DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.		
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués				Or et argent non ouvrés et monnaies	Totaux
IMPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	1,0	331,5	2.473,8	62,1	2.868,4	3,1	407,8	1.112,4	459,6	35,7	2.018,6	704		
1945 Moyenne mens.	0,2	128,2	489,1	13,9	631,4	1,4	284,6	598,1	258,7	—	1.142,8	1.810		
1945 Juillet	—	165,2	445,5	11,4	622,1	0,7	330,1	623,1	218,7	—	1.172,6	1.885		
Août	—	374,7	528,0	19,6	922,3	0,1	594,2	629,2	299,5	—	1.523,0	1.851		
Septembre	—	171,1	774,2	16,4	961,7	0,7	404,7	959,8	329,0	—	1.649,2	1.762		
Octobre	—	207,9	1.119,3	21,2	1.348,4	1,2	530,5	929,1	435,0	—	1.895,9	1.406		
Novembre	1,6	199,2	1.254,5	32,0	1.487,3	11,6	381,9	1.169,6	569,4	0,4	2.132,9	1.434		
Décembre	—	253,0	1.178,6	39,2	1.470,8	0,7	622,5	1.135,8	794,6	—	2.553,6	1.736		
1946 Janvier	—	132,1	1.274,1	33,4	1.439,6	0,2	511,3	1.400,3	751,7	7,4	2.670,9	1.855		
Février	—	397,9	1.122,8	34,6	1.555,3	0,6	612,6	1.463,8	707,4	—	2.784,4	1.790		
Mars	—	309,2	1.245,3	33,6	1.588,1	2,1	746,3	1.373,5	831,0	—	2.952,9	1.859		
Avril	—	113,0	1.226,9	51,1	1.391,0	0,9	634,8	1.345,5	1.146,9	1,2	3.129,3	2.250		
Mai	0,1	120,5	1.328,8	42,7	1.492,1	2,4	817,3	1.767,0	1.183,8	0,4	3.770,9	2.527		
Juin	0,1	117,4	1.292,1	40,6	1.450,7	2,3	836,4	1.979,7	1.270,4	—	4.088,8	2.807		
Juillet	0,1	97,7	1.433,8	62,3	1.593,9	4,0	497,1	1.807,7	1.696,8	1,2	4.006,8	2.514		
Août	—	175,7	1.558,6	51,4	1.785,7	1,1	1.589,5	1.839,1	1.727,6	15,0	5.172,3	2.896		
Septembre	—	145,1	1.480,7	53,4	1.679,2	1,1	942,7	1.947,2	1.610,7	80,9	4.532,6	2.730		
EXPORTATIONS														
1936-38 Moy. mens.	0,5	54,4	1.447,0	410,5	1.912,4	5,6	99,4	831,0	902,1	21,1	1.859,2	972	-1.159,4	92,1
1945 Moyenne mens.	—	7,9	94,1	18,3	120,3	7,0	28,6	144,1	150,6	—	330,3	2.745	- 812,5	28,9
1945 Juillet	—	3,8	90,8	10,6	105,2	7,1	38,6	85,3	101,8	—	232,8	2.210	- 939,8	19,2
Août	0,2	2,7	120,1	15,6	138,6	14,1	20,7	146,0	174,1	0,4	355,3	2.565	-1167,7	38,5
Septembre	0,1	4,2	180,6	19,0	203,9	13,2	23,6	261,6	202,3	—	500,7	2.455	-1193,5	29,5
Octobre	—	10,9	149,0	27,6	187,6	1,2	23,9	347,5	193,7	—	566,3	3.018	-1329,6	29,9
Novembre	—	39,0	196,4	58,1	293,5	6,1	89,2	257,9	393,3	0,1	746,6	2.544	-1386,3	35,0
Décembre	—	20,2	177,4	67,8	265,4	4,0	50,9	435,8	493,4	—	984,1	3.708	-1569,5	38,5
1946 Janvier	—	35,7	242,5	93,5	371,7	1,5	75,1	470,8	626,7	—	1.174,1	3.159	-1496,7	44,0
Février	—	31,4	244,3	108,3	384,0	1,0	91,2	544,4	662,3	—	1.298,9	3.382	-1485,5	46,7
Mars	—	17,3	328,1	164,5	509,9	0,6	57,1	772,8	1.038,3	0,7	1.869,5	3.666	-1083,4	63,3
Avril	—	6,6	338,4	137,8	482,8	1,0	49,2	700,6	908,9	1,3	1.661,0	3.440	-1488,3	53,1
Mai	0,1	19,9	370,6	181,3	571,9	10,7	118,7	776,8	1.359,2	1,1	2.266,5	3.963	-1504,4	60,1
Juin	0,1	12,4	373,8	186,8	573,1	8,6	91,6	715,2	1.426,2	0,6	2.242,2	3.912	-1846,6	54,8
Juillet	0,1	4,3	490,6	223,7	718,7	9,3	36,6	1.028,0	1.815,1	0,7	2.889,7	4.021	-1117,1	72,1
Août	0,1	1,4	455,2	196,6	653,3	2,6	15,2	763,5	1.462,0	0,1	2.243,4	3.434	-2928,9	43,4
Septembre	0,2	1,4	482,9	226,0	710,5	8,8	21,1	1.129,4	1.827,6	0,2	2.987,1	4.204	-1595,5	65,2

75

(1) De janvier à avril 1945 : Belgique seulement.

LE CHOMAGE

NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLES

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvra- bles	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occiden- tale	Flandre orien- tale	Hainaut	Liège	Lim- bourg	Luxem- bourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière du mois													
1945 Août	—	—	22	116.775	20.498	6.317	36.303	35.061	10.328	6.698	1.464	66	262
Septembre	—	—	30	113.288	23.671	5.552	31.325	36.753	9.256	5.196	1.258	57	220
Octobre	—	—	24	102.943	23.508	4.980	27.966	32.776	7.904	4.193	1.010	61	224
Novembre	—	—	24	99.374	24.436	5.645	26.689	30.352	7.033	3.899	975	63	299
Décembre	—	—	30	121.742	28.086	8.097	32.689	36.204	9.106	4.689	1.972	307	588
1946 Janvier	—	—	24	135.884	31.894	11.497	34.325	37.047	11.498	4.637	2.888	905	1.191
Février	—	—	24	108.130	27.261	9.715	25.493	29.452	8.324	3.805	2.068	967	1.044
Mars	—	—	30	95.054	23.293	8.897	22.699	26.114	7.196	3.102	1.723	569	791
Avril	—	—	23	67.053	18.691	5.976	15.262	18.829	4.439	1.838	1.165	82	401
Mai	—	—	23	55.955	17.274	4.891	12.002	15.133	3.807	1.498	930	46	374
Juin	—	—	29	48.952	15.669	4.262	9.984	13.248	3.298	1.371	784	37	299
Juillet	—	—	24	47.690	15.332	4.071	8.900	12.273	4.243	1.806	775	33	257
Août	—	—	23	49.542	16.111	3.788	10.493	10.988	4.501	2.435	837	63	320
Septembre	—	—	30	36.705	12.857	3.128	7.650	8.902	2.352	979	573	52	212
Octobre	—	—	23	37.204	16.702	3.008	6.073	8.091	1.726	815	537	34	218

Moyenne journalière hebdomadaire

Juillet	7	13	6	45.090	15.599	3.870	8.953	11.110	3.280	1.247	754	29	248
	14	20	6	43.881	14.958	3.860	8.273	11.235	3.189	1.395	696	30	245
	21	27	6	55.234	15.765	4.640	8.351	15.869	6.446	2.962	881	30	290
	28	3	6	46.557	15.006	3.914	10.025	10.877	4.058	1.620	769	42	246
Août	4	10	6	57.313	14.891	3.827	15.674	12.646	4.819	4.119	874	65	398
	11	17	5	54.646	18.503	4.183	9.860	11.465	6.335	2.825	1.058	94	323
	18	24	6	44.270	15.851	3.748	8.156	9.859	3.837	1.664	772	55	328
	25	31	6	42.786	15.596	3.460	8.174	10.561	3.320	1.199	681	43	252
Septembre	1	7	6	35.852	12.006	3.406	6.645	9.125	2.669	1.130	608	40	223
	8	14	6	34.071	11.050	3.172	6.374	8.696	2.932	994	508	46	209
	15	21	6	41.572	13.243	3.064	11.719	9.571	2.118	944	589	77	247
	22	28	6	36.425	13.782	3.015	7.000	8.920	1.979	923	549	61	196
Octobre	29	5	6	35.606	14.205	2.982	6.517	8.197	2.063	902	521	34	185
	6	12	6	35.234	14.339	3.067	6.161	8.298	1.785	797	545	34	208
	13	19	6	35.033	15.000	2.997	5.768	8.009	1.707	773	541	30	208
	20	26	6	40.461	20.210	3.044	5.967	7.924	1.682	834	528	36	236
	27	2	5	38.258	17.365	2.905	6.462	8.141	1.733	863	534	35	220

STATISTIQUES BANCAIRES

I — BELGIQUE

85

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ACTIF

	5-9-1946	12-9-1946	19-9-1946	26-9-1946	3-10-1946	10-10-1946	17-10-1946	24-10-1946	29-10-1946
Encaisse en or	21.684	21.719	21.459	21.161	21.295	21.275	21.290	21.304	21.324
Produit indisponible en or de la réévaluation de l'encaisse (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944).....	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
<i>Total de l'encaisse en or...</i>	<i>32.177</i>	<i>32.212</i>	<i>31.952</i>	<i>31.654</i>	<i>31.788</i>	<i>31.768</i>	<i>31.783</i>	<i>31.797</i>	<i>31.817</i>
Avance au Trésor public en vue de l'exécution des accords de Bretton Woods : Souscription et versement en or à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	196	196	196	196	196	196	196	196	196
Avoirs en devises étrangères { à vue ... à terme	3.125 837	2.965 855	2.807 919	2.913 808	2.868 841	3.879 822	3.379 1.013	3.402 932	2.740 983
Créances en francs belges sur l'étranger { Effets commerciaux Effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat Effets publics	60 1.404	63 1.270	61 1.306	65 1.351	59 1.556	50 1.606	53 1.638	60 1.863	64 1.792
Effets sur la Belgique	1.528	1.280	1.539	1.564	2.164	2.157	2.033	1.911	1.959
Avances sur fonds publics	20	22	15	14	27	37	42	45	45
Monnaies divisionnaires et d'appoint...	186	213	237	196	271	249	230	243	260
Créances sur l'Etat : Avances au Trésor : Certificats « A » (compte propre et Office d'Aide Mutuelle)	930	962	998	1.036	1.039	1.067	1.095	1.138	1.155
Certificats « C » (soldes des armées alliées). Autres créances sur l'Etat	45.172 4.252	45.192 4.252	44.817 4.252	44.572 4.252	45.162 4.252	46.406 2.933	45.846 2.933	45.771 2.933	46.666 2.933
Fonds publics	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064	1.064
Immeubles de service, matériel et mobilier	642	642	642	642	642	642	641	641	641
Valeurs de la Caisse de Pension du Personnel	146	146	146	146	146	146	146	146	146
Divers	251 78	251 79	251 81	251 82	251 86	251 93	251 95	251 100	251 101
Banque d'Emission à Bruxelles	92.068 64.597	91.664 64.597	91.283 64.597	90.806 64.597	92.412 61.597	93.366 64.597	92.438 64.597	92.493 64.597	92.813 64.597
	156.665	156.261	155.880	155.403	157.009	157.963	157.035	157.090	157.410

PASSIF

	5-9-1946	12-9-1946	19-9-1946	26-9-1946	3-10-1946	10-10-1946	17-10-1946	24-10-1946	29-10-1946
Billets en circulation	72.254	72.011	71.580	71.202	72.396	72.273	71.726	71.437	71.439
Comptes courants : Compte ordinaire	2	6	5	2	3	3	5	2	4
Trésor public { Compte spécial destiné au rachat des titres de l'emprunt de l'assainissement monétaire (loi du 14 octobre 1945, art. 5, § 2)	821	821	821	821	821	821	821	821	821
Divers	4.167	4.005	4.063	3.886	4.395	3.973	3.639	4.028	4.350
<i>Total des engagements à vue...</i>	<i>77.244</i>	<i>76.843</i>	<i>76.469</i>	<i>76.001</i>	<i>77.615</i>	<i>77.070</i>	<i>76.191</i>	<i>76.288</i>	<i>76.614</i>
Comptes temporairement indisponibles Trésor public Compte indisponible de réévaluation (arrêté-loi n° 5 du 1-5-1944)	865	857	847	839	827	818	805	790	777
Caisse de Pension du Personnel	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493	10.493
Opérations d'inventaire différées et divers	251	251	251	251	251	251	251	251	251
Capital	536	543	547	548	556	553	557	558	566
Réserves et comptes d'amortissement	200	200	200	200	200	200	200	200	200
	437	437	437	437	437	437	437	437	437
Arrêté-loi du 6-10-1944 : Billets à transférer en comptes temporairement indisponibles ou bloqués et billets anciens non déclarés	90.026	89.624	89.244	88.769	90.379	89.822	88.934	89.017	89.338
Trésor public { Provision à valoir sur le montant des billets acquis à l'Etat en vertu de l'article premier, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 Comptes indisponibles { Compte spécial ouvert en vertu de l'art. 9 de la loi du 14 octobre 1945	730	727	725	723	718	714	673	645	644
	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
	61.909	61.910	61.911	61.911	61.912	63.427	63.428	63.428	63.428
	156.665	156.261	155.880	155.403	157.009	157.963	157.035	157.090	157.410

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

Banque de France
(millions de francs)

DATES	Encaisse-or (monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics. (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)	Avances sur titres	Bons du Trésor négociables (convention du 29-2-40)	Prêts sans intérêt à l'Etat (loi du 9 juin 1857, conv. du 29-3-1878, etc.)	Avances provisoires à l'Etat (conventions des 29-9-38, 29-2-40, 9-6-40, 8-6-44, etc.)	Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du paiement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or aux engagements à vue
1945 Moyenne annuelle (2).....	3) 72.593	(3) 44,4	19.220	14.055	3.624	3) 32.542	10.000	7.268	426.000	542.099	71.444	3) 11,84
1945 9 août	75.151	45,8	14.036	12.866	3.675	29.850	10.000	—	426.000	450.909	147.295	12,56
6 septembre	75.151	45,8	12.976	13.699	3.793	30.000	10.000	—	426.000	479.309	119.699	12,55
4 octobre	75.151	45,8	17.376	14.809	3.956	30.000	10.000	—	426.000	509.306	96.499	12,41
8 novembre	65.152	47,2	23.422	15.914	4.144	40.000	10.000	—	426.000	534.796	78.061	10,63
6 décembre	65.152	43,8	26.238	18.403	4.018	40.000	10.000	—	426.000	555.578	64.488	10,51
1946 10 janvier	4) 129.817	(4) 66,9	27.125	20.730	4.005	—	10.000	—	426.000	580.432	65.189	20,11
7 février	129.817	66,7	30.952	20.709	4.009	—	10.000	—	426.000	593.891	55.487	19,99
7 mars	129.817	67,2	32.663	21.780	3.891	—	10.000	4.850	426.000	600.776	49.141	19,70
4 avril	129.817	3,1	33.646	22.829	3.861	—	10.000	20.450	426.000	622.816	53.067	19,21
9 mai	5) 94.817	3,1	43.237	22.935	3.855	35.000	10.000	13.700	426.000	625.580	52.849	13,98
6 juin	94.817	3,0	46.131	24.399	3.959	35.000	10.000	15.600	426.000	632.393	52.737	13,84
4 juillet	94.817	4,4	44.639	24.998	4.053	35.000	10.000	16.850	426.000	630.706	51.187	13,78
8 août	94.817	4,7	59.325	24.067	4.466	35.000	10.000	1.750	426.000	624.205	59.653	13,86
5 septembre	94.817	2,9	60.483	26.113	4.632	35.000	10.000	12.100	426.000	648.485	54.512	13,49
10 octobre	94.817	2,9	64.613	32.927	4.712	35.000	10.000	34.700	426.000	683.219	53.695	12,87

Taux d'escompte { actuel : 1 5/8 % depuis le 20 janvier 1945.
précédent : 1 3/4 % depuis le 17 mars 1941.

(1) Cette rubrique comprend les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales et, à partir du 8 novembre 1945, les effets escomptés sur l'étranger.

(2) Moyenne calculée d'après les situations hebdomadaires des cinq premiers et des cinq derniers mois.

(3) Sans tenir compte de la situation du 27 décembre.

(4) Réévaluation de l'encaisse-or (Convention du 24 décembre 1945) sur la base de 134.027,90 fr. fr. par kg. d'or fin et des disponibilités en devises étrangères sur la base des cours d'achat pratiqués par le Fonds de stabilisation des changes.

(5) En vertu de la nouvelle convention entre le Trésor et la Banque de France, qui a été approuvée par le dernier Conseil des Ministres, la Banque transférera au Fonds de stabilisation des changes un peu plus de 260 tonnes d'or d'une valeur de 35 milliards de francs. La Banque de France reçoit en contre-partie un Bon du Trésor improductif d'intérêts. L'encaisse-or est ainsi ramenée à environ 95 milliards de francs.

Bank of England

(milliers de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Depart.)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1944 Moyenne annuel.	242	1.198	213.980	6.011	16.229	236.220	1.136.589	1.166.346	9.942	184.333	56.195	250.470	12,8
1945 Moyenne annuel.	245	961	251.841	9.214	14.978	276.033	1.284.388	1.310.577	12.781	217.876	55.063	285.720	9,6
1945 8 août	248	605	246.588	2.313	13.652	262.553	1.323.842	1.350.000	15.004	203.092	53.501	271.597	9,9
5 septembre	248	345	263.038	6.205	11.979	282.122	1.330.936	1.350.000	16.237	214.848	52.678	283.763	6,9
10 octobre	248	301	275.205	4.261	11.492	290.958	1.330.204	1.350.000	25.060	211.756	56.818	293.634	6,9
7 novembre	248	454	258.255	10.933	17.046	286.234	1.326.353	1.350.000	18.223	221.248	53.397	292.868	8,3
5 décembre	248	364	274.105	6.904	13.682	294.691	1.336.550	1.350.000	14.774	219.023	57.168	290.965	4,8
1946 9 janvier	248	311	284.830	10.789	13.880	309.499	1.358.847	1.400.000	11.645	262.215	59.473	333.333	12,5
6 février	248	538	205.875	2.642	20.082	228.599	1.333.802	1.400.000	12.974	207.897	56.746	277.617	24,1
6 mars	248	966	201.905	14.223	15.476	231.604	1.324.001	1.400.000	19.275	217.616	53.470	290.341	26,6
10 avril	248	726	183.510	39.551	15.083	238.144	1.338.754	1.400.000	14.548	215.822	52.287	282.657	22,0
8 mai	248	1.229	214.725	17.795	18.311	250.831	1.343.104	1.400.000	14.096	226.042	51.183	291.321	20,0
5 juin	248	1.667	254.570	15.671	16.802	288.958	1.354.035	1.400.000	8.110	254.569	54.241	316.920	15,1
10 juillet	248	1.610	247.823	9.977	15.416	273.216	1.369.722	1.400.000	12.974	224.864	55.319	287.153	11,2
7 août	248	1.276	274.198	18.282	22.502	314.982	1.390.988	1.400.000	13.910	241.100	52.155	307.165	3,4
4 septembre	248	1.025	275.746	11.145	17.829	304.720	1.367.450	1.400.000	10.105	251.353	58.624	320.082	10,6
9 octobre	248	1.107	280.491	11.247	17.293	309.031	1.361.866	1.400.000	10.354	267.569	52.893	330.816	11,9

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 26 octobre 1939.
précédent : 3 % depuis le 28 septembre 1939.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

Nederlandsche Bank
(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Porte-feuille-effets sur la Hollande	Porte-feuille sur l'étranger	Correspondants à l'étranger	Moyens de paiement à l'étranger (non compris la monnaie d'appoint)	Avances sur nantissement de titres, marchandises et warrants	Divers actifs	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs				Ensemble des engagements à vue
									Particuliers		Trésor		
									soldes bloqués	autres soldes	compte spécial	autres	
1944 Moyen. ann...	932	(1) 23,0	3.887	62,5	19,8	135	17,1	4.311	517		104	19	4.951
1945 Moyen. ann...	818	28,4	4.436	48,6	18,3	138	32,0	3.744	921		105	716	5.488
1945 6 août	713	239,3	4.431	42,1	15,5	136	34,5	3.087	1.207	560	105	255	5.214
10 septembre	713	1,1	4.431	42,0	14,3	138	36,6	2.445	1.332	568	105	521	4.972
8 octobre	713	0,1	4.431	56,3	14,5	134	55,2	(2) 855 (3) 398	1.708	247	105	1.686	4.999
5 novembre	713	0,1	4.431	74,1	14,4	142	36,7	521 830	739	(4) 398	105	2.409	5.002
10 décembre	713	0,1	4.431	74,2	14,1	138	72,3	344 1.162	492	(4) 431	105	2.520	5.056
1946 7 janvier	713	0,2	4.452	70,3	14,0	140	70,8	322 1.442	532	327	105	2.238	4.966
4 février	713	—	4.455	207,3	15,3	144	89,4	308 1.812	405	560	106	1.835	5.026
4 mars	713	—	4.454	164,2	15,2	180	66,7	302 2.029	177	551	106	1.797	4.962
8 avril	713	1,1	4.431	212,2	15,8	157	35,0	292 2.186	(5) 487	586	106	1.467	5.104
6 mai	713	1,2	4.431	207,6	15,9	157	15,3	279 2.260	(5) 614	730	106	1.122	5.111
11 juin	713	1,0	4.431	108,2	15,6	172	18,5	277 2.324	(5) 152	662	108	1.503	5.025
8 juillet	713	0,1	4.431	78,2	15,2	158	27,7	275 2.391	(5) 134	643	108	1.434	4.985
5 août	713	0,1	4.431	53,2	15,6	156	32,2	274 2.460	(5) 124	635	109	1.349	4.957
9 septembre	698	—	4.431	73,3	15,6	159	40,9	273 2.503	(5) 160	672	110	1.264	4.983
7 octobre	699	—	4.431	122,0	15,5	160	21,2	262 2.555	(5) 105	679	110	1.268	4.979

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 27 juin 1941.
précédent : 3 % depuis le 29 août 1939.

- (1) Moyenne des seize dernières situations.
(2) Anciennes émissions.
(3) Nouvelle émission.
(4) Y compris les soldes dont on ne peut disposer que par virement, soit 19 millions au 5 novembre 1945 et 51 millions au 10 décembre 1945.
(5) Dont solde bloqué des banques : 65 millions au 11 juin, 80 millions au 8 juillet, 67 millions au 5 août, 100 millions au 9 septembre, 55 millions au 7 octobre.

Banque Nationale Suisse
(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1944 Moyenn. annuel.	4.386	90,6	93,7	17,2	5,9	3.033	1.427	100,37
1945 Moyenn. annuel.	4.689	117,3	184,1	19,7	7,3	3.527	1.276	100,06
1945 7 août	4.641	144,0	40,4	29,2	6,2	3.489	1.154	103,05
7 septembre	4.684	150,8	65,6	16,8	5,8	3.535	1.172	102,72
6 octobre	4.695	134,7	249,7	17,8	5,5	3.618	1.262	98,97
7 novembre	4.805	107,4	269,9	16,9	7,8	3.669	1.323	98,42
7 décembre	4.774	127,8	86,4	25,5	8,1	3.696	1.111	101,98
1946 7 janvier	4.778	166,7	101,1	24,3	6,9	3.712	1.138	101,94
7 février	4.735	184,9	80,0	23,6	5,8	3.550	1.259	102,31
7 mars	4.712	207,3	115,5	20,3	8,4	3.531	1.306	101,70
6 avril	4.757	180,4	69,0	24,4	8,4	3.560	1.260	102,42
7 mai	4.764	178,5	31,5	41,7	9,6	3.536	1.272	102,79
7 juin	4.776	174,9	28,5	37,9	8,2	3.522	1.278	103,14
6 juillet	4.770	208,6	28,2	39,5	8,8	3.583	1.247	103,10
7 août	4.845	176,8	27,3	32,1	9,6	3.597	1.256	103,49
7 septembre	4.834	183,8	27,6	31,5	11,6	3.653	1.192	103,57
7 octobre	4.850	153,5	24,6	34,4	7,9	3.743	1.088	103,58

Taux d'escompte { actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

DATES	Réserves de certificats-or			Autres Réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1944 Moyenne annuel.	18.920	398	19.318	283	14.808	18.986	15.347	56,3
1945 Moyenne annuel.	17.404	688	18.092	240	21.350	23.139	16.977	45,1
1945 8 août	17.311	668	17.979	213	21.910	23.473	16.958	44,5
5 septembre ..	17.238	682	17.920	209	22.435	23.939	17.014	43,8
10 octobre	17.117	750	17.867	227	23.272	24.137	17.491	42,9
7 novembre ...	17.114	760	17.874	231	23.078	24.296	17.309	43,0
5 décembre ...	17.127	765	17.892	227	23.525	24.430	17.554	42,6
1946 9 janvier	17.089	802	17.891	278	23.859	24.485	17.886	42,2
6 février	17.189	794	17.983	349	23.227	24.149	17.659	43,0
6 mars	17.307	772	18.079	346	22.526	24.126	17.210	43,7
10 avril	17.354	745	18.099	316	22.232	24.011	16.827	44,3
8 mai	17.346	749	18.095	304	22.732	23.964	17.227	43,9
6 juin	17.344	747	18.091	285	22.780	24.114	17.256	43,7
10 juillet	17.341	771	18.112	271	23.394	24.282	17.670	43,2
7 août	17.352	752	18.104	298	23.593	24.318	17.776	43,0
4 septembre ...	17.330	766	18.096	291	23.387	24.457	17.469	43,2
9 octobre	17.342	780	18.122	280	23.502	24.552	17.422	43,2

Taux d'escompte { actuel : 1 % depuis le 25 avril 1946.
précédent : 0,50 % depuis le 10 octobre 1942.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse-or (1)	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étran- gers, effets payables à l'étranger et exigible des banques et banquiers étrangers	Comptes d'ajustement de l'or et des devises	Fonds placés à la dis- position de l'Office de la Dette nationale	Actifs divers	Billets en circulation	Comptes courants				Divers passifs	Droit d'émission total (2)	Rapport en % (3)	
									des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circul.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1944 Moyenne annuelle...	960	479	78,5	621	630	693	278	2.239	568	274	50,0	892	169	2.067	81,75	61,68
1945 Moyenne annuelle...	1.050	335	30,2	739	710	937	260	2.475	723	191	30,7	944	216	3.043	80,83	65,73
1945 Août	1.056	290	24,0	816	727	965	135	2.488	753	204	19,6	977	148	3.101	80,88	64,90
Septembre	1.057	298	20,5	881	734	991	211	2.576	801	210	22,5	1.034	159	3.146	78,17	63,99
Octobre	1.048	220	21,7	847	729	983	293	2.567	697	163	20,3	880	268	3.017	77,66	66,06
Novembre	1.048	393	42,3	940	737	1.038	308	2.546	1.049	38	44,8	1.131	354	3.245	78,28	61,41
Décembre	1.082	434	32,3	856	710	1.066	302	2.782	831	80	41,4	953	301	3.249	72,77	62,31
1946 Janvier	1.060	217	68,1	895	714	1.037	297	2.587	897	47	37,6	982	261	3.104	73,04	65,05
Février	1.060	207	42,2	940	718	1.006	323	2.506	953	43	30,2	1.026	239	3.039	80,57	66,44
Mars	1.054	211	27,6	978	713	996	311	2.507	891	103	29,9	1.024	235	3.052	80,12	65,82
Avril	1.048	166	24,7 (4)	1.042	703	1.114 (5)	248	2.459	1.003	162 (6)	17,9	1.283 (7)	604	3.085	81,27	64,76
Mai	1.043	210	59,1 (4)	1.071	706	1.025 (5)	232	2.453	1.163	32 (6)	108,6	1.304 (7)	589	3.174	81,03	62,63
Juin	1.042	185	44,0 (4)	1.137	712	766 (5)	213	2.495	897	62 (6)	114,1	1.074 (7)	524	3.202	79,54	61,99
Juillet (*)	1.036	179	27,6 (4)	1.121	793	767 (5)	194	2.450	838	195 (6)	105,9	1.138 (7)	530	2.866	69,10	59,07
Août	1.046	183	30,4 (4)	1.076	805	754 (5)	186	2.534	797	105 (6)	108,9	1.011 (7)	535	2.838	67,41	60,19
Septembre	1.040	273	39,2 (4)	1.037	815	832 (5)	192	2.606	835	133 (6)	111,9	1.080 (7)	543	2.890	65,17	58,76
Octobre	1.035	140	50,1 (4)	916	820	821 (5)	245	2.622	582	188 (6)	101,9	872 (7)	533	2.648	64,45	63,82

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 9 février 1945.
précédent : 3 % depuis le 29 mai 1941.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
- (2) Le contingent d'émission est fixé à l'encaisse métallique plus une couverture secondaire formée par certains postes d'actif. Dans le cas où cette couverture secondaire est supérieure au chiffre de l'encaisse-or augmentée de 350 millions, la couverture est constituée par le double de l'encaisse-or plus 350 millions. L'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.
- (3) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix de l'or.
- (4) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Actifs divers ».
- (5) Tous autres actifs.
- (6) Comprend une partie de l'ancienne rubrique « Divers passifs ».
- (7) Tous autres passifs.
- (*) Réévaluation de la Couronne suédoise le 13 juillet 1946.

Taux d'escompte des principales banques d'émission à fin octobre 1946

	Depuis le	%		Depuis le	%
Belgique	16 janvier 1945	1,50 (1)	Indes	28 novembre 1935	3,—
Bulgarie	14 août 1946	4,50	Italie	11 septembre 1944	4,—
Danemark	15 janvier 1946	3,50	Japon	21 juillet 1941	3,50
Espagne	1 ^{er} décembre 1938	4,—	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	25 avril 1946	1,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	3 décembre 1934	4,—	Roumanie	8 mai 1944	4,—
France	20 janvier 1945	1,625	Suède	9 février 1945	2,50
Grande-Bretagne	26 octobre 1939	2,—	Suisse	26 novembre 1936	1,50
Grèce	16 août 1946	10,—	Tchécoslovaquie	28 octobre 1945	2,50
Hollande	27 juin 1941	2,50	Turquie	1 ^{er} juillet 1938	4,—
Hongrie	1 ^{er} août 1946	7,—	U. R. S. S.	1 ^{er} juillet 1936	4,—
			Yougoslavie	1 ^{er} août 1946	2,50

(1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Pour les acceptations non domiciliées en banque, le taux est de 1 3/4 %. Pour les acceptations de banque préalablement visées par la Banque Nationale de Belgique et pour les traites acceptées ou documentaires représentatives d'importations ou d'exportations de marchandises, le taux est de 1 %.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

87

Situations en milliers de francs suisses-or

[unités de 0,29032258... grammes d'or fin (art. 5 des statuts)]

	31 août 1946		30 septembre 1946		31 octobre 1946	
ACTIF						
		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	124.774	27,4	123.042	27,1	123.042	27,1
II. Encaisse :						
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques	4.958	1,1	4.473	1,0	4.095	0,9
III. Fonds à vue placés à intérêts	141	0,0	141	0,0	141	0,0
IV. Portefeuille réescomptable :						
1. Effets de commerce et acceptations de banque.....	6.857	1,5	7.348	1,6	5.204	1,1
2. Bons du Trésor	3.360	0,7	1.025	0,2	1.159	0,3
	10.217		8.373		6.363	
V. Fonds à terme placés à intérêts :						
A 3 mois au maximum	6.278	1,4	5.854	1,3	5.849	1,3
VI. Effets, placements et créances divers :						
1. Bons du Trésor	26.331	5,8	26.366	5,8	25.692	5,7
2. Autres effets, placements et créances divers.....	282.469	62,1	285.984	63,0	288.889	63,6
	308.800		312.350		314.591	
VII. Autres actifs	35	0,0	32	0,0	34	0,0
<i>Total actif...</i>	455.203	100,0	454.265	100,0	454.115	100,0

PASSIF

I. Capital :						
Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs suisses or chacune	500.000		500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %	125.000	27,5	125.000	27,5	125.000	27,5
II. Réserves :						
1. Fonds de réserve légale	6.527		6.527		6.527	
2. Fonds de réserve générale	13.343		13.343		13.343	
	19.870	4,4	19.870	4,4	19.871	4,4
III. Dépôts à long terme :						
1. Dépôts au compte de Trust des Annuités	152.667	33,5	152.667	33,6	152.667	33,6
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.334	16,8	76.334	16,8	76.334	16,8
	229.001		229.001		229.001	
IV. Dépôts à court terme et à vue :						
(diverses monnaies)						
1. Banques centrales pour leur compte :						
A vue	3.437	0,7	3.047	0,7	2.989	0,7
2. Banques centrales pour le compte d'autres déposants :						
A vue	633	0,1	633	0,1	633	0,1
3. Autres déposants :						
a) A 3 mois au maximum	88	0,0	88	0,0	88	0,0
b) A vue	931	0,2	488	0,1	488	0,1
	1.019		576		576	
V. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
a) A 3 mois au maximum	244	0,1	244	0,1	244	0,1
b) A vue	20.493	4,5	20.493	4,5	20.486	4,5
	20.737		20.737		20.730	
VI. Divers	55.506	12,2	55.401	12,2	55.313	12,2
<i>Total passif...</i>	455.203	100,0	454.265	100,0	454.115	100,0

Note : L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de Banques centrales et les fonds détenus pour le Service des Emprunts internationaux, dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal, ne sont pas inclus dans ces situations.

TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

Tabl.	Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT	LA PRODUCTION
I — Taux d'escompte et de prêts 2	I — Charbonnière et métallurgique 55
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne 4	II — Productions diverses 56
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX	III — Production d'énergie électrique 58
I — Cours des métaux précieux 9	IV — Distribution du gaz 59
II — Cours officiels des changes 10	LA CONSOMMATION
LE MARCHÉ DES CAPITAUX	I — Indices des ventes à la consom- mation 65
I — Cours comparés de quelques fonds publics 14	II — Consommation de tabac 66
II — Indices des actions 15	III — Abatages dans les 12 principaux abattoirs du pays 67
III — Mouvement des opérations aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers 15	LES TRANSPORTS
IV — Cours et rendements des principaux types d'obligations 16	I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges 70
V — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge 17	a) recettes et dépenses d'explo- tation
Tableau rétrospectif	b) wagons fournis à l'industrie
Détail des émissions : septembre et octobre 1946	c) trafic :
Groupement par importance du capital	1° trafic général
VI — Emprunts des pouvoirs publics 18	2° grosses marchandises :
VII — Opérations bancaires du Crédit Com- munal 19	A) ensemble du trafic
VIII — Inscriptions hypothécaires 20	B) service interne belge
LES FINANCES PUBLIQUES	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux 70
Rendement des impôts 26	III — Les ports 71
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE	a) Anvers
I — Rendement des sociétés anonymes belges 30	b) Gand
Dividendes et coupons d'obliga- tions mis en paiement : août, septembre et octobre 1946	LE COMMERCE EXTERIEUR
Tableau rétrospectif	Classification adoptée par la convention de Bruxelles 75
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite 31	LE CHOMAGE
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne	Nombre de chômeurs contrôlés 81
b) Versements inscrits aux comp- tes des affiliés à la Caisse de Retraite	STATISTIQUES BANCAIRES
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES	I — Belgique :
I — Chambres de compensation 35	Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique.. 85
II — Chèques postaux 36	II — Banques d'émission étrangères :
	Situations 86
	Banque de France
	Bank of England
	Nederlandsche Bank
	Banque Nationale Suisse
	Federal Reserve Banks
	Sveriges Riksbank
	Taux d'escompte
	III — Banque des Règlements Internatio- naux, à Bâle 87